

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Financières et de Comptabilité



Mémoire de Fin d'Etude

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financières et de
Comptabilité

Spécialité : Finance d'Entreprise

Thème :

**L'impact du système fiscal sur la performance financière des
entreprises publiques algériennes – cas de SONELGAZ
Direction de Distribution Tizi-Ouzou**

Réalisé par :

GHERIB Maya

LAZILI Louiza

Dirigé par :

Mme AMOKRANE Hakima

Devant le jury composé de :

Présidente : - Mme OUAMAR Sabrya, MCA à l'UMMTO

Examineur : Mme DORBANE Nadia, MCB à l'UMMTO

Rapportrice : Mme AMOKRANE Hakima, MCB à l'UMMTO

Année universitaire 2024-2025

REMERCEMENT

Nos remerciements vont tout d'abord à notre Créateur, Dieu Tout Puissant, qui ne cesse de nous combler de ses bienfaits, de sa sagesse et de son intelligence, et qui nous guide chaque jour avec miséricorde et lumière sur le chemin du savoir.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Madame AMOKRANE Hakima, notre promotrice, pour avoir accepté d'encadrer ce travail malgré ses multiples responsabilités. Sa disponibilité, ses conseils avisés et son soutien constant ont été d'une aide précieuse dans l'élaboration de ce mémoire.

Nous remercions également les membres du jury, pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer notre travail et de participer à notre soutenance.

Nos remerciements vont aussi à l'ensemble du corps enseignant et du personnel administratif de l'Université MOULOUD MAMMARI, et plus particulièrement de la spécialité finance d'entreprise, pour la qualité de l'enseignement dispensé tout au long de notre parcours académique.

Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à la direction de distribution de Tizi-Ouzou et plus particulier monsieur OUKID Yazid pour leur accueil chaleureux et l'accompagnement dont nous avons bénéficié durant notre stage.

Enfin, nous remercions du fond du cœur nos familles, nos amis et nos camarades, pour leur soutien moral, leurs encouragements et leur présence bienveillante. À tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail, mais dont les noms ne sont pas cités ici, nous adressons l'expression de notre profonde reconnaissance.

DEDICACES

Avant tout, je rends grâce à Dieu, Le Tout-Puissant, pour m'avoir accordé la force, la patience et la persévérance nécessaires pour mener à bien ce travail.

Je dédie ce modeste travail à toutes les personnes chères à mon cœur, qui m'a soutenue, encouragée et inspirée tout au long de ce parcours.

Tout d'abord, à ma chère tante Nadia que je considère comme ma seconde mère, pour son amour, sa bienveillance et sa présence constante.

À ma mère, source de tendresse et de force, et à mon père, pour ses sacrifices et son soutien indéfectible.

À mes frères et sœurs bien-aimés : Mohand, Lamara, Lynda, Sonia et Imane, pour leur affection, leurs encouragements et leur complicité.

À ma grand-mère Ouardia, symbole de sagesse et d'amour inconditionnel.

À mes chères tantes, ainsi qu'à mes oncles pour leur soutien moral et leur générosité.

À tous mes amis, de près ou de loin, qui ont contribué de mille façons à m'accompagner dans cette belle aventure.

Et enfin à ma précieuse binôme Maya, avec qui j'ai partagé chaque étape de ce travail, les moments de doute comme les instants de réussite. Merci pour ta patience, ton engagement et ta belle complicité.

Louiza

DEDICACES

Avant tout, je rends grâce à Dieu, Le Tout-Puissant, pour m'avoir accordé la force, la patience et la persévérance nécessaires pour mener à bien ce travail.

Je dédie ce modeste travail à toutes les personnes chères à mon cœur, qui m'a soutenue, encouragée et inspirée tout au long de ce parcours.

Tout d'abord à ma chère mère, pour son soutien constant, sa bienveillance, et ses encouragements tout au long de ma vie, ainsi que mon père.

A ma grand-mère adorée que je considère comme ma deuxième mère pour sa bienveillance, sa sagesse, et ses encouragements.

A une personne qui m'est chère pour sa présence réconfortante, sa motivation, et son soutien constant.

À toute ma famille, mes chers oncles et tantes, ainsi que mes chers cousins et cousines.

Et enfin à ma précieuse binôme Louiza, avec qui j'ai partagé chaque étape de ce travail, pour sa collaboration précieuse, son soutien constant, et sa patience tout au long de ce travail.

Maya



SOMMAIRE



Introduction générale

Chapitre 1 : Les fondements de base du système fiscal algérien.

Section 01 : Fondements généraux de la discipline fiscale.

Section 02 : Cadre juridique, régimes fiscaux, et organisation administrative du système fiscal algérien.

Section 03 : Procédures fiscales, obligations déclaratives et évaluation du système fiscal algérien.

Chapitre 2 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques.

Section 01 : Définition, importance et sources documentaires de l'évaluation la performance financière.

Section 02 : Indicateurs, facteurs, et processus d'évaluation de la performance financière.

Section 03 : Objectifs et missions des entreprises publiques, et les spécificités de leur performance financière.

Chapitre 3 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Section 01 : Présentation de l'entreprise d'accueil.

Section 02 : Présentation et analyse des états financiers de la direction de distribution de Tizi-Ouzou.

Section 03 : Calcul des indicateurs financiers, comparaison des deux versions et interprétation des écarts.

Conclusion générale.



LISTE DES ABREVIATION



Liste des abréviations

BC : Bilan Comptable.

BF : Bilan Financier.

BFR : Besoin en Fond de Roulement.

BGM : Bilan en Grande Masse.

RN : Résultat Nette.

CAF : Capacité d'Autofinancement.

CR : Compte des Résultats.

DD : Direction de Distribution.

DDTO : Direction de distribution Tizi-Ouzou.

DFC : Division Finance et Comptabilité.

DGI : Direction Générale des Impôts.

EBE : Excédent Brute d'Exploitation.

FR/FRNG : Fond de Roulement

IBS : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.

IFU : Impôt Forfaitaire Unique.

IRG : Impôt sur le Revenu Global.

OCDE/ OECD : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

PME : Petite Moyenne Entreprise.

RN : Résultat Net.

ROA : Rentabilité économique.

ROE : Rentabilité financière.

SADEG : Société Algérienne de Distribution de l'Electricité et du Gaz.

SIG : Solde Intermédiaire de Gestion.

SPA : Société Par Actions.

SR : Seuil de Rentabilité.

TAP : Taxe sur Activité Professionnelle.

TFT : Tableau des Flux de Trésorerie.

TN : Trésorerie Nette.

TVA : Taxe sur la Valeur Ajouté



LISTE DES TABLEAUX



Liste des Tableaux

Tableau 1 : Les taux d'imposition sur le revenu global (IRG)	24
Tableau 2 : Barème impôt sur le patrimoine (selon la valeur nette)	28
Tableau 3 : Comparaison des obligations comptables et fiscales selon les régimes d'imposition en Algérie	30
Tableau 4 : Comparaison de la fiscalité des entreprises publiques et privées en Algérie	31
Tableau 5 Le bilan comptable	43
Tableau 6 Bilan en grande masse	45
Tableau 7 : Soldes intermédiaires de gestion	46
Tableau 8 : Présentation de l'actif du bilan de la DDTO des deux derniers exercices 2023 et 2024	79
Tableau 9 : Présentation du passif de bilan de la DDTO des deux derniers exercices 2023 et 2024	80
Tableau 10 : Présentation du tableau des comptes de résultat des deux derniers exercices 2023 et 2024	81
Tableau 11 : TAP estimée pour l'exercice 2024	85
Tableau 12 : Présentation du Tableau des comptes de résultat (réel et simulé) de 2024 .	85
Tableau 13 : Présentation de l'actif du bilan (réel et simulé) de 2024	86
Tableau 14 : Présentation du passif du bilan (réel et simulé) de 2024	87
Tableau 15 : Présentation du bilan réel de 2024 en grande masse	88
Tableau 16 : Présentation du bilan simulé de 2024 en grande masse	88
Tableau 17 : Présentation de l'analyse comparative des indicateurs de performance financière (scénario réel vs simulé) de 2024	96



LISTE DES FIGURES



Liste des Figures

Figure 1 : La courbe de Laffer	14
Figure 2 : Triangle de la performance	39
Figure 3 : Seuil de rentabilité	51
Figure 4 Présentation du groupe SONELGAZ	72
Figure 5 : Organisation Structurale de la Holding SONELGAZ : Répartition de l'activité de distribution selon les pôles et les régions.	74
Figure 6 : Structure organisationnelle de la Sonelgaz-Distribution.	75
Figure 7 : Présentation de l'organigramme de la direction de distribution de Tizi Ouzou (DDTO)	77
Figure 8 : Présentation de l'organigramme de la division finance et comptabilité	78
Figure 9 : Evolution de la rubrique impôts, taxes et versements assimilés entre les exercices 2023 et 2024	83



INTRODUCTION GENERALE



Dans un contexte économique mondialisé et caractérisé par des changements rapides, des crises soudaines, et une pression sur les budgets publics, la république démocratique algérienne tout comme de nombreux pays en voie de développement vise à fortifier son système économique. Depuis la baisse persistante des prix du pétrole et le déséquilibre budgétaire qui en suit, l'Algérie a réorienté sa stratégie de dépendance des ressources pétrolières vers la diversification économique, et le développement d'autres ressources internes, en vue d'une croissance durable. Au cœur de cette stratégie, une attention particulière est portée sur le rôle du système fiscal et son influence sur la performance des acteurs économiques, en particulier les entreprises publiques, qui couvrent les secteurs stratégiques et vitaux de l'économie.

Dans ce cadre le système fiscal occupe une position essentielle en établissant les principes et les procédures de collecte des impôts et des taxes qui financent les dépenses de l'Etat, il englobe divers types de prélèvements fiscaux tels que l'impôt sur le revenu l'impôt sur le bénéfice et la taxe sur la consommation. En Algérie le système fiscal a connu plusieurs étapes d'évolution, d'abord inspiré du modèle français pendant la colonisation, après remodelé pour suivre la réalité économique après l'indépendance, ensuite il a été modifié dans les années 90 pour s'adapter à l'économie de marché, et dernièrement il a été modifié pour soutenir les startups et les projets écologiques.

En effet, les entreprises publiques étaient le moteur du développement de l'Algérie après son indépendance, étant chargées des missions économiques et sociales qui ont contribué à l'industrialisation, la création d'emplois, et l'exploitation et la distribution des richesses. Aujourd'hui malgré l'appel à l'ouverture des marchés, ces entités continuent d'assurer des fonctions stratégiques telles que l'énergie, les télécommunications, et l'eau. Cependant leur performance financière constitue un sujet de débat en raison de leurs contraintes internes tel que la gouvernance la bureaucratie, et des facteurs externes notamment le système fiscal.

La performance financière constitue un indicateur clé qui permet de juger la santé économique de l'entreprise, sa capacité à générer des résultats, à optimiser la gestion de ses ressources, et à gérer efficacement ses coûts. Elle dépend d'un ensemble de facteurs tel que l'environnement réglementaire, le système de gestion, le système économique, et surtout le système fiscal à travers les charges qu'il impose, et les incitations qu'il offre, ce qui influence directement les résultats de l'entreprise, et les décisions des dirigeants. Ainsi, la performance financière des entreprises publiques constitue un facteur crucial pour le développement économique des nations, en particulier celles dont l'économie dépend fortement d'un secteur public dominant.

Ainsi la performance financière peut prendre plusieurs démentions, elle se calcule à travers des indicateurs financiers, ces indicateurs permettent de mesurer la rentabilité et la stabilité de l'entreprise, et constituer un diagnostic financier. Ce diagnostic permet d'effectuer un analyse approfondie de la situation de l'entreprise, en mettant en évidence les forces et les faiblesses, en situant l'entreprise dans son environnement.

Cette analyse est utile pour l'ensemble des parties prenantes soit pour les dirigeants, les actionnaires, les partenaires financiers, les prêteurs, et encore les employés, car elle constitue un outil d'aide précieux pour la prise des décisions et la planification stratégique.

Problématique

L'objectif de notre travail de recherche est de mettre en lumière la relation entre le système fiscal et la performance financière des entreprises publiques, à travers le cas de Sonelgaz un acteur stratégique dans le secteur de l'énergie. À ce titre notre question principale se pose comme suite :

Le système fiscal impacte-t-il la performance financière des entreprises publiques algériennes tel que Sonelgaz ?

Afin de répondre à la question principale, il convient de répondre à des questions secondaires qui sont les suivantes :

Question 01 : Qu'est-ce qu'un système fiscal ?

Question 02 : Quels sont les codes fiscaux qui régissent le système fiscal algérien ?

Question 03 : Qu'est-ce que la performance financière ?

Question 04 : Quels sont les étapes d'évaluation de la performance financière ?

Hypothèses de la recherche

Pour répondre aux questions posées, nous avons construit les hypothèses suivantes :

Hypothèse 01 : Le système fiscal représente une contrainte majeure qui réduit la rentabilité des entreprises publiques telles que Sonelgaz.

Hypothèse 02 : Le système fiscal représente un levier économique et politique qui accompagne les entreprises publiques tel que Sonelgaz.

Objectif de la recherche

Notre travail de recherche vise à étudier l'impact du système fiscal sur la performance financière des entreprises publiques en Algérie, à travers une analyse appliquée aux seins de l'entreprise nationale de distribution d'électricité et de gaz, Sonelgaz. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure la fiscalité à travers ses différents types, influence l'équilibre financier la rentabilité et la capacité de l'autofinancement de cette entreprise publique stratégique.

Donc l'objectif principal est de mettre en lumière le lien entre la charge fiscale supportée par Sonelgaz, et sa performance financière globale, en collectant ses documents financiers, et en analysant ses indicateurs financiers clés.

Nos objectifs visés à travers cette étude est de :

- Comprendre le fonctionnement du système fiscal Algérien et ses implications sur les entreprises publiques.
- Comprendre et maîtriser le processus de l'analyse de la performance financière des entreprises à travers le cas pratique.
- Evaluer l'impact de la fiscalité sur les principaux indicateurs de performance financière (liquidité, solvabilité, autofinancement...)
- Faire ressortir le lien entre le système fiscal et la performance financière de l'entreprise publique Sonelgaz.

Méthodologie de la recherche

Dans le cadre de préparation de notre recherche de fin du cycle master , qui porte sur l'impact du système fiscal sur la performance financière des entreprises publiques algériennes, cas de sonelgaz, nous avons suivi une méthodologies basée sur deux axes de recherches :

La première s'appuie sur une recherche documentaire approfondie, qui nous permettra de comprendre les différents aspects théoriques de notre thème, à travers la consultation d'ouvrages, des articles scientifiques, et des sites internet.

La deuxième s'appuie sur une étude empirique du cas de la Sonelgaz, dans laquelle nous avons accès à quelques documents internes, afin de collecter les données nécessaires à l'achèvement de notre travail de recherche pour analyser et interpréter les résultats.

Le choix du thème

Le choix de ce thème ne relève pas du hasard, il s'inscrit dans le cadre de notre formation en finance d'entreprise et reflète notre volonté de pratiquer les connaissances acquises de notre parcours académique,

Le choix de Sonelgaz comme cas pratique s'explique par son rôle central dans l'économie nationale, en tant qu'entreprise publique qui détient le monopole de la production transport et distribution du gaz et d'électricité dans l'Algérie, elle constitue un exemple concret de l'impact de la performance financière sur les entreprises publiques algériennes.

Plan de travail

Pour élaborer notre manuscrit nous l'avons partagé en trois chapitres. Le premier se concentre sur la discipline fiscale en générale, ensuite il penchera sur le système fiscal algérien.

Le deuxième chapitre abordera la performance financière en général, ensuite il abordera le cas des entreprises publiques.

Dans le troisième chapitre, après la présentation de Sonelgaz, nous passerons à l'analyse de l'effet de la fiscalité sur sa performance, en appliquant les indicateurs financiers en suivant les étapes de l'analyse financière.



CHAPITRE 01 : Les fondements de base du système fiscal Algérien



Introduction

L'histoire de la fiscalité est l'histoire de l'évolution des États, chaque système fiscal reflète la structure économique et politique d'une société donnée. La fiscalité a des sources historiques qui remontent à l'antiquité, en Chine, dans la Grèce antique et l'empire romain, la fiscalité est souvent associée au territoire, elle dote le trésor public ou de l'empereur des ressources ce qui permet la vie, la défonce des cités et le financement des guerres.

L'apparition de l'impôt est liée à la sédentarisation et à l'expansion de l'agriculture, ce qui a permis de générer des surplus. Ces surplus ont entraîné des prélèvements réguliers par des classes dominantes, au départ sous forme de tributs. De même, les rituels religieux, comme les offrandes aux dieux, ont aussi participé à l'apparition de systèmes fiscaux organisés.

Depuis sa création, la fiscalité a toujours inclus plusieurs aspects, tels que le commerce et les douanes, ainsi que des types d'imposition directs et indirects. Elle a aussi été liée à des systèmes d'exemption, qui ont fluctué en fonction des périodes et des systèmes fiscaux.

De nos jours, dans toute société organisée, l'impôt constitue un instrument fondamental de la souveraineté d'un État. Ce n'est pas seulement un instrument de financement des dépenses publiques, il est également le reflet des choix économiques, sociaux et politiques d'un gouvernement. Par conséquent, la fiscalité ne se réduit pas à une simple méthode de collecte des recettes, mais elle est véritablement un propulseur de progrès et d'équité sociale.

Par conséquent, l'impôt s'inscrit à l'intersection de plusieurs disciplines : il fait appel au droit par le biais de ses textes et institutions, à l'économie en raison de ses conséquences sur les acteurs, et à la science politique par les controverses qu'il engendre. D'après Maurice Cozian, figure de proue du droit fiscal français, « l'impôt est un phénomène social global, à la fois technique, politique, économique et psychologique »¹. Cette perspective multidimensionnelle nécessite une approche théorique minutieuse afin de bien comprendre les mécanismes fiscaux dans leur ensemble.

Dans le contexte algérien, l'analyse du régime fiscal est incontournable vu les enjeux budgétaires et la dépendance persistante aux ressources pétrolières et gazières. L'architecture fiscale en Algérie, qui a été grandement influencée par le modèle français provenant de l'époque coloniale, a connu plusieurs modifications dans le but de l'adapter à une économie en mutation.

¹ Maurice Cozian, Droit fiscal général, Litec 21^e édition, 2021, p. 12.

Toutefois, des difficultés subsistent encore, spécifiquement liées à la performance, l'équité et l'efficacité de l'administration fiscale »²

L'objectif de ce premier chapitre est d'exposer les bases théoriques, juridiques et opérationnelles du système fiscal, qui constituent des composantes cruciales pour évaluer son impact sur la performance financière des entreprises publiques. Il se compose de trois sections qui sont complémentaires. La première traite des principes fondamentaux de la discipline fiscale. La seconde analyse le cadre juridique et institutionnel de la fiscalité en Algérie, détaillant les différentes législations fiscales, les régimes ainsi que l'organisation de l'administration fiscale. Pour finir, la troisième section explore les approches concrètes de la mise en place de l'impôt, les obligations fiscales des contribuables, tout comme les avantages et les lacunes structurelles du régime fiscal algérien.

Section 1 : Fondements généraux de la discipline fiscale

Le système fiscal constitue un pilier fondamental de l'organisation économique et sociale des nations. En assurant le financement des dépenses publiques, il permet à l'État de remplir ses missions et d'intervenir dans l'économie. Toutefois, la fiscalité ne se limite pas à une simple procédure de recouvrement d'impôts ; elle est aussi le reflet des décisions politiques, économiques et sociales d'un pays.

Son développement, depuis l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne, reflète son adaptation aux changements des structures gouvernementales et aux besoins croissants des sociétés. Au fil des années, elle a évolué en adoptant diverses modalités d'imposition et en poursuivant de multiples objectifs : répartition des richesses, stimulation économique ou régulation des activités industrielles et commerciales.

Cette section vise à examiner les bases théoriques et fondamentales du système fiscal, avant de se pencher sur les particularités du système fiscal algérien dans la partie suivante.

1.1 Les différentes catégories de la fiscalité

La fiscalité se divise en plusieurs catégories, selon différents critères, permettant une meilleure compréhension de son fonctionnement.

1.1.1 Selon l'objet de l'imposition

La fiscalité se distingue selon l'objet de l'imposition en deux grandes catégories, la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

² OCDE, Analyses économiques de l'Algérie, 2022, p. 53.

- **Fiscalité directe** : Impôts collectés directement auprès de l'assujetti en fonction de ses revenus ou de son patrimoine. Comme impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe foncière. Selon Adolphe Jacques «La fiscalité directe concerne les impôts qui sont établis directement sur les revenus ou la fortune des contribuables, sans intermédiaire, et qui sont dus en raison de la situation personnelle du contribuable. »³
- **Fiscalité indirecte** : Les impôts sont intégrés au coût des produits et services, collectées par les entreprises avant d'être transférées à l'État. Comme la taxe sur la valeur ajoutée TVA, droits de douane, accises. Selon Maurice Duverger « Les impôts indirects sont ceux qui sont perçus sur des opérations économiques et qui ne touchent le contribuable qu'à travers sa consommation. »⁴

1.1.2 Selon le niveau de prélèvement

La fiscalité se distingue selon le niveau de prélèvement en trois grandes catégories, la fiscalité nationale, la fiscalité locale, et la fiscalité internationale.

- **Fiscalité nationale** : La fiscalité nationale englobe tous les impôts et taxes collectés directement par l'autorité central afin de financer ses dépenses publiques. Elle représente la source majeure de financement du budget gouvernemental et favorise le fonctionnement des services publics. Comme l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée TVA. Selon l'OCDE « La fiscalité nationale regroupe l'ensemble des prélèvements obligatoires effectués par un gouvernement central. »⁵
 - **Fiscalité locale** : La fiscalité locale désigne tous les impôts et taxes collectés par les entités territoriales (communes, départements, régions) pour soutenir le financement des services publics à l'échelle locale. Comme la taxe foncière, et la taxe d'habitation. Selon Jean-Yves Mercier « La fiscalité locale concerne les impôts perçus au niveau régional ou municipal pour financer les services locaux. »⁶
- Fiscalité internationale : La fiscalité internationale englobe toutes les normes et procédures régissant l'imposition des revenus et des échanges commerciaux entre divers pays. Son objectif principal est d'éviter la double taxation, d'éliminer l'évasion fiscale et d'assurer une distribution juste des revenus fiscaux entre les États. Comme les conventions fiscales, les prix de transfert, et l'impôt sur les sociétés à l'étranger.

³ Jacques, Adolphe. Droit fiscal, 5^e éd., Paris, LGDJ, 2011, p. 103.

⁴ Duverger, Maurice. Éléments de fiscalité, Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 44.

⁵ OCDE, Rapport annuel sur la fiscalité, 2021. <https://www.oecd.org/fr/themes/politique-fiscale.html>

⁶ Mercier, Jean-Yves. Droit fiscal général. Éditions Montchrestien, Paris, 2014, p. 236.

Selon Joseph Stiglitz « La fiscalité internationale vise à réguler l'imposition des revenus issus d'activités transnationales. »⁷

1.1.3 Selon la base d'imposition

La fiscalité se distingue selon la base d'imposition en trois grandes catégories, la fiscalité sur les revenus, la fiscalité sur la consommation, et la fiscalité sur le patrimoine.

- **Fiscalité sur les revenus** L'imposition sur les revenus fait référence à tous les impôts collectés sur les bénéfices réalisés par les personnes physiques et les entreprises. C'est une source importante de financement pour l'État et elle favorise la répartition des richesses dans la société. Comme impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés.
- **Fiscalité sur la consommation** : La fiscalité sur la consommation englobe tous les impôts et taxes collectés lors de l'acquisition de biens et services. Elle a pour objectif de créer des recettes pour l'État tout en contrôlant les comportements des consommateurs. Comme TVA, accises. Selon Raymond Barre : « Les taxes sur la consommation influencent directement les comportements des consommateurs. »⁸
- **Fiscalité sur le patrimoine** : L'impôt sur la fortune englobe les taxes imposées sur la possession, le transfert et l'évaluation des actifs mobiliers, immobiliers et financiers. Elle a pour objectif de garantir une participation équitable des individus détenant un capital majeur et de maîtriser la concentration de la richesse. Comme les droits de succession, l'impôt sur la fortune immobilière. Selon Lignereux Bastien « L'impôt sur le patrimoine est un instrument essentiel pour réduire les inégalités économiques et assurer une redistribution équitable des richesses. »⁹

1.1.4 Selon la finalité

La fiscalité se distingue selon la finalité en trois grandes catégories, la fiscalité budgétaire, la fiscalité initiative, et la fiscalité redistributive.

- **Fiscalité budgétaire** : Désigne l'ensemble des taxes et impôts collectés par l'État pour financer les dépenses publiques. Elle représente une source cruciale de revenus pour les gouvernements, leur offrant la possibilité de maintenir en activité leurs institutions. Comme l'impôt sur le revenu, la taxe sur la valeur ajoutée TVA. Selon l'OCDE 2024 « Un système fiscal efficace permet non seulement de lever les recettes nécessaires au

⁷ Stiglitz, Joseph. Économie du secteur public, Éditions De Boeck, Paris, 2000, p. 158.

⁸ Barre, Raymond. Économie politique, Presses Universitaires de France (PUF), Paris, 1959, p. 142.

⁹ Lignereux, Bastien, Les impôts sur le patrimoine de 1789 à nos jours. Paris : LGDJ, 2022, p. 215.

financement des services publics, mais peut également appuyer la réalisation des objectifs de développement. »¹⁰

- **Fiscalité incitative** : Désigne l'ensemble des dispositions fiscales instaurées par l'État afin d'orienter les actions économiques et sociales des entreprises et des ménages. À l'opposé de la fiscalité budgétaire, qui a pour but principal le financement des dépenses publiques, la fiscalité incitative s'appuie sur l'imposition de taxes afin d'encourager ou d'empêcher certaines activités. Comme taxes écologiques, crédits d'impôt pour l'investissement. Selon Griche Gérard «La fiscalité d'initiative permet à l'administration fiscale de jouer un rôle proactif en matière de collecte des recettes fiscales, en instaurant des incitations pour que les contribuables prennent des mesures volontaires. »¹¹
- **Fiscalité redistributive**: Désigne tous les dispositifs fiscaux instaurés par l'État dans le but de diminuer les écarts économiques entre les individus. Elle sollicite les personnes et les entreprises les plus fortunées pour financer les services publics et les prestations sociales destinés aux foyers les plus en difficulté. Comme l'impôt progressif sur le revenu, et les aides sociales. Selon Joseph Stiglitz « Pour l'instant, notons simplement que la forte réduction des inégalités entre 1950 et 1970 est due en partie à l'évolution des marchés, mais encore davantage aux politiques publiques, telles que l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur permis par le GI Bill et le système fiscal fortement progressif mis en place pendant la Seconde Guerre mondiale. »¹²

1.2 Les caractéristiques de l'impôt

Il existe 7 caractéristiques distinctives de l'imposition fiscale.

1.2.1 Le Caractère autoritaire

Selon le Petit Robert, imposer signifie « faire payer de manière autoritaire ». L'impôt est un acte d'autorité publique, sa collecte est instaurée et réalisée sous l'autorité de la loi. Le caractère impératif des impositions fiscales signifie que le contribuable n'a d'autre choix que de s'y conformer. Il agit généralement de sa propre volonté, sans la pression d'un recours à la force par l'autorité publique. L'obligation fiscale signifie que des pénalités peuvent être imposées aux

¹⁰ OCDE, 2024, https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2024/05/tax-and-development-at-the-oecd_45580ad4/c92a1248-fr.pdf. Consulté le 25.04.2025.

¹¹ Briche, Gérard. Droit fiscal : Les principes et la pratique, Éditions Dalloz, 2012, p. 234.

¹² Stiglitz, Joseph E, Le Prix de l'inégalité : Comment la société divisée d'aujourd'hui met notre avenir en danger, Éditions Les Liens qui Libèrent, 2013, p. 112.

contribuables qui ne respectent pas leurs obligations conformément aux règles et dans les délais prévus.

1.2.2 Le caractère général

Les taxes sont mises en place pour une application universelle et sans distinction personnelle. Tous les contribuables répondant aux critères d'imposition sont tenus de les transmettre. L'aspect universel de la taxation soulève une question de territorialité fiscale qui détermine la zone géographique où s'applique l'imposition

1.2.3 L'absence de contrepartie directe

L'impôt se distingue par son caractère imposé et l'absence d'une rémunération immédiate et directe pour le contribuable. Contrairement au prix payé pour un produit ou un service, l'impôt est une charge imposée par l'État sans aucun avantage immédiat et personnel prévu en contrepartie.

1.2.4 Le caractère pécuniaire de l'impôt

L'impôt est une charge financière imposée par l'État, il doit être réglé uniquement en argent ayant cours légal. Ce principe assure la cohérence, l'efficacité et la clarté du système d'imposition, évitant ainsi des complexités associées à d'autres méthodes de paiement.

1.2.5 Le caractère définitif

À la différence d'un emprunt, l'impôt est versé de façon définitive. Il est non remboursable. Toutefois, si l'impôt est payé par faute, il peut être remboursé sur demande écrite et justifiée soumise aux services appropriés de l'administration fiscale.

1.2.6 La nature législative

C'est l'assemblée nationale qui doit voter pour l'impôt, toutefois, elle peut confier ce pouvoir au Président de la République dans la loi de finances ou une loi fiscale. L'approbation des députés reflète l'accord du peuple sur le principe de l'imposition.

1.2.7 La finalité

L'impôt est une contribution obligatoire conçue pour couvrir les dépenses publiques essentielles au fonctionnement efficace de l'État. On ne peut instaurer ou changer sans une approbation législative, habituellement accordée dans le contexte de la loi de finances qui est adoptée annuellement par le Parlement. Ce principe assure une gestion financière claire et en adéquation avec les exigences de la communauté.

1.3 L'importance de la fiscalité

La fiscalité constitue un aspect crucial du fonctionnement d'un État contemporain. Elle va au-delà d'un simple impôt prélevé sur les revenus, la consommation ou le patrimoine des individus

et des sociétés. Son influence couvre trois aspects cruciaux : politique, économique et social. Il est donc essentiel d'assurer une gestion fiscale efficace pour garantir la stabilité et la croissance d'un pays.

1.3.1 Pour les finances publiques

Les finances publiques sont cruciales pour l'expansion économique et sociétale d'un pays, en garantissant son efficacité opérationnel et le soutien financier des services fondamentaux.

L'un des rôles essentiels de l'État est de garantir la protection du territoire et des citoyens, en soutenant financièrement les forces de maintien de l'ordre telles que la police et la gendarmerie. L'État accorde également une priorité à l'éducation et à la santé, en consacrant des fonds à la construction d'écoles et d'hôpitaux, au salaire des employés et à l'amélioration de l'accès aux soins médicaux et à l'enseignement.

Les infrastructures publiques, comme les routes, les ponts, les aéroports ainsi que les canaux d'eau et d'électricité, sont indispensables pour l'expansion économique et le confort des citoyens. Pour couvrir ces coûts, l'État se repose essentiellement sur les taxes et impôts, de même que sur différents collectes provenant de l'activité économique.

Dans ce cadre le taux de pression fiscale a une incidence directe sur l'épargne nationale et la capacité compétitive des entreprises. En effet une étude a été faite par Wagner a pu remarquer une relation entre le taux de pression fiscale et le niveau de développement d'un pays, la loi de Wagner justifie que la dépense publique et le produit intérieur brut P.I.B. augmentent quand un pays s'enrichit. « Plus une société se développe économiquement, plus ses besoins collectifs augmentent, entraînant une croissance des dépenses publiques. »¹³

1.3.2 Pour les citoyens

Pour les citoyens, la fiscalité est primordiale car elle joue un rôle essentiel dans la redistribution et le financement des services publics. Les citoyens, en tant que contribuables, contribuent directement au fonctionnement de l'État via le paiement des taxes, tout en étant également les principaux bénéficiaires. Les recettes fiscales leurs permet d'assurer l'accès à divers services indispensables comme l'éducation, la santé, la sécurité et les infrastructures. Par exemple, l'éducation universitaire gratuite dans quelques pays ou subventionnée, évitant ainsi aux étudiants de devoir assumer le coût de leurs études.

¹³ Wagner, Adolph. Manuel d'économie politique (Lehrbuch der politischen Ökonomie), 3^e éd., Tome I, Winter'sche Verlagshandlung, Leipzig, 1892, p. 730.

1.3.3 Pour les entreprises

La fiscalité est un facteur clé dans la gestion et la compétitivité des entreprises, ayant un impact sur leurs choix stratégiques et financiers. En tant que contribuables fiscales, les entreprises sont tenues de verser une variété d'impôts sur leurs résultats, ce qui constitue un fardeau financier important. De plus, elles jouent aussi le rôle de collectrices d'impôts, en prélevant certaines taxes directement sur les salaires ou en les transférant à leurs clients. Lorsque l'impôt ne peut être répercuté sur les consommateurs, il se transforme en une dépense qui peut affecter la compétitivité de l'entreprise. Pour éviter cela, les entreprises mettent en œuvre des politiques fiscales axées sur la conformité et l'optimisation.

Selon Patrick Serlooten « Si la règle fiscale est imposée par l'Etat, dans son intérêt, pour régler ses rapports financiers avec les particuliers, il n'en demeure pas moins que lorsque la règle est appliquée aux entreprises, la lourdeur de la charge financière en découlant les incite à intégrer la variable fiscale dans toute décision de gestion.. »¹⁴

1.4 Les principes fondamentaux de la fiscalité

Les principes clés de la fiscalité constituent la base sur lesquelles repose tout système fiscal.

1.4.1 Équité fiscale

L'impôt doit être équitable et distribué de façon équitable entre les citoyens. Deux concepts fondamentaux complètent ce principe :

- **Équité horizontale**

Les personnes disposant de revenus similaires doivent être assujetties à une imposition identique, sans tenir compte de leur métier ou de leur lieu d'habitation, pour limiter toute discrimination entre les contribuables qui ont les mêmes capacités. A titre d'exemple : Deux personnes qui touchent le même salaire de 30 000 € par an sont tenus de payer le même montant d'impôts peu importe leur métier ou leur zone d'habitation.

- **Équité verticale**

Selon le principe progressif de l'imposition, ceux qui ont des revenus plus élevés devraient apporter une contribution supérieure afin de minimiser les disparités économiques et encourager la répartition équitable des richesses.

¹⁴ Serlooten, Patrick. Droit fiscal des affaires, 9^e édition, Paris, Dalloz, 2010, page 9.

1.4.2 Efficience économique

L'impôt ne doit pas empêcher la croissance économique ni décourager les acteurs économiques pour produire, investir ou travailler.

- **Impact sur les entreprises**

Un taux d'imposition exagéré peut empêcher les entreprises de procéder à des investissements ou à des recrutements, freinant ainsi la croissance et l'innovation. Pour cela un équilibre entre l'imposition et les encouragements fiscaux est indispensable pour stimuler l'économie.

- **Impact sur le travail**

Une imposition élevée sur les salaires peut décourager l'emploi et provoquer le recours à l'économie informelle. Si un employé est tenu de verser 55% de son revenu en taxes et charges, il pourra tenter de recourir à un travail non déclaré.

- **Impact sur la consommation**

La fiscalité a un impact direct sur la consommation des ménages en influençant leur pouvoir d'achat, en effet une augmentation des impôts tels que l'impôt sur le revenu réduit les salaires nets, ce qui limite la capacité de consommation. De plus une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), influence immédiatement les prix des biens et services, et entraîne l'inflation et la cherté de la vie.

1.4.3 Certitude fiscale

Les contribuables sont tenus d'être informés à l'avance du montant, des modalités et des délais de paiement de leurs impôts.

- **Prévisibilité des règles fiscales**

Une réforme fiscale inattendue telle qu'une hausse soudaine de la taxe sur la valeur ajoutée TVA peut perturber les acteurs économiques.

- **Stabilité du système fiscal**

Un régime fiscal en constante mouvement génère de l'incertitude entre les investisseurs. Si un gouvernement change régulièrement les taux d'imposition des entreprises, cela complique leur capacité à planifier des investissements sur le long terme. Ainsi une instabilité fiscale peut faire fuir les investisseurs étrangers et affaiblir la croissance économique.

1.4.4 Simplicité fiscale

Une fiscalité trop compliquée entraîne des coûts de gestion élevés et peut décourager les contribuables à s'y conformer. Le système fiscal doit être simple à saisir et à mettre en application tant pour les contribuables que pour l'administration fiscale. En réduisant les

formalités administratives par la digitalisation et l'automatisation des déclarations fiscales pour éviter la complexité administrative.

1.4.5 Élasticité et flexibilité fiscale

Le système fiscal devrait être capable de s'adapter aux changements économiques et sociaux sans entraîner de déséquilibre financier. Pendant la crise du COVID-19, plusieurs pays ont réduit temporairement la TVA pour soutenir la consommation et protéger leurs économies.

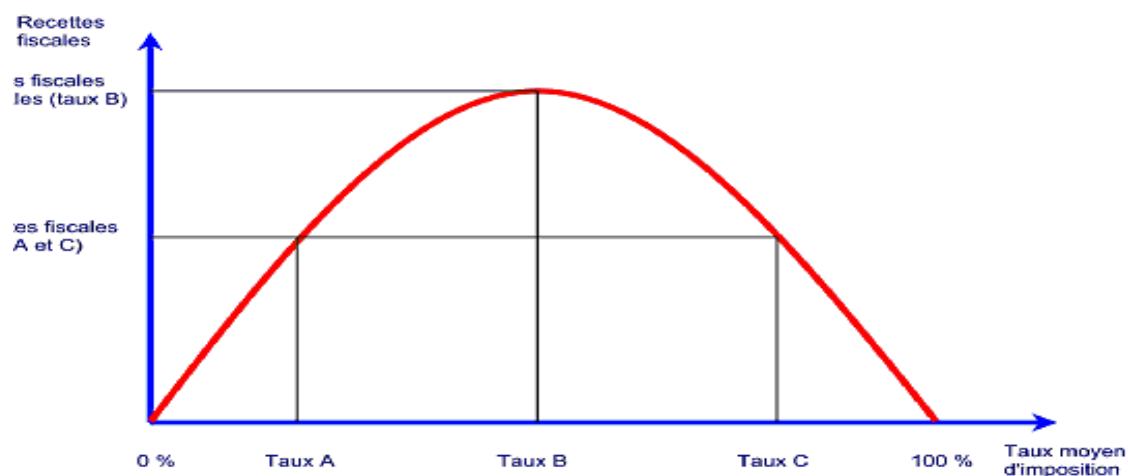
De même l'essor du commerce en ligne a poussé les gouvernements à ajuster leur régime fiscal, notamment en ce qui concerne la taxation des grandes entreprises numériques telles qu'Amazon et Google.

1.4.6 Rendement fiscal

L'impôt doit produire des revenus suffisants pour alimenter les dépenses publiques, tel que la santé, l'éducation et les infrastructures sans nuire de manière excessive à l'économie. Un État qui ne collecte pas suffisamment d'impôts risque de s'endetter, ce qui peut influencer sa stabilité économique.

Ainsi il s'agit d'adopter un taux d'imposition optimal qui maximiserait les revenus sans freiner l'activité économique (principe de la courbe de Laffer).

Figure 1 : La courbe de Laffer



Source : <https://www.melchior.fr/notion/courbe-de-laffer>. Consulté le 25.04.2025.

Comme l'illustre la célèbre formule attribuée à Arthur Laffer, « Trop d'impôt tue l'impôt » une fiscalité excessive peut engendrer une baisse des recettes publiques en raison de la démotivation de l'activité économique et de l'évasion fiscale.

1.5 Les déterminants d'un système fiscal

La conception d'un système fiscal ne s'effectue pas de manière isolée, elle est soumise à l'influence de multiples éléments qui orientent sa structure, son rendement et son acceptation par les agents économiques.

1.5.1 L'histoire du pays

L'histoire joue un rôle fondamental dans la construction d'un système fiscal. Dans de nombreux pays, la structure fiscale a été inspirée par les réformes économiques antérieures, du colonialisme et des crises. Quelques États ont maintenu des structures fiscales provenant de leur histoire, alors que d'autres les ont ajustées pour répondre aux transformations économiques. Par exemple, les principes fiscaux du modèle français sont toujours appliqués par les pays d'Afrique qui ont été colonisés par la France.

1.5.2 La psychologie des contribuables et le tempérament national

Le comportement des citoyens est directement influencé par leur perception de l'impôt. Dans certaines sociétés, un fort sens du civisme favorise le paiement des taxes, tandis que dans d'autres, la méfiance envers l'État provoque l'évasion fiscale. Par exemple, les pays nordiques sont prêts à accepter des taux d'imposition élevés grâce à une confiance élevée dans leurs institutions publiques. En revanche, dans les pays où la corruption est élevée, les contribuables ont tendance à vouloir échapper à l'impôt car ils estiment qu'il ne contribue pas réellement au développement national.

1.5.3 L'efficacité de l'administration fiscale

«Le meilleur système fiscal ne vaut que par l'administration qui l'applique.»¹⁵ écrit Gabriel ARDANT. Sans une administration performante et bien structurée, un système fiscal ne peut fonctionner de manière appropriée. La compétence en matière de recouvrement d'impôts, de lutte contre la fraude et d'application des règlements est conditionnée par la structure des services fiscaux. Une administration contemporaine, équipée de technologies et de ressources humaines compétentes, peut optimiser l'efficacité fiscale tout en diminuant l'évasion fiscale. Par exemple, l'instauration de la facturation électronique dans quelques pays européens a favorisé un meilleur suivi de la TVA et contribué à réduire la fraude. Par contre, dans beaucoup de pays en voie de développement, l'insuffisance de ressources et de formation conduit à une faible perception des impôts et à d'importantes pertes de revenus. Il est donc crucial de disposer d'une administration fiscale performante pour garantir une fiscalité équitable et efficiente.

¹⁵ Ardant, Gabriel. Histoire de l'impôt, tome I, Paris, Fayard, 1971, p. 10.

1.5.4 L'ingénierie du système fiscal

L'efficacité du système fiscal par les contribuables est influencée par sa conception technique. Un système efficace doit établir un équilibre entre les impôts directs (sur les revenus et les bénéfices) et les impôts indirects (comme la TVA et les taxes à la consommation). Il doit également assurer une certaine progressivité, en imposant moins lourdement les revenus bas pour garantir l'équité fiscale. L'élaboration d'un système fiscal efficace se fonde donc sur des décisions techniques qui doivent satisfaire aux buts économiques et sociaux de la nation.

1.5.5 Les structures économiques et politiques

Dans les sociétés développées, l'efficacité de la collecte fiscale est boostée par une structure économique solide et une administration efficace. Cependant, les pays en voie de développement sont fréquemment confrontés à des problèmes dus à une économie informelle importante et à une capacité de contrôle limitée. Un autre aspect crucial est la stabilité politique, un gouvernement stable a la capacité de mettre en place des réformes fiscales cohérentes, alors qu'un climat politique instable rend difficile l'exécution de mesures fiscales.

1.6 Les sources du droit fiscal

L'imposition et l'organisation des finances publiques sont régis par diverses sources de droit fiscal structurées selon une hiérarchie. Ces ressources garantissent la légalité, la cohérence du système fiscal face aux transformations économiques et sociétales.

1.6.1 La Constitution

La Constitution est la source fondamentale du droit fiscal. Elle établit les principes généraux régissant l'imposition, notamment le principe de légalité de l'impôt, qui impose que tout impôt soit institué par une loi, et le principe d'égalité devant l'impôt et les charges publiques.

1.6.2 Les conventions fiscales internationales

Avec la mondialisation et le besoin d'une coordination entre les politiques fiscales des pays, les conventions fiscales internationales ont apparu pour éviter la double taxation et contrôler l'évasion fiscale. Ces conventions, signées entre des pays sont généralement basées sur les modèles suggérés par l'OCDE ou l'ONU.

1.6.3 La loi et la loi des finances

La législation constitue une source essentielle du droit fiscal, car elle établit les règles générales concernant les impôts et taxes. Notamment, la loi de finances, adoptée chaque année par le Parlement, modifie les stratégies fiscales en fonction des buts économiques et budgétaires.

1.6.4 Les règlements fiscaux

Les règlements fiscaux comprennent les décrets et arrêtés émis par l'exécutif pour détailler les conditions d'application des lois fiscales.

1.6.5 La doctrine administrative

La doctrine administrative n'a pas de force obligatoire comme la loi ou la jurisprudence, elle désigne les interprétations et les opinions des praticiens du droit administratif, à propos des règles qui régissent l'administration publique.

1.6.6 La doctrine universitaire

Elle constitue une source précieuse du droit fiscal, elle regroupe les recherches les analyses et les critiques formulés par des chercheurs, et des experts en droit fiscal. Leur expertise oriente les choix des législateurs sur des enjeux complexes tels que les techniques d'évasion fiscale, et la justice fiscale.

En somme la fiscalité est un pilier essentiel du fonctionnement des pays, assurant le financement des dépenses publiques tout en orientant les politiques économiques et sociales. Sa progression historique illustre son adaptation constante aux besoins des sociétés, reflétant les changements des structures gouvernementales et des systèmes économiques. Cependant, chaque nation met en œuvre son propre système fiscal, tenant compte de ses priorités économiques et sociales. Dans cette optique, la prochaine section se penchera sur le système fiscal en Algérie, en examinant son cadre juridique, ses particularités et son influence sur les entreprises publiques.

Section 02 : Cadre juridique, régimes fiscaux et organisation administrative du système fiscal algérien.

L'impôt joue un rôle crucial dans la politique économique d'un pays, car il permet l'accumulation de fonds essentiels pour couvrir les dépenses publiques. Ainsi, le régime fiscal en Algérie se repose sur un ensemble de lois et de normes destinées à réguler l'imposition des sociétés et des individus. Il se distingue par une structure hybride, associant taxes directes et indirectes, et repose sur un modèle inspiré du système français, tout en incorporant des particularités propres à l'économie nationale. L'objectif de cette section est de mettre en lumière les codes qui forment le système fiscal algérien, d'exposer les divers régimes fiscaux actuels, et de présenter la structure administrative responsable de leur mise en œuvre.

2.1 Les codes qui régissent le système fiscal algérien

Le système fiscal algérien est régi par cinq codes principaux dit les impositions codifiées, sur lesquels s'ajoute le code des procédures fiscales paru en 2002, ainsi que trois codes complémentaires.

2.1.1 Les codes principaux

Les codes principaux représentent la base du système fiscal, ils regroupent les règles qui organisent les impôts et taxes, en termes de calcul, de déclaration et de paiement, et contrôlent les relations entre l'Etat et les contribuables.

2.1.1.1 Le code des impôts directs et taxes assimilées

Divisés selon les bénéficiaires :

- **Pour l'État :**
 - *Impôt sur le revenu global (IRG)* : C'est un impôt à taux progressif qui s'applique essentiellement aux personnes physiques réalisant un ou plusieurs de ces revenus : (salaires, loyers, bénéfices, plus-values...).
 - *Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)* : Il s'applique aux personnes morales les sociétés de biens réalisant un bénéfice. Pour la première fois, la loi de finances complémentaire de 2008 a instauré une distinction entre les activités, avec des taux différenciés selon l'activité 19%, pour les activités de production de biens, 23%, pour les activités de bâtiment, de travaux publics et d'hydraulique ainsi que les activités touristiques et thermales à l'exclusion des agences de voyages et 26%, pour les autres activités.
- **Pour les collectivités locales :**
 - *Taxe sur l'activité professionnelle (TAP)* : Il s'agit d'une taxe avec un taux fixé à 2% du montant du chiffre d'affaire généré. En effet, la TAP a été supprimé par la loi de finances 2024, dont l'objectif est de réduire la pression fiscale sur les entreprises et de d'encourager l'investissement.
- **Pour les communes :**
 - *Taxe foncière* (propriétés bâties et non bâties)
 - *Taxe d'assainissement* : comprend l'enlèvement des ordures ménagères de 500 DA à 100.000 DA selon l'usage du local (habitation, usage industriel ou commercial).
 - *Taxe de déversement à l'égout* (abrogée par la loi des finances de 2002 mais intégrée dans la facture d'eau).
- **À affectation particulière :**

Cet impôt s'applique aux biens immobiliers et mobiliers tels que « les voitures particulières d'une cylindrée dépassant 2.000 cm³ essence et 2.200 cm³ diesel »¹⁶, les yachts, les bateaux de loisir, les avions légers et les chevaux de course. Il s'agit d'un impôt progressif dont le taux fluctue « entre 0 et 1,5 % en fonction des tranches de revenus »¹⁷. Cette taxe est répartie de la manière suivante : « 60% sont alloués au budget de l'État, 20% aux budgets municipaux et 20% au Fonds national du logement »¹⁸.

2.1.1.2 Le code d'impôts indirects

Selon le code des impôts indirects (1976) institué par l'ordonnance n° 76-104, il prévoit cinq impositions.

- Droit de circulation : sur l'alcool, boissons, vinaigre.
- Taxes sur les sucres/glucoses : utilisés dans les apéritifs.
- Droits de garantie et d'essai : sur les métaux précieux (or, argent, platine).
- Taxe sanitaire sur les viandes.
- Taxe pour usage de téléviseurs/radios.

2.1.1.3 Le code des taxes sur le chiffre d'affaires

- TVA : elle s'applique aux opérations de ventes, aux travaux immobiliers et les prestations de services revêtant un caractère industriel, commercial ou artisanal réalisés en Algérie, et même les opérations d'importation, 19 % (taux normal), 9 % (taux réduit).
- Taxe intérieure de consommation (art. 25 à 28 CTCA): elle concerne des produits comme la bière, tabac, bananes, saumon, etc.
- Taxe sur les produits pétroliers (28-2 à 28-8 CTCA): essence, gasoil, propane...

2.1.1.4 Le code d'enregistrement

Il a été édicté par l'ordonnance n° 76-105 du 9 décembre 1976. Il prévoit deux types d'imposition :

- Droits d'enregistrement : sur les baux, échanges, locations, partages, successions...
- Taxe de publicité foncière : lors de la formalisation d'actes immobiliers.

¹⁶ Article 276, Code des impôts directs et taxes assimilées, 2023, P 118-119.

¹⁷ Article 281, code des impôts directs et taxes assimilées, 2020. P 118.

¹⁸ Article 282, journal officiel n 33 de loi des finances, 24 mars 2020. P 118.

2.1.1.5 Le code des timbres fiscaux

Les impositions qui prennent la forme d'un timbre fiscal sont prévues par l'ordonnance n° 76-103 du 9 décembre 1976. Les actes soumis au timbre sont notamment (Passeports, permis, cartes d'identité, contrats, quittances, assurances auto, vignettes...)

2.1.1.6 Le code des procédures fiscales

Il représente des textes juridiques qui regroupent les règles qui encadrent les relations entre l'administration fiscale et les contribuables. « Le code des procédures fiscales constitue le cadre légal régissant les obligations des contribuables, les pouvoirs de l'administration fiscale en matière de vérification, de recouvrement et de sanction, ainsi que les modalités de recours contre les décisions fiscales. »¹⁹. Il vise à :

- Garantir la transparence dans les procédures fiscales.
- Définir les droits et devoirs des contribuables.
- Organiser les contrôles, redressements et sanctions.
- Offrir des voies de recours contre les décisions fiscales.

2.1.2 Les codes complémentaires

En plus des codes fiscaux principaux, l'Algérie s'appuie sur des codes supplémentaires qui sont les suivants :

2.1.2.1 Le Code de commerce

D'après l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée par le code de commerce algérien constitue la base juridique de l'activité commerciale. Il encadre :

- les formes juridiques des entreprises (SARL, SPA, SNC).
- la tenue de la comptabilité commerciale.
- les obligations des commerçants.
- les règles de la faillite et de la liquidation.

Il permet de distinguer les différentes catégories de commerçants et entreprises, et définit leurs responsabilités civiles, commerciales et parfois pénales.

2.1.2.2 Le Code des douanes

D'après l'ordonnance n° 76-02 du 19 janvier 1976, modifiée et complétée, le code des douanes fixe le cadre juridique applicable aux opérations d'importation et d'exportation. Il traite :

¹⁹ Code des Procédures Fiscales 2025, Direction Générale des Impôts, www.mfdgi.gov.dz, Consulté le 26.04.2025.

- des droits et taxes à l'importation,
- des régimes douaniers économiques (admission temporaire, entrepôt douanier...),
- des infractions douanières et sanctions.

Il est indispensable dans les activités de commerce extérieur, car il détermine les règles d'entrée et de sortie des marchandises du territoire national.

2.1.2.3 Le Code des investissements

D'après l'ordonnance n° 22-18 du 24 juillet 2022 portant loi sur l'investissement, le code des investissements a pour objectif de créer un climat favorable à l'investissement, national et étranger. Il prévoit :

- des incitations fiscales et douanières,
- la protection des droits des investisseurs,
- les procédures d'agrément des projets,
- les zones géographiques prioritaires pour l'investissement.

Ce code encourage le développement économique à travers une politique de soutien aux investissements productifs.

2.2 Les régimes fiscaux en Algérie

Un régime fiscal désigne l'ensemble des règles fiscales applicables à un contribuable selon sa situation, son activité et son lieu de résidence. Cela peut inclure les taux d'imposition, les crédits d'impôt, les déductions fiscales, les obligations déclaratives, les modalités de paiement des impôts, etc. Les régimes fiscaux varient d'un pays à l'autre et peuvent également être différents selon le statut juridique de l'entreprise (individuelle, société, association, etc.).

Le régime fiscal applicable peut avoir un impact significatif sur la charge fiscale de l'individu ou de l'entreprise, ainsi que sur la manière dont il ou elle doit gérer ses finances et remplir ses obligations fiscales. En Algérie il existe trois régimes fiscaux :

- Le régime forfaitaire (impôt forfaitaire unique IFU).
- Le régime fiscal réel,
- Le régime réel simplifié

2.2.1 L'impôt Forfaitaire Unique (IFU)

L'Impôt Forfaitaire Unique (IFU) est un régime fiscal simplifié en Algérie, applicable aux personnes physiques et morales dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 8 millions de dinars algériens. Il regroupe plusieurs impôts, notamment la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP), la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), et l'Impôt sur le Revenu Global (IRG) et l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS).

2.2.1.1 Conditions d'Éligibilité

Les activités industrielles, commerciales, non commerciales, artisanales, coopératives d'artisanat d'art et traditionnelles dont le chiffre d'Affaires ne doit pas excéder 8 millions DA.

2.2.1.2 Exclusions : les activités exclus du champ d'application de l'IFU sont :

- Certaines activités comme la promotion immobilière, l'importation, et les travaux publics sont exclues, les activités de promotion immobilière et de lotissement de terrains.
- Les activités d'importation de biens et marchandises destinées à la revente en l'état.
- Les activités d'achat revente en l'état exercées dans les conditions de gros, conformément aux dispositions prévues à l'article 224 du présent code.
- Les activités exercées par les concessionnaires.
- Les activités de restauration et d'hôtellerie classées.
- Les affineurs et les recycleurs des métaux précieux, les fabrications et les marchandises d'ouvrages d'or et de platine.
- Les travaux publics, hydrauliques et de bâtiments.
- Les professions non commerciales.

2.2.1.3 Taux d'Imposition

Le taux de l'impôt forfaitaire unique regroupe plusieurs impôts en un seul versement annuel, et il est fixé comme suit :

- 5% pour les activités de production et de vente de biens.
- 12% pour les autres activités.
- Concernant le taux de l'impôt forfaitaire unique applicable à l'activité mixte, celui-ci est déterminé proportionnellement au chiffre d'affaires correspondant à chaque activité. Paiement de l'IFU et obligations des contribuables. Les contribuables éligibles au régime de l'IFU, sont tenus de faire parvenir à l'inspecteur des impôts du lieu d'implantation de l'activité : Une déclaration prévisionnelle du chiffre d'affaires (Série G n° 12), au plus tard, 30 juin de l'année N, avec paiement total ou fractionné de l'IFU. En cas de paiement fractionné, celui-ci peut s'effectuer en trois versements :
 - 1er versement : 50% du montant de l'IFU dû, à effectuer lors du dépôt de la déclaration prévisionnelle (au plus tard le 30 juin de l'année N).
 - 2ème versement : 25% de l'IFU, à effectuer du 1er au 15 septembre de l'année N.
 - 3ème versement : 25% du montant de l'IFU, à effectuer du 1er au 15 décembre de l'année N.

Et une déclaration définitive (Série G n° 12 bis), a déposé au plus tard, le 20 janvier de l'année N +1.

2.2.2 Le régime fiscal réel :

Le régime réel consiste à calculer de manière réelle le bénéfice réalisé par l'entreprise, ce qui signifie que l'on tiendra compte des dépenses réelles de l'entreprise pour déterminer le résultat imposable (contrairement au régime forfaitaire où l'entreprise paie un montant fixe d'impôts préétabli). Cela inclut les frais de personnel, les investissements en équipements et en immobilier, les achats de matières premières et les autres frais de fonctionnement.

Ce régime est généralement plus avantageux pour les entreprises ayant des charges importantes ou des investissements importants, car il permet des déductions fiscales plus importantes. Cependant, il exige également une comptabilité précise et stricte pour tenir compte de toutes les dépenses déductibles. Ce régime se base sur les déclarations effectives des contribuables.

2.2.2.1 Conditions d'éligibilité

En Algérie, le régime fiscal réel concerne :

- Les personnes morales quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires.
- Les personnes physiques dont le chiffre d'affaires dépasse les 8.000.000 DA.
- Les personnes physiques dont le chiffre d'affaires est inférieur à 8.000.000 DA et qui ont opté pour le régime fiscal réel.

D'autres activités sont concernées par le régime fiscal réel :

- Les activités de promotion immobilière et de lotissement de terrains.
- Les activités d'importation de biens et marchandises destinés à la revente en l'état.
- Les activités d'achat-revente en l'état exercées dans les conditions de gros.
- Les activités exercées par les concessionnaires.
- Les activités exercées par les cliniques et établissements privés de santé, ainsi que les laboratoires d'analyses médicales.
- Les activités de restauration et d'hôtellerie classées.
- Les affineurs et les recycleurs des métaux précieux.
- Les fabricants et les marchands d'ouvrages d'or et de platine.
- Les travaux publics, hydrauliques et de bâtiment.

2.2.2.2 L'application du régime réel

Ce régime fiscal s'applique à des catégories différentes :

2.2.2.2.1 L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS)

C'est un impôt annuel destiné aux sociétés de capitaux quel que soient leur chiffre d'affaires, leur forme et leur objet (EURL, SARL, SPA, EURL.... Etc), les entreprises publiques économiques et les établissements publics à caractère industriel et commercial. En Algérie, le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) est fixé à trois niveaux :

- 19% Pour les activités de production de biens
- 23% Pour les activités de bâtiment, de travaux publics et d'hydrauliques ainsi que les activités touristiques et thermales à l'exclusion des agences de voyages
- 26% Pour les autres activités

2.2.2.2.2 L'impôt sur le revenu global (IRG)

C'est un impôt annuel qui s'applique sur le revenu global, et destiné aux personnes physiques notamment le cas des entrepreneurs individuels, et des professions libérales. Son taux est progressif comme l'indique le barème suivant :

Tableau 1 : Les taux d'imposition sur le revenu global (IRG)

Revenu global en DA	Taux
Inférieur à 240000	0%
240000 à 480000	23%
48001 à 960000	27%
960001 à 1920000	30%
1920001 à 3840000	33%
Plus de 3840000	35%

Source : Réalisé par nous-même.

2.2.3 Le régime simplifié

Selon la loi de finances complémentaire 2022, les professions libérales (non commerciales), seront soumises au régime simplifié si leurs recettes annuelles (chiffre d'affaires) dépassent les 8.000.000 DA. Il s'agit d'un régime simplifié par rapport au régime réel normal où la tenue de sa comptabilité est simplifiée (tenue au quotidien du livre recettes et dépenses), donc les contribuables bénéficient juste d'un allègement comptable.

2.3 L'organisation de l'administration fiscale en Algérie

L'administration fiscale sous l'autorité du ministère des Finances, qui est dirigé par la Direction Générale des Impôts (DGI). À la suite de la réforme de 2007, deux nouvelles directions ont été créées, la direction de l'information et la direction des relations publiques et

de la communication, chargée de renforcer l'image de la DGI et d'optimiser la communication avec les utilisateurs.

2.3.1 Avant la réforme

Les services comprenaient :

- **9 directions régionales** : relais locaux de l'administration centrale.
- **Directions des impôts de wilaya** : recherches de la matière imposable, contrôles sur place, programmes de vérification.
- **Services régionaux** : des recherches et vérifications, inspections (contrôle des déclarations) et recettes (recouvrement des impôts).

2.3.2 Réforme de 2006

Elle introduit un passage d'une structure verticale (par fonction) à une structure horizontale (par catégorie de contribuables). Cela a conduit à la création de nouvelles structures :

2.3.2.1 Structure nationale : la DGE

Direction des Grandes Entreprises (DGE) : Cette direction est chargée du traitement des dossiers fiscaux des grandes entreprises (chiffre d'affaires \geq 100 millions DA), sociétés de capitaux, hydrocarbures, etc. Chargée des missions d'assiette, recouvrement, contrôle et contentieux des impôts de ces sociétés.

2.3.2.2 Structures régionales

Deux nouvelles structures sont créées au niveau local : le centre des impôts et le centre de proximité des impôts.

2.3.2.2.1 Centre des Impôts (CDI)

- Relèvent de ce centre, les contribuables exerçant des activités à caractère industriel et commercial soumis au régime simplifié dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10.000.000 DA, ainsi que les contribuables exerçant des professions libérales.
- Il agit comme interlocuteur fiscal unique pour : immatriculation, déclarations, paiements, contrôle et recouvrement.
- Services : fiscalité industrielle, BTP, commerciale, services, professions libérales.

2.3.2.2.2 Centre de Proximité des Impôts (CPI)

- Gère les contribuables non couverts par la DGE et le CDI : petites entreprises individuelles, exportateurs, marchands de biens, organisateurs d'événements, etc.
- Impôts concernés : IRG (BIC et BNC), TAP, TVA.
- Il est aussi interlocuteur fiscal unique pour toutes les obligations fiscales.

En somme, le système fiscal algérien est basé sur un cadre législatif varié qui établit à la fois les catégories d'impôts, les procédures d'imposition et les entités responsables de leur application. Selon leur taille et le type de leur activité, les contribuables bénéficient d'une certaine flexibilité dans les divers systèmes fiscaux. Ce qui contribue à accroître l'efficacité du système. Ces composants forment le socle fonctionnel du régime fiscal algérien, dont l'application sera analysée plus en profondeur dans la section prochaine.

Section 3 : Procédures fiscales, obligations déclaratives et évaluation du système fiscal algérien

Après avoir défini le cadre légal et institutionnel du système fiscal algérien, il est essentiel d'examiner son fonctionnement sur le terrain. Cela signifie examiner les diverses phases du processus fiscal, de la fixation de la base imposable jusqu'à la perception de l'impôt. En outre, les contribuables sont assujettis à des obligations comptables et déclaratives qui diffèrent en fonction du régime fiscal. De plus, l'analyse comparative de la fiscalité des sociétés publiques et privées permet de mieux comprendre les différences en termes d'imposition. Enfin, l'évaluation des points forts et des faiblesses du système fiscal algérien mettra en lumière les défis présents et les pistes d'amélioration.

3.1 La procédure d'établissement de l'impôt en Algérie

L'établissement de l'impôt est une opération juridique qui se compose de trois grandes étapes, d'abord identifier la base d'imposition (l'assiette sur quoi l'impôt est calculé), ensuite déterminer le montant à payer et enfin organiser le paiement.

3.1.1 L'assiette de l'impôt

Désigne l'ensemble des opérations de l'administration fiscale qui permettent d'identifier l'objet imposable et évaluer la richesse sur laquelle l'impôt sera appliqué, (revenu, capital et consommation).

3.1.1.1 Détermination de la matière imposable :

L'assiette de l'impôt varie selon la nature de la richesse :

- **Revenus** : il s'agit des gains perçus (salaires, bénéfices, loyers...), imposables par des impôts directs (IRG, IBS...).
- **Patrimoine** : il s'agit des biens possédés (immeubles, terrains, actions...), imposables par des impôts sur le capital (impôt sur le patrimoine, taxe foncière...).

- **Consommation** : il s'agit de l'utilisation de la richesse dans l'achat de biens ou services, imposables par des impôts indirects, comme la TVA.

3.1.1.2 Évaluation de la matière imposable :

L'administration des impôts dispose de diverses méthodes pour évaluer le montant sur lequel l'impôt sera imposé :

Méthode indiciaire : utilisée lorsque le contribuable ne déclare pas et cache ses revenus. Dans ce cas l'État se base sur des indices visibles tels que les voitures de luxe, et le type d'habitation pour estimer le revenu.

Évaluation forfaitaire : Applicable au régime de l'IFU (Impôt Forfaitaire Unique) dans le cas des petites activités « CA < 8 millions DA »²⁰, le montant de l'impôt se calcule forfaitairement, sans tenir compte de la comptabilité réelle.

Évaluation réelle (ou déclarative) : Pour les entreprises ou contribuables qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 30 millions DA. Ces entreprises doivent présenter une comptabilité complète et détaillée. Dans cette méthode l'impôt se calcule sur les données réelles des déclarations fiscales.

Régime simplifié (abrogé récemment) : Pour les contribuables qui ont un « CA ≤ 30M DA »²¹, avec une comptabilité moins stricte que le réel.

Déclaration contrôlée : Qui concerne les professions non commerciales notamment le cas des médecins et des avocats. Leur évaluation se fait à partir de leur livre journal.

3.1.2 La liquidation de l'impôt

La liquidation est le processus de calcul de la somme précise que le contribuable doit payer, en appliquant un taux d'imposition sur la base déterminée.

3.1.2.1 Types de taux

Il existe deux types de taux, le taux spécifique et le taux ad valorem, ces taux se fixent comme suit :

Taux spécifique : il est fixé par unité physique (exemple : 10 DA/kg de viande), et ne dépend pas de la valeur mais de la quantité.

²⁰ Article 282, du journal officiel n 84, du 26 décembre 2024. P 10.

²¹ Article 282, code des impôts directs et taxes assimilées, 2023. P 122-123.

Taux ad valorem : il est proportionnel à la valeur du bien ou du revenu. Exemple : « IBS à 26 % »²², « IRG à 0-35 % »²³, « TVA à 9 % taux réduit, et 19 % taux normal »²⁴.

3.1.2.2 Modes de calcul de l'impôt :

Le mode de calcul de l'impôt varie selon les formes d'impositions. Il se calcul comme suit :

Impôt fixe : son montant est identique pour tous les contribuables, peu importe leur situation. Exemple : droit d'enregistrement, taxe de timbre.

Impôt proportionnel : son taux ne change pas, et appliqué aux contribuables selon le même pourcentage.

Impôt progressif : Son taux est influencé par le montant du revenu plus le contribuable gagne plus il paie d'impôts. Exemple : IRG (Impôt sur le Revenu Global) et impot sur le patrimoine. Voici le barème d'impôt sur le patrimoine (selon la valeur nette) :

Tableau 2 : Barème impôt sur le patrimoine (selon la valeur nette)

Valeur nette en DA	Taux
Moins de 100 millions	0%
100M à 150M	0,5%
150M à 250M	0,75%
250M à 350M	1%
350M à 450M	1,25%
Plus de 450M	1,75%

Source : réalisé par nous-même.

3.1.2.3 Taux discriminatoires :

Certains produits ou services sont taxés différemment pour encourager ou limiter leur consommation, par exemple :

- Exonération (ex : pain, lait...)
- Taux réduit (9 % pour médicaments, livres...)
- Taux plein (19 % pour produits de luxe, électronique...)

²² Article 136, code des impots directs et taxes assimilées, édition droit afrique. P 47.

²³ Article 104, code des impts directs et taxes assimilées. P 36-37.

²⁴ Article 5, code des taxes sur le CA. P 7.

3.1.3 Le Recouvrement de l'impôt

C'est l'étape où le gouvernement collecte l'impôt auprès des citoyens afin de financer les services publics.

3.1.3.1 Versement direct

Le contribuable déclare et paie lui-même son impôt. Exemple : IRG (pour les professions libérales), TVA, TAP, TB..., exemple :

Pour le cas de l'impôt sur le revenu global (IRG) le paiement se fait en deux acomptes provisionnels, dont chaque acompte égal 30 % de l'impôt de l'année précédente, le reste est régularisé après la déclaration annuelle (au plus tard le 30 avril).

- 1er acompte : entre le 20 février et le 20 mars.
- 2e acompte : entre le 20 mai et le 20 juin.

3.1.3.2 La retenue à la source

La retenue à la source indique que l'impôt est directement déduit par un tiers (comme l'employeur, une institution bancaire ou un client) lors de la distribution des revenus au contribuable. Ce mécanisme garantit à l'État une perception rapide et sécurisée de l'impôt, et employée pour diverses catégories de revenus, par exemple :

- Revenus versés à des non-résidents fiscaux en Algérie (art. 33 et 108)
- Revenus de valeurs mobilières (dividendes, actions...) (art. 121)
- Revenus de créances, dépôts, cautionnements (intérêts) (art. 122)
- Salaires, pensions, rentes viagères : L'employeur prélève directement l'IRG sur le salaire avant de le verser à l'employé (art. 128)

3.1.3.3 Le timbre fiscal

Le timbre fiscal est une forme de paiement de l'impôt indirect, il consiste à acheter un timbre physique ou électronique et à le coller sur des documents officiels (contrats, actes,...) , cela authentifie le document et prouve que la taxe a été payée.

Le paiement de cet impôt doit se faire en conformité avec les délais juridiques. Si un retard survient, des amendes sont imposées au contribuable.

3.1.3.4 En cas de non-paiement : procédures de recouvrement forcé

Si le contribuable ne paie pas volontairement, l'administration fiscale peut utiliser des mesures forcées, par exemple :

- **Fermeture temporaire** des locaux professionnels
- **Saisie mobilière** (voitures, meubles...)

- **Saisie immobilière** (appartements, terrains...)
- **Avis à Tiers Détenteur (ATD)** : blocage des sommes chez une banque ou un client pour récupérer l'impôt.

3.2 Les obligations comptables et déclaratives en Algérie

En Algérie, les entreprises font face à plusieurs obligations comptables et fiscales tout dépend de leur régime d'imposition et leur cadre juridique. Ces obligations incluent la tenue d'une comptabilité conforme aux normes SCF, la déclaration fiscale, le paiement des impôts et taxes dans les délais, et la transmission des états financiers aux administrations compétentes.

Tableau 3 : Comparaison des obligations comptables et fiscales selon les régimes d'imposition en Algérie

Éléments	Régime Forfaitaire (IFU)	Régime Réel Simplifié	Régime Réel Normal
Contribuables concernés	Personnes physiques uniquement	Petites entreprises (personnes physiques ou morales)	Grandes entreprises (souvent personnes morales)
Chiffre d'affaires annuel	≤ 8 000 000 DA	- Personnes physiques : de 8 à 20 millions DA - Sociétés : ≤ 30 millions DA	> 20 millions DA (personnes physiques) > 30 millions DA (sociétés)
Documents comptables	Aucune obligation formelle Juste : carnet de ventes, factures	Comptabilité allégée : - Journal simplifié - Registre recettes/dépenses - Factures - Inventaire simple	Comptabilité complète selon le PCN : - Journal - Grand livre - Bilan - Compte de résultat - Inventaire
Déclaration fiscale principale	Déclaration annuelle IFU (G n°11 bis)	Déclaration annuelle du résultat fiscal (G n°12)	Déclaration annuelle du résultat fiscal (G n°12)
Autres déclarations fiscales	Aucune	- TAP annuelle (G n°50) - TVA (G n°20) si assujetti - CNAS si salariés	- TAP annuelle (G n°50) - TVA mensuelle/trimestrielle (G n°20)

			- IRG mensuel si salaires - CNAS et retraite
Impôts dus	IFU : - 5 % du CA (activités ordinaires) - 7 % (professions libérales)	IRG ou IBS selon le statut + TAP + TVA (si applicable)	IRG ou IBS selon le statut + TAP + TVA + IRG salaires (retenue à la source)
Paiement	Une fois par an (ou en deux tranches)	Annuelle pour IRG/IBS et TAP TVA : mensuelle/trimestrielle	Mensuel ou trimestriel selon le type d'impôt
Tenue de comptabilité	Non obligatoire	Obligatoire mais simplifiée	Obligatoire selon le Plan Comptable National

Source : réalisé par nous-même.

3.3 Les différences entre la fiscalité des entreprises publiques et privées en Algérie

En Algérie, les entreprises publiques et privées sont soumises aux mêmes principes fiscaux généraux, mais il existe des différences dans les régimes fiscaux, notamment en matière d'exonérations, d'incitations fiscales et d'obligations spécifiques.

Tableau 4 : Comparaison de la fiscalité des entreprises publiques et privées en Algérie

Critères	Entreprises Publiques	Entreprises Privées
Statut juridique	EPIC ou SPA détenues majoritairement par l'État	SPA, SARL, EURL, SNC à capitaux privés
Impôt sur les bénéfices (IBS)	26 % (exonérations possibles pour projets d'utilité publique)	26 % (taux standard)
Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP)	2 % du CA HT (réduction possible pour certains projets)	2 % du CA HT (pas d'allègement spécifique)
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	TVA de 19 % sauf pour les activités exonérées (éducation, santé, énergie, etc.)	TVA de 19 % sauf pour les activités exonérées (ex : exportations, produits de première nécessité, etc.)

Droits de douane	Exonérations totales ou partielles pour les importations stratégiques	Droits appliqués selon la nature des produits et le régime douanier
Exonérations fiscales	Accordées pour les projets d'intérêt public, infrastructures stratégiques	Limitées aux avantages de l'ANDI ou à des secteurs spécifiques
Obligations comptables	Comptabilité selon SCF + audit obligatoire par la Cour des Comptes	Comptabilité selon SCF + audit si seuil dépassé (CA, effectif, etc.)
Contrôle fiscal	Inspection Générale des Finances (IGF), Cour des Comptes, DGI	Direction Générale des Impôts (DGI), instances judiciaires en cas de fraude
Cotisations sociales	Obligatoires (CNAS, CNR, CASNOS pour dirigeants)	Obligatoires (CNAS, CNR, CASNOS selon statut du dirigeant)
Incitations à l'investissement	Nombreux avantages fiscaux pour projets publics ou stratégiques	Avantages fiscaux si projet agréé par l'ANDI, zones spécifiques ou secteurs prioritaires

Source : réalisé par nous-même.

En somme, les entreprises privées ont accès à des avantages fiscaux sous conditions, notamment via l'ANDI et en fonction du secteur d'activité, par contre les entreprises publiques bénéficient de plus d'exonérations fiscales et d'aides de l'État en raison de leur rôle stratégique, cependant elles font l'objet d'un contrôle stricte des autorités.

3.4 Evaluation du système fiscal algérien

L'évaluation du système fiscal algérien permet d'analyser son efficacité sa justice et sa capacité à répondre aux besoins économiques et sociaux du pays. Pour cela il faut extraire les points de force et de faiblesse de son système.

3.4.1 Les faiblesses du système fiscal algérien :

Le système fiscal en Algérie fait face à plusieurs points de faiblesses, structurels et conjoncturels, qui entravent son efficacité. Ces contraintes touchent également la collecte des

recettes fiscales, l'équité du système ainsi que l'investissement et l'économie du pays. Parmi ces limites :

- **Le manque de diversification des sources de revenus fiscaux et forte dépendance aux hydrocarbures :** Plus de 60 % des recettes fiscales proviennent des recettes pétrolières, « ce qui le rend vulnérable aux fluctuations des prix des hydrocarbures »²⁵, et provoque une difficulté à financer les dépenses publiques en période de crise pétrolière.
- **Le poids de l'économie informelle :** Presque la moitié de l'économie est informel et échappe à l'impôt, ce qui cause la réduction de l'assiette fiscale, la concurrence déloyale avec les activités formelles.
- **La complexité et instabilité de la législation fiscale :** Les textes fiscaux difficiles à interpréter, et les fréquentes modifications des lois, constituent un frein à la performance, « Les changements fréquents dans la loi de finances, ainsi que le manque de clarté dans certaines dispositions fiscales, créent une insécurité juridique et entravent l'investissement »²⁶
- **La lourdeur administrative et manque de digitalisation :** La lourdeur administrative et le manque de digitalisation freinent la performance du système fiscal, les démarches fiscales sont longues et dépendent du support papier. « L'administration fiscale connaît des problèmes de performance liés au manque de digitalisation, à l'insuffisance des moyens humains et techniques, ainsi qu'à une faible culture du civisme fiscal. Ces faiblesses compromettent l'efficacité du recouvrement et la lutte contre l'évasion fiscale »²⁷
- **Le manque de justice fiscale et d'équité :** Le système fiscal algérien présente une inégalité dans la répartition de la charge fiscale, les PME et les salariés sont imposés plus lourdement que certaines grandes entreprises, ce qui entraîne un sentiment d'injustice et réduit la volonté des contribuables à se conformer.
- **Une faible attractivité pour les investisseurs :** L'instabilité des lois fiscales, et la lourdeur des procédures d'imposition et de déclaration, conduisent à un faible

²⁵ Bouaziz, F. La réforme du système fiscal en Algérie : contraintes et perspectives. Revue des Finances Publiques, 2020. n 12

²⁶ OCDE. Examen multidimensionnel de l'Algérie. Organisation de coopération et de développement économiques. 2022

²⁷ Banque mondiale. Rapport de diagnostic sur la gouvernance fiscale. Algérie, 2021

investissement étranger, et à la fuite des capitaux, ainsi le ralentissement du développement économique.

En somme, le système fiscal algérien présente de nombreuses faiblesses qui entravent son efficacité. Pour optimiser la situation, il est indispensable d'apporter des modifications afin de :

- Varier les origines des revenus fiscaux.
- lutter contre l'évasion fiscale et le travail non déclaré
- Simplifier et stabiliser la réglementation fiscale.
- La numérisation pour moderniser l'administration fiscale.

3.4.2 Les points de force du système fiscal algérien

Malgré ses limites, le système fiscal algérien présente plusieurs atouts qui peuvent être exploités pour améliorer l'économie et encourager l'investissement.

- **Un cadre fiscal diversifié et adaptable**

Le système fiscal algérien offre plusieurs régimes adaptés aux différentes catégories d'entreprises (régime réel, forfaitaire, dérogatoire, etc.). « Le système fiscal algérien repose sur une architecture mixte combinant impôts directs (IRG, IBS) et impôts indirects (TVA, droits de douane). Cette structuration permet une mobilisation plus large des recettes fiscales et une répartition des charges entre les différentes couches de contribuables. »²⁸

- **Un taux d'imposition sur les bénéfices compétitif**

L'Algérie impose des taux compétitifs ce qui lui permet de rester attractif, tout en assurant une collecte suffisante de recette. « L'Algérie bénéficie d'un taux d'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) compétitif, fixé à 26 % pour les activités commerciales, et réduit à 19 % pour les activités de production de biens. Ce niveau d'imposition, relativement modéré par rapport à certains pays voisins, constitue un atout pour l'attractivité économique. Il permet d'encourager la création d'entreprises, de soutenir l'investissement productif et d'inciter les opérateurs économiques à développer des activités dans des secteurs jugés stratégiques pour le développement national. Ce dispositif fiscal vise à concilier rendement budgétaire et incitation à l'initiative privée. »²⁹

- **Des exonérations fiscales attractives pour l'investissement**

L'Algérie met en place plusieurs avantages fiscaux pour attirer les investisseurs, notamment à travers l'ANDI (Agence Nationale de Développement de l'Investissement), l'exonération de

²⁸ OCDE, 2022 – Études économiques de l'Algérie, <https://shs.cairn.info/revue-etudes-economiques-de-l-ocde-2012-16-page-51.htm>]. Consulté le 30.04.2025.

²⁹ Direction Générale des Impôts, Guide fiscal 2023 – <https://www.mfdgi.gov.dz>]. Consulté le 30.04.2025.

l'IBS et de la TVA pour les nouvelles entreprises pendant plusieurs années, et l'allègement fiscal pour les secteurs stratégiques.

« Le gouvernement algérien accorde divers avantages fiscaux aux investisseurs dans le cadre de la loi sur la promotion de l'investissement (ordonnance n°22-18 du 24 juillet 2022). Ces mesures incluent l'exonération temporaire de l'IBS, de la TAP, et de la TVA pour les biens importés ou acquis localement destinés à l'investissement productif.) »³⁰.

- **Fiscalité incitative pour les start-ups et PME**

Pour encourager l'entrepreneuriat et l'innovation, et faciliter la création des petites entreprises, des mesures fiscales spécifiques sont prévues pour les start-ups et les PME comme :

- La réduction des impôts pour les jeunes entrepreneurs.
- L'exonération des charges sociales pendant les premières années d'activité.

- **Protection des entreprises nationales**

La fiscalité algérienne favorise les entreprises locales en leur donnant un avantage compétitif, et en encourageant l'industrialisation et la production locale. « En application de la Loi de Finances 2023, des exonérations fiscales sont accordées aux équipements importés destinés à la production locale, et des réductions de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) sont appliquées aux entreprises industrielles à hauteur de 19 %. »³¹

- **Une administration fiscale en modernisation**

L'Algérie a initié des réformes numériques pour améliorer la gestion fiscale, en introduisant la déclaration et le paiement en ligne. Ainsi la réduction progressive des lourdeurs administratives. Selon l'APS « L'Algérie poursuit la réforme de son système fiscal par la numérisation, la mise en place de la télé déclaration et du télépaiement, et l'amélioration du service client fiscal. Cette transformation vise à simplifier les procédures et renforcer la transparence du système.»³²

En somme le système fiscal algérien offre des incitations fiscales attractives, un cadre flexible, et commence à se moderniser. Toutefois, il est nécessaire d'exploiter davantage ces avantages pour augmenter leur influence sur l'économie.

³⁰ Ministère des Finances, Algérie – <https://www.mf.gov.dz/index.php/fr/grands-dossiers/108-les-avantages-fiscaux-accordes-a-l-investissement>]. Consulté le 30.04.2025.

³¹ Journal Officiel de la République Algérienne, Loi de Finances 2023, n°93, p. 6 – <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2022/F2022093.pdf>]. Consulté le 30.04.2025.

³² APS – Agence Presse Service – 2023 – <https://www.aps.dz/economie/153470-finances-renforcement-du-processus-de-reforme-du-systeme-fiscal-pour-ameliorer-le-climat-des-affaires>]. Consulté le 30.04.2025.

L'analyse des pratiques d'imposition en Algérie démontre une complexité notable, particulièrement en ce qui concerne les procédures et les obligations de déclaration. Bien que l'administration fiscale vise une modernisation graduelle, elle fait face encore à diverses contraintes, en particulier en ce qui concerne l'équité fiscale, l'efficacité administrative et la lutte contre la fraude fiscale. L'analyse comparative entre les sociétés publiques et privées révèle aussi une disparité en matière d'accès aux avantages fiscaux. Malgré quelques avantages tels que la souplesse des régimes ou les encouragements à l'investissement, le régime fiscal algérien a besoin de réformes structurelles afin d'améliorer son efficacité, sa justice et son implication au progrès économique.

Conclusion

Ce premier chapitre a présenté les fondements théoriques et les éléments constitutifs du système fiscal, tant du point de vue conceptuel que de sa réalisation concrète en Algérie. En plus de son rôle primordial de financement des dépenses publiques, l'impôt se présente comme un outil stratégique dans le domaine de la politique économique et sociale. La fiscalité, basée sur des principes d'équité, d'efficacité et de simplicité, vise à assurer une répartition équitable du poids fiscal tout en stimulant la croissance économique.

L'architecture du régime fiscal en Algérie, caractérisée par une multiplicité de codes, une variété de régimes fiscaux et une gestion spécialisée, témoigne du vouloir d'ajuster le système aux particularités économiques nationales. Néanmoins, divers obstacles subsistent, notamment la complexité des processus, l'instabilité des régulations fiscales, le poids bureaucratique et la persistance de l'économie informelle nuisent à l'efficacité générale du système.

De plus, l'étude des différences, entre les sociétés publiques et privées a révélé certaines inégalités dans l'application de la fiscalité, posant ainsi la question de l'équité parmi les agents économiques. Malgré de tentatives de réforme et de modernisation, en particulier par le biais de l'instauration de politiques incitatives et la réorganisation de l'administration fiscale, le régime fiscal continue à rechercher la cohérence, l'efficacité et la légitimité auprès des contribuables.

Ce chapitre sert donc de fondement à une analyse plus détaillée de l'influence réelle du régime fiscal algérien sur la performance des entreprises publiques, sujet principal de ce mémoire. Une meilleure connaissance des rouages fiscaux conduira à déceler les axes

d'amélioration requis pour promouvoir un système fiscal davantage équilibré, clair et propice à la croissance économique.



**Chapitre 02 : Analyse approfondie de la
performance financière et spécificités
des entreprises publiques.**



Introduction

Dans un environnement économique caractérisé par des fluctuations constantes, une concurrence pointue, et des normes de plus en plus strictes, la performance financière est devenue un levier stratégique pour les entreprises qu'elles soient privées ou publiques, qui vise à évaluer la capacité de l'entreprise à créer de la valeur en utilisant efficacement les ressources disponibles pour atteindre les objectifs fixés.

La notion de performance financière occupe une place centrale et indispensable dans la prise de décision, d'élaboration des stratégies, et du choix d'investissement. Elle permet également de guider les actions des dirigeants et d'anticiper les risques. Elle ne s'arrête pas dans la lecture des données et des états financiers, mais elle s'évalue à l'aide d'un ensemble d'indicateurs financiers tel que la rentabilité, la solvabilité, le fond de roulement, et à travers des comparaisons historiques et sectorielles, qui permettent de dresser un diagnostic financier global sur la santé financière des entreprises.

Dans le cas des entreprises publiques, cette analyse prend une autre dimension complexe, ces entités disposent d'une dualité de mission, elles veillent à assurer leur rentabilité financière tout en servant l'intérêt public. Ainsi leur performance ne peut être jugée uniquement à travers les indicateurs financiers et la comparaison qualitative, mais il est nécessaire de prendre en compte le rôle de ces entités dans la contribution au développement du territoire, et à assurer l'inclusion sociale, et la croissance économique.

Ainsi ce chapitre a pour objet d'explorer la notion de performance financière, en commençant par définir cette notion et présenter ses dimensions, son importance, ainsi que les sources documentaires nécessaires pour son évaluation. Ensuite, il présentera les indicateurs de mesure les plus utilisés, les facteurs qui influencent le résultat financier, ainsi que le processus de l'analyse. Enfin, il penchera sur la performance financière des entreprises publiques, à travers l'étude de leur missions, de leur objectifs ainsi que leur spécificités structurelles qui impactent leur fonctionnement et leur performance financière.

Section 01 : Définition, importance et sources documentaires de l'évaluation de la performance financière.

La compréhension de la performance financière est indispensable dans l'analyse financière et la prise de décision stratégique, puisque la valeur créée par l'entreprise doit être calculée et communiquée, de ce fait il est important de comprendre qu'est ce que la performance financière, les dimensions qui la compose, et sur quelles sources elle s'appuie.

Ainsi cette section permet de démystifier le concept de la performance financière, en présentant sa définition, ses dimensions, son importance, et les sources comptables et financières qui permettent son évaluation.

1.1 Définition et dimensions de la performance financière

La performance financière peut être définie de plusieurs façon, et peut être analysées sous plusieurs angles, afin d'apporter une vision globale sur la santé financière d'une entreprise.

1.1.1 Définition de la performance financière :

La notion de performance est très importante pour les dirigeants et pour toutes les parties prenantes de l'entreprise vu qu'elle permet de savoir sa capacité à atteindre les objectifs dans un environnement difficile à prévoir. Ce terme est flou et vaste comme l'explique A. BOURGUIGNON, une spécialiste reconnue en sciences de gestion « le terme de performance est largement utilisé sans que sa définition fasse l'unanimité. Ce fait reflète la polysémie du mot »³³. Ainsi la performance financière peut être définie de plusieurs manières, et selon les auteurs :

Pour M.J.LOUIS et J. CHARLES « La performance financière est une association de l'efficacité et de l'efficience qui consistent pour une entreprise à obtenir des résultats dans le cadre des objectifs définis et l'efficience correspond à la meilleure gestion des moyens et des capacités en relation avec les résultats »³⁴

Pour A. Khemakhem, « c'est le fait d'atteindre de manière pertinente l'objectif fixé, autrement dit, c'est la combinaison entre l'efficacité et l'efficience »³⁵

³³ A. BOURGUIGNON « Peut-on définir la performance ? », Revue Française de Comptabilité, n° 269, juillet-août, 1995, p. 61-66

³⁴ MAILLOT Jean Louis et Jean CHARLES : « l'essentiel du control de la gestion », Edition d'organisation, Paris, 1998, P46.

³⁵ A. khemakhem, « La dynamique du contrôle de gestion, 2ème édition, DUNOD, Paris, 1976, P311.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Et Pour Marchesnay (1991), « la performance de l'entreprise peut se définir comme le degré de réalisation du but recherché »³⁶.

De ce fait, la performance financière représente la capacité d'une entreprise à générer des résultats économiques positifs, à assurer sa rentabilité, sa solvabilité et sa pérennité à travers une gestion efficace de ses ressources financières. Elle indique dans quelle condition une entreprise réalise ses objectifs financiers sur le court, moyen et long terme. Ainsi il est essentiel de considérer trois critères clés de la performance.

1.1.1.1 Les trois critères clés de la performance (l'efficacité, l'efficience et la pertinence.)

Au sens global, la performance se définit par l'intersection de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence. En d'autres termes, une entreprise est considérée performante si ces critères sont réalisés. Patrick Gibert (1980) schématise cette intersection sous la forme d'un « triangle de la performance » :

Figure 2 : Triangle de la performance



Source : <https://www.metric-decision.com/>. Consulté le 02.05.2025.

- **Pertinence** : « La pertinence désigne le degré de cohérence entre les objectifs fixés par une organisation et les moyens mobilisés pour atteindre ces objectifs, en tenant compte des besoins réels de l'environnement interne ou externe. »³⁷
- **Efficacité** : « L'efficacité consiste pour une entreprise à obtenir des résultats dans le cadre des objectifs définis. »³⁸

³⁶ Marchesnay, « Economie d'entreprise », édition EYROLLES UNIVERSITE, Paris, 1991, P38

³⁷ Lorino, P, Méthodes et pratiques de la performance : Le pilotage par les processus et les compétences. Éditions d'Organisation, 2002, p. 112.

³⁸ Alazard, C & Sépari, S. Contrôle de gestion (6^e éd.). Dunod, 2010, p. 16.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

- **Effizienz** : « L'effizienz est la capacité d'une organisation à obtenir le maximum de résultats avec le minimum de ressources utilisées. »³⁹

Ainsi donc, l'efficacité totale de l'entreprise est précisée par l'association de ces trois critères du triangle de la performance.

1.1.2 Les dimensions de la performance financière

Dans un contexte global, une dimension représente une facette ou un aspect spécifique permettant d'examiner ou d'évaluer un phénomène complexe dans ce cas précis, la performance financière d'une entreprise.

1.1.2.1 La dimension de rentabilité

Cette dimension est essentielle, elle évalue le pouvoir de l'entreprise à générer des bénéfices à partir des ressources qu'elle a investies. Elle est évaluée par des indicateurs tels que le bénéfice net, la marge bénéficiaire, la rentabilité économique (ROA) et la rentabilité financière (ROE). Comme l'explique Hoarau, C. « La rentabilité est l'aptitude de l'entreprise à accroître la valeur des capitaux investis, autrement dit à dégager un certain niveau de résultat ou de revenu pour un montant donné de ressources engagées dans l'entreprise. »⁴⁰

1.1.2.2 La dimension de liquidité

La dimension de liquidité est également essentielle, elle reflète si l'entreprise est capable d'honorer ses obligations financières à courte durée. Des indicateurs comme le fonds de roulement et les ratios de liquidité permettent d'évaluer cette capacité. Ainsi une bonne liquidité signifie une solvabilité immédiate, et réduit le risque de défaut de paiement. Comme l'explique Bodie, Z et Merton, R « La liquidité est la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à court terme, voire immédiatement, c'est l'aptitude de l'entreprise à transformer son actif circulant en trésorerie. »⁴¹

1.1.2.3 La dimension de solvabilité

La dimension de solvabilité reflète si l'entreprise est capable d'honorer ses engagements financiers à long terme. Elle est mesurée par des ratios tels que le ratio d'endettement et la capacité de remboursement. Ainsi un endettement excessif peut entraîner des difficultés financières, même si la rentabilité à court terme est bonne.

³⁹ Alazard, C., & Sépari, S. Contrôle de gestion (6^e éd.). Dunod, 2010, p. 16.

⁴⁰ Hoarau, C. Introduction à l'analyse financière. Éditions Foucher, 2008, p. 88.

⁴¹ Bodie, Z., & Merton, R. Finance. Pearson Education, 2011, p. 106.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

1.1.2.4 La dimension de l'efficacité financière

L'efficacité ou l'utilisation efficace des ressources, est cruciale pour la performance financière. Elle évalue comment une entreprise utilise ses actifs pour générer des revenus, mesurée par des indicateurs tels que la rotation des actifs et la productivité du capital. Une entreprise performante maximise ses ressources tout en minimisant le gaspillage. En autre terme c'est mesurer si l'entreprise est capable de maximiser ses résultats n minimisant ses ressources et ses dépenses.

1.1.2.5 La dimension de croissance

La croissance est une dimension dynamique de la performance, montrant l'évolution des résultats de l'entreprise. Le taux de croissance du chiffre d'affaires, du bénéfice net et des capitaux propres sont des indicateurs clés. Une entreprise en croissance attire généralement plus d'investisseurs et a de meilleures perspectives d'avenir. Elle est considérée comme signe de bonne santé et de pérennité.

1.1.2.6 La dimension de création de valeur

Cette dimension reflète la capacité des investissements de l'entreprise à générer des bénéfices supérieurs au coût moyen pondéré du capital (coût des ressources).

1.2 L'importance de l'évaluation de la performance financière

L'évaluation de la performance financière est une opération cruciale pour toutes les entreprises, puisqu'elle permet de mesurer sa capacité à générer des profits, à maintenir sa solvabilité, à gérer efficacement ses ressources et à mesurer sa croissance. Elle constitue un outil vital et indispensable pour le pilotage stratégique (à long terme) et opérationnel (à court terme), en fournissant des informations essentielles pour la prise de décision.

1.2.1 Pilotage stratégique et prise de décision

L'évaluation de la performance financière est importante pour les gestionnaires et les dirigeants des entreprises, en fournissant des informations précises elle leur permet de mesurer l'écart réel entre la performance réalisée et l'objectif fixé, pour procéder aux ajustements qui conviennent. Les dirigeants ne peuvent pas prendre des décisions efficaces sauf s'ils disposent des informations fiables et actualisées. Ainsi une évaluation régulière permet de détecter les dysfonctionnements et de prendre des décisions correctives, ce qui permet de réserver l'équilibre financier de l'entreprise et d'optimiser sa stratégie de gestion. Comme l'explique Alazard et Sépari (2010) « la performance ne se décrète pas, elle se mesure ; le contrôle de

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

gestion met à la disposition des décideurs des outils permettant une meilleure compréhension de la situation économique et une orientation vers la création de valeur »⁴²

1.2.2 Attractivité pour les investisseurs

Dans un environnement où les marchés financiers valorisent la transparence et la gestion stricte, l'évaluation régulière de la performance financière constitue une stratégie d'appât et un avantage stratégique pour séduire des investisseurs, des actionnaires et des institutions bancaires. Ainsi une entreprise qui assure la transparence dans sa communication financière inspire davantage de confiance, qui se traduit par une valorisation boursière plus stable et la fidélité des investisseurs à long terme. Comme l'affirme Anthony et Govindarajan « les rapports financiers périodiques sont utilisés non seulement pour contrôler les performances internes, mais aussi pour convaincre les acteurs externes de la solidité de l'entreprise »⁴³

1.2.3 Amélioration continue et compétitivité

L'analyse régulière de la performance financière n'est pas un simple contrôle, mais un levier de pilotage et outil d'amélioration continue, en identifiant les écarts entre les prévisions et les résultats réels, les dirigeants peuvent détecter rapidement les inefficiences d'une stratégie adaptée. Ainsi ce contrôle régulier constitue un avantage durable pour les entreprises. Selon Kaplan et Norton, « la mesure de la performance n'est utile que si elle conduit à des actions permettant d'améliorer les processus, de rationaliser les coûts et d'aligner les efforts sur les objectifs stratégiques »⁴⁴

1.2.4 Respect des normes réglementaires et fiscales

L'évaluation de la performance financière ne se limite pas à la prise de décision stratégiques, mais plus, elle est également un moyen pour assurer la conformité réglementaire de l'entreprise. De ce fait les entreprises sont tenues de présenter des états financiers et comptables conformes aux normes comptables et fiscales et à des échéances données. Ainsi une entreprise incapable de présenter des états financiers fiables peut faire face à des risques juridiques notamment des redressements fiscaux et des pénalités, comme le soulignent Alazard et Sépari « le contrôle de gestion et l'analyse de performance sont indissociables d'une bonne gestion fiscale et juridique de l'entreprise »⁴⁵

⁴² Alazard et Sépari, Contrôle de gestion, Dunod, 6^e édition, 2010, p. 21.

⁴³ Anthony et Govindarajan, Management Control Systems, 12th ed. McGraw-Hill, 2007, p. 483.

⁴⁴ Kaplan et Norton, The Balanced Scorecard: Translating Strategy into Action, Harvard Business Press, 1996, p. 76.

⁴⁵ Alazard & Sépari, Contrôle de gestion, 6^e édition, Dunod, 2010, p. 89.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

1.2.5 Communication et image de marque

Dans un environnement où la confiance représente un levier de succès, une entreprise qui évalue régulièrement et communique clairement sa performance financière offre une visibilité sur sa santé économique, se construit sa réputation et rassure les parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires, investisseurs...), les fournisseurs par exemple les fournisseurs accordent des conditions de paiement plus souples pour une entreprise dont les indicateurs financiers sont sains. Comme l'affirme Brilman « la crédibilité financière de l'entreprise, fondée sur des résultats fiables et des rapports clairs, est un facteur essentiel de sa capacité à nouer des relations commerciales durables »⁴⁶

1.3 Les sources comptables et documentaires utilisées dans l'analyse de la performance financière

L'évaluation de la performance financière d'une entreprise repose sur une analyse minutieuse de l'ensemble des données et des états financiers, ces éléments permettent non seulement de mesurer les indicateurs de performance mais aussi d'identifier les facteurs de risque. Cette analyse s'appuie principalement sur le bilan comptable BC, le bilan financier BF, le compte de résultat CR, le tableau des flux de trésorerie TFT, le tableau des soldes intermédiaires de gestion SIG, le bilan en grande masse BGM, les annexes, ainsi que des sources externes.

1.3.1 Le bilan comptable BC

Le bilan comptable est un bilan de synthèse qui traduit l'état du patrimoine de l'entreprise à la fin de l'exercice comptable au 31-12-N. Il se compose de deux parties l'actif (ce que possède l'entreprise) et le passif (les ressources pour financer l'actif). Comme l'explique le professeur Colasse, Bernard « Le bilan est une représentation synthétique du patrimoine de l'entreprise, exprimée en unités monétaires et arrêtée à une date précise. »⁴⁷

Tableau 5 Le bilan comptable

Actif	Brut	Amort. Et Provisions	Net N.	Net N-1	PASSIF	Net N.	Net N-1
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immobilisation incorporelles					Capital, réserves		
Brevet, fond commercial					Résultat de l'exercice		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau		

⁴⁶ Brilman, Les meilleures pratiques de management, 9^e édition, Éditions d'Organisation, 2011, p. 178.

⁴⁷ Colasse, Bernard, Comptabilité Générale, 12^e édition, Éditions Economica, 2015, p. 76.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Terrain, constructions, matériels industriel...		Provisions pour R et C	
		Dettes financières	
Immobilisation financières		Emprunt auprès des établissements de crédit	
Titres participation, prêt...		Emprunt compte courant d'associés	
Stocks		Dettes d'exploitations	
Marchandises, matières premières, produits finis...		Dettes fournisseurs	
Créances clients		Dettes fiscales et sociales	
Créances sur les clients,		Dettes sur immobilisations	
Disponibilité		Autres Dettes	
Comptes en banques et caisse			
Total actif		Total passif	

Source : <https://www.compta-online.com/comment-lire-un-bilan-comptable-ao3825>

1.3.2 Le bilan financier BF

Le bilan financier est un état de synthèse élaboré à partir du bilan comptable après les retraitements et les reclassements, il classe les éléments de l'actif selon leur liquidité croissante, et les éléments du passif selon leur exigibilité croissante. Comme il l'a défini le professeur Colasse, Bernard « Le bilan financier est une adaptation du bilan comptable qui réorganise les postes selon leur liquidité et leur exigibilité, afin d'analyser les équilibres financiers de l'entreprise. »⁴⁸. Ainsi il a pour objectif de mieux analyser la structure financière de l'entreprise.

1.3.3 Le compte de résultat CR

Le compte de résultat est un document comptable qui présente le résultat net d'un exercice, il regroupe les différents comptes de produits et charges sur une période donnée, il permet à l'entreprise de savoir si elle génère des bénéfices ou des pertes, ce qui lui permet de mesurer sa performance.

⁴⁸ Colasse, Bernard, Analyse financière de l'entreprise, 9e édition, Éditions La Découverte, 2011, p. 89

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Comme le définit Colasse, Bernard « Le compte de résultat présente les charges et les produits de l'exercice, c'est-à-dire les appauvrissements et les enrichissements de l'entreprise, afin de dégager son résultat net. »⁴⁹

Et **Walter, Christian** « Le compte de résultat est un tableau de synthèse regroupant les produits et charges de l'exercice, permettant de déterminer le résultat comptable. »⁵⁰

1.3.4 Le tableau des flux de trésorerie TFT

Le tableau des flux de trésorerie est un document comptable qui permet d'évaluer la liquidité et la santé financière à court terme, il regroupe l'ensemble des encaissements, et des décaissements d'un exercice ce qui permet l'évaluation et la justification de la trésorerie nette, il se divise en trois natures activités :

- Activités opérationnelles.
- Activités de financement.
- Activités d'investissement.

Comme l'explique le professeur Colasse, Bernard « Le tableau des flux de trésorerie met en évidence l'origine et l'utilisation des flux monétaires, en distinguant les flux d'exploitation, d'investissement et de financement. Il permet de comprendre les causes de la variation de trésorerie entre deux bilans. »⁵¹

Et Walter, Christian « Le tableau des flux de trésorerie éclaire la gestion monétaire de entreprise en mettant en évidence les flux encaissés et décaissés, classés selon leur nature. »⁵²

1.3.5 Le bilan en grande masse BGM

Le bilan en grande masse représente une synthèse du bilan financier, qui met en évidence les grandes catégories du bilan financier. Comme le décrit Gervais, Michel « Le bilan en grande masse est une représentation synthétique des postes du bilan financier, utile pour l'interprétation des équilibres financiers fondamentaux. »⁵³

Tableau 6 Bilan en grande masse

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
Actif immobilisé			Capitaux permanents		
Actif circulant			Capitaux propres		
Valeurs d'exploitation			Dettes à long et moyen terme		

⁴⁹ Colasse, Bernard, Comptabilité Générale, 12^e édition, Éditions Economica, 2015, p. 81.

⁵⁰ Walter, Christian, Introduction à la comptabilité financière, 4^e édition, Dunod, 2013, p. 58.

⁵¹ Colasse, Bernard, Analyse financière de l'entreprise, 9^e édition, La Découverte, 2011, p. 187.

⁵² Walter, Christian, Introduction à la comptabilité financière, 4^e édition, Dunod, 2013, p. 142.

⁵³ Gervais, Michel, Analyse financière, 8^e édition, Vuibert, 2018, p. 56

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Valeurs réalisables Dettes à court terme

Valeurs disponibles

Total actif Total passif

Source : PEVRAND. G, analyse financière avec exercice, édition VUIBERT, Paris, 1990, P29.

1.3.6 Le tableau des soldes intermédiaires de gestion SIG

Les soldes intermédiaires de gestion sont calculés à la base du compte de résultat, il permet de décomposer le résultat de l'exercice selon la nature des activités, il offre également une lecture analytique de la performance de l'entreprise. Comme l'expliquent Walther, Michel et Aïm, Geneviève « En décomposant le compte de résultat en plusieurs soldes significatifs, les SIG permettent d'apprécier la performance de l'entreprise à différents niveaux de son activité. »⁵⁴

Tableau 7 : Soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)	N	N-1
Ventes de marchandise - coût d'achat des marchandises vendues		
= Marge commerciale		
Production vendue + production stocké + production immobilisé		
= Production de l'exercice		
Marge commerciale + production de l'exercice – consommation en provenance des tiers		
= valeur ajoutée + subvention d'exploitation – impôt, taxes et versements assimilé – Charge des personnels		
= Excédent brut d'exploitation + reprise et transfert de charges d'exploitations + autres produits – dotations aux amortissements et provision – autres charges		
= résultat d'exploitation +/- Quote-part de résultat sur l'opération faites en commun + produits financiers – Charges financières		
= résultat courant avant impôt +/- résultat exceptionnel – participation des salaires – impôt sur les bénéfices.		
= Résultat de l'exercice		

Source : Meyer G, « analyse financière », édition Hachette, Espagne, 2018, P. (04-05)

⁵⁴ Walther, Michel & Aïm, Geneviève, Comptabilité et analyse financière, 2^e édition, Dunod, 2018, p. 241

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

1.3.7 Les annexes

Selon le Plan Comptable Général (PCG) « L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. Elle contient toutes les informations d'importance significative nécessaires à une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat. »⁵⁵

Selon Colasse, Bernard « L'annexe est une partie intégrante des comptes annuels, elle fournit des informations qualitatives ou quantitatives permettant d'éclairer la lecture du bilan et du compte de résultat. »⁵⁶

Parmi les annexes les plus utilisées dans l'analyse de la performance financière on trouve :

- Les détails des immobilisations (cession, acquisition, amortissement...).
- L'état des dettes et des créances.
- Les tableaux d'amortissements et provisions.
- La répartition du capital.
- La capacité d'autofinancement (CAF).
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

1.3.8 Les sources externes

Les sources externes d'information financière représentent les informations économiques et financières qui sont obtenus de l'environnement extérieur de l'entreprise. Ces informations permettent de compléter l'analyse financière, positionner l'entreprise et juger sa performance par rapport aux concurrents du même secteur.

Selon Colasse, Bernard « L'information comptable doit être enrichie par des sources externes pour permettre une évaluation comparative et contextuelle de la performance.»⁵⁷

Selon Gervais, Michel « Les sources externes permettent d'élargir le champ d'analyse au-delà des données internes de l'entreprise, en intégrant des éléments sectoriels, fiscaux ou réglementaires. »⁵⁸

Exemples des sources externes :

- Les rapports d'analyse sectorielle.
- Les statistiques économiques.
- Les études de marché.

⁵⁵ Plan Comptable Général (PCG), art. 833-1

⁵⁶ Colasse, Bernard Comptabilité générale, 12^e édition, Economica, 2019, p. 314.

⁵⁷ Colasse, Bernard, Comptabilité générale, 12^e éd, Economica, 2019, p. 320

⁵⁸ Gervais, Michel, Analyse financière, 8^e éd, Vuibert, 2018, p. 112

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

- Les informations des concurrents (rapports annuels, les communiqués financiers).
- Les données fiscales et légales.
- Les articles de presse économiques.

En somme, la performance financière se présente comme une intersection de l'efficacité, l'efficience, et de pertinence, son évaluation constitue une base de données indispensable pour les dirigeants dans leur processus décisionnel, en leur permettant de comparer les résultats avec les objectifs fixés et de positionner l'entreprise dans son environnement. Ainsi une compréhension des données financières constitue la base de toute stratégie d'amélioration ou de redressement.

Section 02 : Indicateurs, facteurs, et processus d'évaluation de la performance financière.

L'évaluation de la performance financière est un processus indispensable pour apprécier la santé et la performance financière de l'entreprise, à l'aide des différents indicateurs financiers et à la pris en considération des facteurs internes et externes, les analystes peuvent capter les points forts et faibles qui constituent des données fiables pour les dirigeants.

Ainsi cette section a pour objet de présenter les différents indicateurs de mesure de la performance financière, les facteurs qui l'impactent, et le processus de l'évaluation.

2.1 Les indicateurs de la performance financière

Avant de citer les indicateurs de la performance financière, il convient de définir qu'est-ce qu'un indicateur de performance. Un indicateur de performance peut se définir « comme une donnée quantifiée qui mesure l'efficacité de tout ou partie d'un processus ou d'un système, par rapport à une norme, un plan ou un objectif qui aura été déterminé et accepté, dans le cadre d'une stratégie d'ensemble. »⁵⁹

Ainsi, un indicateur de performance financière est une mesure utilisée pour évaluer la santé financière et la performance d'une entreprise. Il peut s'agir de ratios, de pourcentages ou d'autres valeurs qui aident à analyser les résultats financiers, la rentabilité, l'efficacité et la croissance d'une entreprise. On peut en citer :

2.1.1 Le résultat net RN

Le résultat net désigne un indicateur final de la performance sur une période donnée, il révèle le bénéfice ou la perte qu'une entreprise a réalisé, après avoir payé toutes ses charges (d'exploitation, financières et exceptionnelles)

⁵⁹ COURTOIS Alain, PILLET Maurice, MARTIN Chantal, « Gestion de production », éditions d'organisation, 4^{ème} édition, Paris, 2003, P 361.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Formule : le résultat net se calcule comme suit :

$RN = \text{Produits totaux} - \text{Charges totales}$

Utilité : cet indicateur permet de :

- Evaluer la rentabilité globale de l'entreprise.
- Analyser l'évolution de l'entreprise dans le temps, en comparant les résultats nets d'exercices successifs.
- Faciliter la prise de décision pour les dirigeants, les investisseurs et les partenaires financiers.
- Rassurer les investisseurs et les partenaires financiers sur la santé de l'entreprise.

2.1.2 Le fond de roulement net global FRNG

Le fond de roulement désigne le surplus des ressources stables (capitaux propres + dettes long et moyen terme), après le financement de l'actif durable (mobilisé), pour financer son activité courante. Il désigne aussi la différence entre les actifs courants (ce qui est transformable en argent à court terme) et les passifs courants (dettes à court terme).

Un fonds de roulement positif indique que l'entreprise dispose d'une marge de sécurité, ainsi il permet non seulement de financer ses actifs immobilisés, mais aussi les besoins d'exploitation notamment les dettes à court terme. Tandis qu'un fonds de roulement négatif peut signaler des difficultés financières à long terme.

Formule : le FRNG se calcule comme suit :

Par le haut du bilan : $\text{Fonds de roulement} = \text{Capitaux permanents} - \text{Actifs immobilisés}$

Par le bas du bilan : $\text{Fonds de roulement} = \text{Actifs circulants} - \text{Dettes à court terme}$

Utilité : cet indicateur est utile pour :

- Evaluer si l'entreprise dispose de ressources stables suffisantes pour financer son cycle d'exploitation de manière durable.
- Détecter les risques de déséquilibre financier
- Traduire la capacité de l'entreprise à fonctionner sans dépendre de financements de court terme risqués.

2.1.3 Le besoin en fond de roulement BFR

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le montant de financement nécessaire pour couvrir les besoins liés à l'exploitation d'une entreprise. Il correspond à la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients) et les passifs circulants (dettes fournisseurs). « Un BFR qui explose est un signe de mauvaise santé pouvant très vite amener à des difficultés de

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

trésorerie irrémédiables pour une entreprise. Il peut être calculé de manière périodique (toutes les semaines, tous les mois, tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans). »⁶⁰

Formule : le BFR se calcule comme suit :

$BFR = \text{Valeur d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables} - \text{Dettes à court terme}$

Utilité : cet indicateur sert à :

- Dans l'analyse de la performance financière, le BFR permet de déterminer si l'entreprise est capable de financer son activité quotidienne (achats, production, ventes) sans avoir recours excessif à des ressources extérieures.
- Il permet d'évaluer la capacité de l'entreprise à transformer ses actifs circulants en liquidités rapidement.
- Il aide à évaluer et à ajuster la politique de crédit client, de gestion des stocks et de paiement fournisseurs.
- Il permet de mesurer l'efficacité de la gestion du cycle d'exploitation.

2.1.4 La trésorerie nette TN

La trésorerie nette représente la différence entre les disponibilités et les dettes financières à court terme. Elle traduit la situation de liquidité immédiate de l'entreprise. Elle peut aussi être calculée à partir du fonds de roulement (FR) et du besoin en fonds de roulement (BFR).

Si la trésorerie nette de l'entreprise est positive, cela signifie que les ressources financières de l'entreprise sont suffisantes pour couvrir les besoins. L'entreprise pourra ainsi financer d'autres projets sans avoir à recourir à l'emprunt.

Si la trésorerie est nulle, cela signifie que l'entreprise dispose de ressources financières permettant de satisfaire à la limite ces besoins. L'entreprise dispose ainsi de réserves limitées en vue de faire face à d'éventuelles dépenses d'investissement ou bien même d'exploitation.

Si le résultat de la trésorerie nette est négatif, cela signifiera que l'entreprise ne dispose pas des fonds nécessaires pour couvrir ses dépenses et encore moins pour penser à investir. Elle devra donc solliciter de nouvelles sources de financement.

Formule : la TN se calcule comme suit :

$\text{Trésorerie nette} = \text{FR} - \text{BFR}$ ou $\text{VD} - \text{DCT}$

Utilité : la TN permet de :

- Mesurer la liquidité immédiate de l'entreprise.
- suivre la santé financière à très court terme.

⁶⁰ HUITAIN.H, « Gestion financière », Edition d'Organisation, Paris, 2000, P 84.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

- Apprécier la solvabilité à court terme.

2.1.5 La rentabilité économique ROA

Mesure l'utilisation des capitaux investis par l'entreprise sans tenir compte de la façon dont ils sont financés (emprunt, apports des actionnaires ou autofinancement).

Formule : le ROA se calcule comme suit :

$$\text{ROA} = (\text{Résultat net} / \text{Total actifs}) * 100$$

Plus le ROA est élevé, plus l'entreprise utilise efficacement ses actifs pour générer du profit. Tandis qu'un ROA en baisse peut signaler une accumulation d'actifs non productifs, une baisse de rentabilité, et une mauvaise gestion.

Utilité : le ROA sert à :

- Evaluer l'efficacité de l'utilisation des actifs.
- Juger la performance des entreprises à forte intensité capitalistique (énergie, transport).

2.1.6 La rentabilité financière ROE

La rentabilité financière est un indicateur clé qui mesure la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices par rapport aux capitaux propres investis. Elle est souvent mesurée par le Return on Equity (ROE) ou rendement des capitaux propres.

Un ROE élevé indique que l'entreprise génère d'importants bénéfices par rapport aux capitaux propres investis, ce qui est généralement positif. Tandis qu'un ROE faible peut suggérer une mauvaise utilisation des capitaux propres ou des difficultés financières.

Formule : le ROE se calcule comme suit :

$$\text{ROE} = (\text{Résultat net} / \text{Capitaux propres}) * 100$$

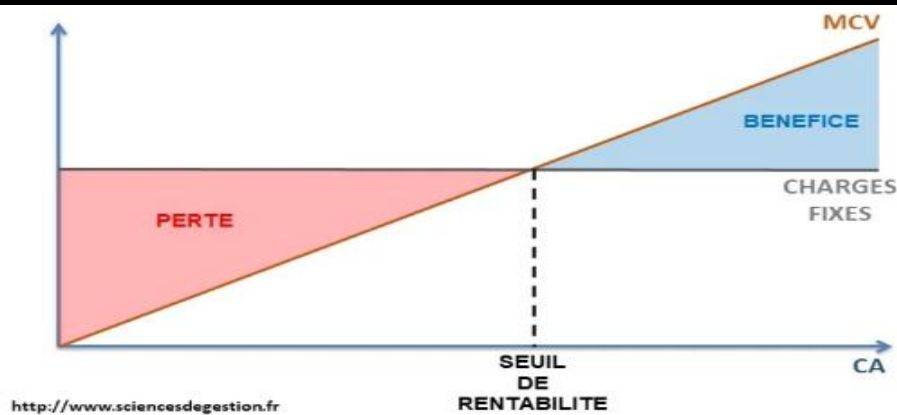
Utilité : le ROE permet de :

- Comparer plusieurs entreprises d'un même secteur.
- Suivre l'évolution de la performance d'une même entreprise dans le temps.

2.1.7 Le seuil de rentabilité SR

Appelé aussi point mort, il indique le chiffre d'affaire minimum que doit réaliser une entreprise pour couvrir juste ses charges, ainsi ne produire ni bénéfice ni perte.

Figure 3 : Seuil de rentabilité



Source : <https://sciencesdegestion.fr/analyse-financiere/seuil-de-rentabilite/>. Consulté le 05.05.2025

Formule : le SR se calcule comme suit :

$$SR = \text{charges fixes} / [(\text{chiffre d'affaires} - \text{charges variables}) / \text{chiffre d'affaires}]$$

Utilité : le SR permet de :

- Déterminer le niveau de ventes à atteindre pour éviter les pertes.
- Aide à la prise de décision (tarifs, volumes de production, etc.).
- Evaluer la viabilité d'un projet ou d'une entreprise.
- Constitue un indice de sécurité.

2.1.8 Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité est un ratio important, qui permet à une entreprise d'évaluer sa capacité à faire face aux obligations financières à court terme.

Formule : le ratio de liquidité se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de liquidité} = \text{Actif circulant} / \text{Passif circulant}$$

Ratio > 1 : l'entreprise a suffisamment d'actifs à court terme pour couvrir ses dettes à court terme ce qui signifie qu'elle est en bonne solvabilité.

Ratio = 1 : équilibre exact entre les ressources et les dettes à court terme ce qui signifie qu'elle est dans une situation correcte mais prudente.

Ratio < 1 : l'entreprise pourrait avoir des difficultés à honorer ses engagements à court terme ce qui représente un signal d'alerte.

Généralement, un ratio entre (1,2 et 2) est idéal, car un ratio qui dépasse 2 peut révéler une inefficience dans la gestion des actifs circulants.

Utilité : le ratio de liquidité permet de :

- Evaluer la santé financière à court terme de l'entreprise.
- Détecter les risques de défaillance de paiement.
- Comparer la performance financière avec d'autres entreprises du secteur.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

2.1.9 Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité est un indicateur essentiel dans l'analyse de la performance financière, il exprime la proportion des capitaux propres dans le financement total d'une entreprise.

Formule : le ratio de solvabilité se calcule comme suit :

$(\text{Capitaux propres} / \text{Total passif}) * 100$

Ratio élevé (> 50%) : Signifie que l'entreprise est financée principalement par ses capitaux propres, ainsi elle est moins dépendante des dettes ce qui reflète une situation saine.

Ratio faible (< 30%) : Signifie que l'entreprise est fortement endettée ce qui représente une situation d'alerte.

Utilité : le ratio de solvabilité est utile pour :

- Juger la solidité financière à long terme.
- Juger la capacité à faire face à l'endettement.
- Juger la résilience de l'entreprise en cas de difficultés économiques.

2.1.10 L'excédent brut d'exploitation EBE

C'est un indicateur de performance qui mesure le résultat de l'activité courante avant les charges financières, des impôts et des éléments exceptionnel.

Formule : l'EBE se calcule comme suit :

Excédent brut d'exploitation = Production de l'exercice – consommation de l'exercice - impôts et taxes - coût de la masse salariale + subventions d'exploitation.

Un EBE positif et élevé indique que l'activité principale de l'entreprise est rentable, Tandis qu'un EBE faible ou négatif Signifie que l'entreprise n'est pas rentable, un signe des charges d'exploitation trop lourdes.

Utilité : l'EBE sert à :

- Mesurer la rentabilité brute de l'activité principale.
- Comparer l'efficacité opérationnelle entre entreprises d'un même secteur.

2.1.11 La capacité d'autofinancement CAF :

Elle signifie le surplus d'argent dégagé par l'entreprise après avoir payé ses charges, ses impôts, et ses frais financiers, qu'elle peut utiliser sans recourir aux moyens de financement extérieurs.

Formule : la CAF se calcule comme suit :

$\text{CAF} = \text{Excédent brut d'exploitation} - \text{impôts sur le bénéfice} - \text{charges financières} - \text{produits financiers}$

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Une CAF élevée est un signe de bonne santé financière, qui montre que l'entreprise peut se financer sans dépendre de l'extérieur. Tandis qu'une CAF faible ou négative peut signaler un manque de ressources internes ainsi une incapacité à faire face à ses obligations à long terme.

Utilité : la CAF permet de :

- Evaluer la capacité d'autofinancement de l'entreprise.
- Contrôler sa capacité à rembourser ses dettes.
- Aider à la prise de décision pour les investissements.

2.1.12 Le taux de profitabilité

La profitabilité mesure la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices, des profits à partir de son activité économique, la réalisation des ventes. Contrairement à la simple notion de profit, la profitabilité met en relation ce bénéfice avec les ressources mobilisées pour l'obtenir, ce qui permet d'évaluer l'efficacité de la gestion. Elle compare le résultat net comptable au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice comptable.

Formule : le taux de profitabilité se calcule comme suit :

Taux de profitabilité = (Résultat net comptable / Chiffre d'affaires) * 100

Plus le taux de profitabilité est élevé, plus l'entreprise est efficace et rentable dans son activité.

Utilité : le taux de profitabilité permet de :

- Evaluer l'efficacité de la gestion des coûts.
- Mesurer la rentabilité nette de l'entreprise par rapport à son chiffre d'affaires.
- Aide à déterminer si l'entreprise crée réellement de la valeur après avoir couvert toutes ses charges.

2.2 Les facteurs impactent la performance financière

2.2.1 Les facteurs internes

• La rentabilité :

Elle constitue un facteur interne de la santé financière, elle détermine la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices à partir de ces ressources, que se soit rentabilité commerciale (par rapport au chiffre d'affaire), économique (par rapport aux actifs) ou financière (par rapport aux capitaux propres), une rentabilité forte impacte automatiquement et directement la performance financière en renforçant les fonds de l'entreprise, en attirant des investisseurs, et en renforçant son autonomie. Tandis qu'une rentabilité faible mets l'entreprise en pression et affaiblie sa santé financière.

• La productivité : Elle constitue également un concept qui impacte la performance financière de façon directe, elle reflète l'efficacité avec laquelle les ressources humaines

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

matérielles et financières sont exploités pour la production des biens et services, une meilleure productivité permet de produire un produit de qualité en minimisant le coût des ressources le maximum possible. Dans cet effet un niveau élevé de productivité permet d'augmenter l'efficacité opérationnelle, améliore la qualité des produits, optimise les prix de vente et accroît la satisfaction des clients. En revanche une faible productivité est un signe de gaspillage et de mauvaise gestion des ressources, ce qui impact la performance.

- **La structure financière :** Elle reflète la façon dont l'entreprise alimente les besoins financiers de son activité, à partir de ses fonds propres ou des dettes extérieurs à long ou à court terme toutes ces options impactent la structure financière. En effet une entreprise qui compte beaucoup sur les dettes peut faire face à des difficultés de remboursement de ses emprunts, ce qui gonfle son risque financier. En revanche une structure équilibrée entre les fonds propres et les dettes améliore la solvabilité et assure la stabilité de l'entreprise.

- **La stratégie de gestion :** Les décisions stratégiques qui sont prises par la direction soit des décisions d'investissement ou autres, ont un impact direct sur la performance, elles constituent le fil conducteur de n'importe quelle activité. Une stratégie claire, bien étudiée, qui est cohérente avec les objectifs de l'entreprise, permet de mieux exploiter les ressources, un bon déroulement de l'activité et d'atteindre les objectifs tracés au début, Tandis qu'une stratégie floue et pas bien exécutée peut conduire l'entreprise à des pertes.

- **La gouvernance :** La qualité de la gouvernance a également un impact direct sur la performance, elle désigne la manière dont l'entreprise est dirigé, contrôlée et supervisée. En effet des stratégies de décisions efficaces, la transparence dans la gestion, la gestion décentralisée et le respect d'éthiques constituent la base d'une bonne gouvernance. Par conséquent elle assure pilotage efficace, réduit le risque de fraude, renforce la confiance des employés et des partenaires, et améliore l'image de marque. Tandis qu'une mauvaise gouvernance peut conduire à des conflits internes et les pratiques frauduleuses ainsi la démotivation des employés ce qui impact sur l'image et la performance de l'entreprise.

- **L'innovation :** la capacité d'innovation constitue un levier important de performance, il permet à l'entreprise de se différencier, d'améliorer ses produits ou inventer des nouveaux produits. Une entreprise qui crée un produit pour répondre à un besoin pas encore satisfait peut directement augmenter son chiffre d'affaire et renforcer sa position. En revanche une entreprise sans innovation l'entreprise ne pourra pas rivaliser et sa performance financière va se dégrader.

2.2.2 Les facteurs externes

- **Conjoncture économique** : Elle constitue la situation ou l'état général de l'économie d'un pays, en effet la croissance économique est un signe d'augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation ce qui constitue un environnement favorable pour les entreprises. L'inflation quant à elle fait augmenter les prix des produits et des services, et baisse le pouvoir d'achat général d'un pays, ce qui diminue la demande des consommateurs et la rentabilité des entreprises. Le taux de change également impacte la performance financière des entreprises qui dépendent des opérations d'importation et d'exportation dans leur activité, à cause des fluctuations des devises qui impactent les coûts et les recettes.
- **Fiscalité** : Le système fiscal représente un autre facteur externe important, en effet les taux d'imposition élevés diminuent le bénéfice net des entreprises, et décourage les investisseurs et les entrepreneurs. En revanche des politiques fiscales allégées comme les exonérations fiscales baissent le poids de l'imposition, et favorise l'investissement et la croissance économique.
- **Réglementation sectorielle** : des réglementations imposent aux entreprises des normes à respecter selon leur secteur d'activité, comme les normes de qualité (ISO 9001), de sécurité (ISO 45001), et d'environnement (ISO 14001). Le respect de ces normes est obligatoire et impacte positivement sur l'image, la compétitivité, et la performance globale des entreprises.
- **Concurrence** : elle représente un facteur extérieur très important, selon la stratégie de l'océan bleu et l'océan rouge de W.Chan Kim et Renée Mauborgne, il existe deux types d'environnement. Dans un océan rouge le marché est saturé et l'entreprise doit affronter plusieurs concurrents ce qui pousse l'entreprise souvent à réduire leur prix. En revanche un océan bleu est un espace vierge où la concurrence est faible ou inexistante, dans cet environnement l'entreprise crée un nouveau produit pour satisfaire de nouveaux clients, ce qui lui permet d'améliorer sa rentabilité et sa croissance sans pression.
- **Facteurs sociopolitiques** : Le facteur sociopolitique impacte directement la performance de l'entreprise, et constitue une condition importante de réussite, en effet un système politique stable et transparent rassure les investisseurs et les entrepreneurs. À l'opposé, les conflits internes et les tensions sociales inspirent l'incertitude ce qui freine l'investissement et peut même engendrer des pertes financières.
- **Technologie** : Les avancées techniques représentent un boosteur de la performance, l'investissement des entreprises dans des nouvelles technologies peut augmenter leur

productivité, réduire leurs coûts grâce à l'automatisation de quelques tâches, et améliorer la performance de leurs produits et services.

- **Les conditions environnementales et climatiques :** Les conditions environnementales et climatiques ne doivent pas être négligées, les catastrophes naturelles, les conditions climatiques (sécheresse, tempête, inondation) et la disponibilité des ressources peuvent affecter la chaîne de production, surtout dans l'énergie, l'agriculture et les mines. Par exemple les catastrophes naturelles peuvent endommager les installations, ce qui impacte la rentabilité.

- **Les crises sanitaires :** La pandémie de Covid-19 constitue un exemple concret des facteurs externes imprévus qui a bouleversé fortement la performance financière des entreprises. En effet les mesures sanitaires strictes imposées par les gouvernements comme les confinements et les fermetures obligatoires, ont engendré la diminution de la demande et la baisse de la productivité.

2.3 Le processus de l'analyse de la structure financière

Le processus de l'analyse de la performance financière reflète un ensemble d'étapes qui permettent l'évaluation de la santé financière d'une entreprise, à travers l'interprétation de ses résultats, et la réalisation de plusieurs comparaisons afin d'aboutir à un diagnostic global.

2.3.1 Collecte des données financières

La première étape de l'analyse de la performance financière est de rassembler les bilans et les données financières de l'entreprise, il s'agit généralement :

- Du bilan financier comptable : Il reflète la situation financière de l'entreprise à une date donnée, il se divise en deux parties l'actif (ce que possède l'entreprise), et le passif (les ressources utilisées pour alimenter les besoins de l'actif).
- Du compte de résultat : Il reflète l'image de la performance financière à une période généralement un exercice fiscal, à travers les comptes des produits et des charges.
- Des annexes : Elles contiennent des informations détaillées qui ne figurent pas dans le bilan et le compte de résultat.

Comme l'explique Pierre Vernimmen « l'analyse financière commence toujours par une lecture attentive des comptes annuels de l'entreprise : bilan, compte de résultat et tableau de financement »⁶¹

Cette étape est très importante, car elle permet d'avoir une base fiable et exploitable pour calculer les ratios financiers, et d'analyser la répartition entre fonds propres et dettes, et de

⁶¹ Pierre Vernimmen, Finance d'entreprise, Dalloz, 2022, 19e édition, p. 68.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

détecter les risques à éviter comme une forte dépendance aux ressources externes. Ainsi la fiabilité de l'analyse repose sur la qualité des données recueillies.

Selon Jean-Pierre Coffin « l'examen du bilan est essentiel pour comprendre comment l'entreprise finance ses investissements, et dans quelle mesure elle dépend de financements externes »⁶²

2.3.2 Calcul des indicateurs financiers

Après la collecte des données financières de l'entreprise, l'étape suivante consiste de calculer les différents ratios pour faire un diagnostic sur la santé financière de l'entreprise. Ces ratios nous renseignent sur le niveau d'endettement, la capacité de remboursement, et l'indépendance financière. Ces calculs servent également pour déterminer les points de force (à développer), et de faiblesse (à corriger).

Comme l'indique Vernommen « les ratios financiers offrent une synthèse précieuse de l'équilibre financier de l'entreprise, en mettant en lumière les forces et les fragilités qui peuvent rester invisibles à la seule lecture du bilan. »⁶³

Parmi les ratios et les indicateurs utilisés : le ratio de solvabilité, de liquidité, de l'autonomie, de l'endettement ainsi le fond de roulement, le besoin en fond de roulement et la trésorerie nette.

Ainsi, le calcul de ces ratios constitue une base quantitative essentielle comme première analyse, cependant il doit être complété par une analyse qualitative pour comprendre la nature et la politique financière de l'entreprise.

2.3.3 Analyse qualitative

Après l'analyse quantitative, c'est le tour de l'analyse qualitative pour obtenir une vision complète de l'image de la situation financière de l'entreprise. Comme le souligne Franck Bancel et Pierre Vernimmen « les chiffres ne racontent qu'une partie de l'histoire financière ; il est indispensable d'étudier la qualité des engagements et des ressources »⁶⁴

Ainsi l'analyse qualitative s'intéresse à la nature des dettes plus que leurs montants, un emprunt à court terme peut augmenter la pression, tandis qu'un emprunt à long terme donne plus d'espace et permet à l'entreprise de sécuriser ses finances. Il est également important d'observer si les dettes sont à taux fixes ou variable pour faire face aux fluctuations des taux d'intérêts.

⁶² Jean-Pierre Coffin, Analyse financière, Vuibert, 8e édition, 2021, p. 42

⁶³ Vernimmen, Finance d'entreprise, Dalloz, 2021, 19^e édition, p. 415.

⁶⁴ Franck Bancel et Pierre Vernimmen, Finance d'entreprise, Dalloz, 19^e édition, 2021, p. 432.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Par ailleurs, il est important d'analyser la politique financière de l'entreprise, comme le choix de financement (par les fonds propres ou à partir des dettes externes), et les méthodes de gestion des risques adoptées, pour mieux évaluer la stratégie de financement, pour détecter les éléments risqués ou d'opportunité.

2.3.4 Comparaison sectorielle, historique et par rapport aux objectifs

Pour donner du sens aux résultats obtenus lors de l'analyse quantitative (ratios) et l'analyse qualitative, il est nécessaire de les comparer au secteur, à l'historique, et surtout aux objectifs fixés au début. Comme l'explique Pierre Vernimmen « l'analyse financière ne prend tout son sens que si elle est comparative, car les chiffres isolés n'ont de signification que par rapport à des repères »⁶⁵

La comparaison historique désigne l'analyse de l'évolution des indicateurs financiers au fil du temps, pour identifier les signes d'amélioration et les signes de détérioration. Selon Yves Simon « l'évolution des ratios dans le temps est un indicateur de la capacité de l'entreprise à s'adapter à son environnement économique et financier. »⁶⁶

La comparaison sectorielle positionne l'entreprise par rapport à ses concurrents du secteur d'activité, comme le souligne Christian Hoarau « l'interprétation correcte des ratios passe par une confrontation aux standards sectoriels pour éviter des diagnostics erronés. »⁶⁷

Enfin, il est également nécessaire de comparer les résultats financiers avec les objectifs fixés par l'entreprise, ce qui permet d'évaluer le degré de réalisation du plan stratégique. Selon Yves Simon « l'efficacité de la politique financière ne peut être jugée qu'à l'aune des objectifs que l'entreprise s'était assignés. »⁶⁸

Ainsi, la comparaison historique et la comparaison avec les objectifs fixés permettent d'évaluer la dynamique interne de l'entreprise, tandis que la comparaison sectorielle permet de juger sa performance dans son environnement économique. Ces comparaisons combinées renforcent la fiabilité du diagnostic global.

2.3.5 Diagnostic global

Après l'analyse quantitative, qualitative, et la comparaison des résultats financiers, l'étape finale consiste à formuler un diagnostic global de la performance financière de l'entreprise, un élément de réflexion stratégique pour les dirigeants au moment de la prise des décisions.

⁶⁵ Pierre Vernimmen Finance d'entreprise, Dalloz, 19^e édition, 2021, p. 450.

⁶⁶ Yves Simon Analyse financière, Economica, 9^e édition, 2017, p. 125

⁶⁷ Christian Hoarau, Analyse financière, Economica, 8^e édition, 2016, p. 92.

⁶⁸ Yves Simon, Analyse financière, Economica, 9^e édition, 2017, p. 130.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Selon Pierre Vernimmen « la finalité de l'analyse financière est d'aboutir à un diagnostic clair et utile à la prise de décision. »⁶⁹

Le diagnostic financier global repose sur l'identification des forces et des faiblesses de la stratégie financière adaptée, à partir de ce diagnostic l'analyste financier peut prescrire des recommandations fiables et sur mesure. Par exemple : Augmenter les fonds propres pour améliorer l'autonomie, ou réduire les dettes par remboursement anticipé.

En somme, l'analyse de la performance financière repose sur un ensemble d'indicateurs financiers et des facteurs internes et externes, ces indices permettent d'apprécier objectivement la santé financière de l'entreprise, ainsi en combinant des données quantitatives et qualitatives, et en procédant à des comparaisons temporelles, et sectorielles le processus d'évaluation conduit à un diagnostic global, un outil d'aide précieux à la prise de décision.

Section 03 : Objectifs et missions des entreprises publiques, et les spécificités de leur performance financière.

Les entreprises publiques surtout celle à caractère commercial occupent une place importante dans l'économie, grâce à leur double missions (sociale et économique), de ce fait il est important de maintenir leur performance financière pour assurer la stabilité sociale et économique de la société.

Ainsi cette section vise à présenter les objectifs et les missions des entreprises publiques à caractère commercial, plus les contraintes particulières qui influence la performance financière de ces entités.

3.1 Les objectifs et les missions des entreprises publiques

Les entreprises publiques jouent un rôle très important dans l'économie, leur performance financière indique leur efficacité opérationnelle, et leur capacité à atteindre leurs objectifs.

3.1.1 Les objectifs

Les objectifs des entreprises publiques sont multiples mais ont deux finalités, sociale et économique. Parmi leurs objectifs :

3.1.1.1 Servir l'intérêt général

Parmi les objectifs essentiels des entreprises publiques est de servir l'intérêt général, et garantir que les services indispensables à la vie quotidienne soient disponibles pour toute la population, contrairement aux entreprises privées qui visent la maximisation de leur résultats.

⁶⁹ Pierre Vernimmen, Finance d'entreprise, Dalloz, 19^e édition, 2021, p. 455.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Selon Pierre Bauby dans son ouvrage « services publics et intérêt général » : « Le service public est l'instrument par lequel l'État organise l'accès de tous aux droits fondamentaux, en mettant à disposition des services répondant aux besoins essentiels, indépendamment de la rentabilité financière. »⁷⁰

En effet, les entreprises publiques visent à garantir l'accès aux services de base même si ces activités ne sont pas suffisamment rentables. Comme par exemple : l'accès à l'eau potable, la distribution d'électricité et du gaz, et les soins de santé.

En Algérie, le principe du service public est affirmé par plusieurs textes comme la constitution algérienne (Article 43) : « l'État veille à garantir l'égal accès des citoyens aux services publics ». Ainsi, des entreprises publiques comme Sonelgaz, ou l'Algérienne des eaux ADE, assurent la couverture de tout le territoire nationale, même les zones rurales et non bénéfiques.

3.1.1.2 Assurer la continuité des services publics

Parmi les principaux objectifs des entreprises publiques est d'assurer la continuité et la durabilité des services publics, ce qui signifie garantir que les services publics restent en fonction quel que soit la situation économique et politique. Cet objectif de continuité aide à renforcer la confiance du peuple envers l'Etat, et à assurer la stabilité économique et sociale du pays.

Cela impose aux entreprises publiques de :

- Fonctionner même en période des crises, des guerres, et des catastrophes naturelles.
- Prendre des mesures de prévention pour éviter les coupures.
- Assurer une disponibilité permanente.

Selon Marcel Waline, un grand spécialiste du droit administratif, dans son ouvrage intitulé « Principes généraux du droit administratif français », souligne que « La continuité est une exigence inhérente au service public : le service doit être assuré sans interruption, car il répond à des besoins permanents de la collectivité. »⁷¹

3.1.1.3 Soutenir l'économie nationale

Un des objectifs fondamentaux que l'entreprise publique vise c'est de soutenir l'économie nationale, notamment dans les secteurs stratégiques comme l'énergie, l'infrastructure, la défense, l'agroalimentaire, et la télécommunication ou l'investissement privé est limité.

⁷⁰ Pierre Bauby, Services publics et intérêt général, Éditions La Documentation française, 2010, p. 25.

⁷¹ Marcel Waline, Principes généraux du droit administratif français, Éditions Sirey, 1944, p. 47.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Selon Joseph E. Stiglitz, affirme que « Les gouvernements utilisent les entreprises publiques comme instruments d'intervention économique pour atteindre des objectifs de développement, de création d'emplois, et d'amélioration de l'équité entre régions. »⁷²

Ainsi les entreprises publiques ont été créées principalement pour répondre à des besoins indispensables au développement économique et social, et renforcer l'indépendance économique nationale en développant des ressources propres.

3.1.1.4 Réaliser un équilibre social

Un des objectifs fondamentaux des entreprises publiques est d'assurer l'équilibre social. En effet, dans plusieurs pays au monde existent des déséquilibres entre les zones riches et pauvres, entre les zones urbaines et rurales.

Musgrave et Musgrave dans leur ouvrage intitulé « Public Finance in Theory and Practice » soulignent que « L'une des fonctions fondamentales du secteur public est de promouvoir une distribution équitable des revenus et d'assurer un équilibre social que le marché libre ne peut garantir. »⁷³

Ainsi l'entreprise publique intervient pour limiter ce déséquilibre et partager la justice sociale, en créant de l'emploi dans les régions, en offrant des services publics accessibles à toute la population, et en accordant des subventions et des aides sociales afin d'assurer l'inclusion économique.

3.1.1.5 Rentabilité et performance

Malgré le rôle social que jouent les entreprises publiques, elles ont également des objectifs financiers, pour atteindre une rentabilité suffisante afin de couvrir au maximum leurs coûts, et assurer la continuité de leur activité sans dépendre totalement du soutien de l'Etat.

Claude Gruson, dans son ouvrage intitulé « L'entreprise publique » souligne que « L'entreprise publique doit concilier les impératifs de service public avec ceux de la rentabilité économique, car seule une gestion performante garantit sa pérennité sans alourdir les finances publiques. »

⁷⁴

Ainsi pour assurer la rentabilité et la performance des entreprises publiques, elles veillent à :

- Améliorer la productivité en optimisant les ressources utilisées.
- Réduire les coûts d'exploitation en améliorant la gestion des actifs.
- Mettre en place des indicateurs financiers pour contrôler l'évolution.

⁷² Joseph E. Stiglitz, *Economics of the Public Sector*, W.W. Norton & Company, 3e édition, 2000, p. 79.

⁷³ Musgrave & Musgrave, *Public Finance in Theory and Practice*, McGraw-Hill, 5e édition, 1989, p. 6.

⁷⁴ Claude Gruson, *L'entreprise publique*, Éditions Le Seuil, 1971, p. 52.

3.1.2 Les missions

Les principales missions des entreprises publiques sont les suivantes :

3.1.2.1 Produire et commercialiser des biens et des services

Les entreprises publiques à caractère commercial produisent et distribuent des produits et des services tout comme les entreprises privées, cependant elles doivent prendre en considération leur rôle de service public, cela pour garantir un équilibre entre la satisfaction des besoins de la population, et l'optimisation de leur performance.

Produire des biens et services essentiels et leur commercialisation est l'une des raisons d'être des entreprises publiques, cette mission est tellement importante puisqu'elle concerne les secteurs stratégiques que l'Etat conserve sous son contrôle afin de garantir une distribution équitable.

3.1.2.2 Contribuer à l'aménagement du territoire

La mission d'aménagement du territoire est confiée aux entreprises publiques puisqu'elles détiennent les secteurs stratégiques, cette mission consiste à :

- Installer des infrastructures (réseaux électriques, gaziers, télécommunications) dans tout le territoire.
- Fournir les services dans les zones rurales.
- Développer les secteurs stratégiques.

Selon Pierre Merlin dans L'aménagement du territoire « L'aménagement du territoire désigne l'ensemble des actions menées pour corriger les disparités spatiales, assurer l'égalité entre citoyens et rendre l'espace plus fonctionnel et plus équilibré. » ⁷⁵

Selon Jacques Fournier dans L'État et les services publics « L'intervention des entreprises publiques en faveur de l'aménagement du territoire permet de donner vie aux régions les plus reculées, en y implantant des équipements et des services vitaux. » ⁷⁶

3.1.2.3 Promouvoir l'innovation

Ce qui désigne introduire de nouveaux produits, services, ou stratégie afin d'améliorer l'efficacité et la performance.

Joseph Schumpeter dans son ouvrage « Capitalisme, socialisme et démocratie » explique que « L'innovation est le moteur fondamental du développement économique : elle détruit les

⁷⁵ Pierre Merlin, L'aménagement du territoire, Éditions PUF, 2002, p. 7.

⁷⁶ Jacques Fournier, L'État et les services publics, Presses de Sciences Po, 1996, p. 95.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

anciennes structures pour en édifier de nouvelles, dans un processus de destruction créatrice.
»⁷⁷

Ainsi les entreprises publiques doivent soutenir l'innovation en :

- Modernisant les infrastructures.
- Développant de nouveaux produits et services.
- Soutenant les recherches de développement.
- S'ouvrant aux startups et aux jeunes entreprises innovantes.

3.1.2.4 Respecter les normes sociales et environnementales

Le statut des entreprises publiques leur exige de respect les normes sociales et environnementales, pour assurer un développement durable.

Le respect des normes sociales signifie garantir des conditions de travail saines, et protéger les droits des employés. Tandis que le respect des normes environnementales signifie limiter l'impact écologique de l'activité en réduisant les déchets, en économisant l'énergie, et en protégeant les ressources naturelles.

Comme l'explique Michel Capron et François Quairel-Lanoizelée dans La responsabilité sociale d'entreprise « La responsabilité sociale et environnementale engage les entreprises à intégrer dans leur stratégie des préoccupations sociales, environnementales et éthiques au-delà de la seule recherche du profit. »⁷⁸

3.2 Les spécificités des entreprises publiques à caractère commercial qui impactent leur performance financière

Les entreprises publiques ont des particularités liées à leur statut, qui peuvent avoir un effet direct sur leur gestion, leur rentabilité, ainsi leur performance financière.

3.2.1 Double mission

Les entreprises publiques à caractère commercial diffèrent des entreprises privées par leur double mission (économique et sociale), elles doivent équilibrer entre efficacité économique et obligations sociales. Tandis que les entreprises privées poursuivent des objectifs de rentabilité financière.

⁷⁷ Joseph Schumpeter, Capitalisme, socialisme et démocratie, Éditions Payot, 1995, p. 106

⁷⁸ Michel Capron et François Quairel-Lanoizelée, La responsabilité sociale d'entreprise, Éditions La Découverte, 2007, p. 13.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Selon Pierre Bauby dans son ouvrage intitulé "Les services publics en Europe" « Le service public repose sur l'obligation de répondre à des besoins collectifs, indépendamment de la rentabilité économique immédiate. »⁷⁹

Cette double mission consiste à :

- Fournir des services vitaux même dans les zones géographiques les moins rentables.
- Fixer des tarifs en faveur de la population défavorisée, même s'ils ne couvrent pas les coûts d'exploitation.
- Le maintien de l'activité sous n'importe quelle circonstance économique, politique, ou sanitaire.

Cette double mission impacte la performance financière en :

- Alourdissant le poids des coûts à travers les investissements dans des projets non rentables.
- Limitant leur capacité à fixer les prix à cause des obligations sociales.
- Influençant la stratégie de l'entreprise par la pression politique.

3.2.2 L'influence de l'Etat

L'Etat en tant que propriétaire, régulateur et décideur des entreprises publiques a un pouvoir d'influence important sur leur gestion, leur choix financiers, et leur plan stratégique. A travers :

- Le contrôle des politiques de tarification, en fixant des prix subventionnés des biens et services pour garantir l'accès à tous.
- Le choix des projets stratégiques, en imposant l'investissement dans des projets stratégiques même s'ils n'apportent pas des bénéfices immédiatement
- L'intervention dans la gestion des effectifs, en imposant des programmes de recrutement massif, et en interdisant les licenciements pour diminuer le taux de chômage.
- La dépendance financière, puisque la majorité des entreprises publiques dépendent des aides de l'Etat pour financer leur activités.

Ce qui limite leur autonomie et alourdit le poids des coûts à supporter.

⁷⁹ Pierre Bauby, Les services publics en Europe, Éditions, la documentation française, 1998, P. 15.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

Selon Jean-Marc Peyrical dans son ouvrage intitulé Droit et gestion des entreprises publiques « L'emprise de l'État sur les décisions financières des entreprises publiques limite souvent leur capacité d'adaptation aux exigences du marché. »⁸⁰

3.2.3 Un mode de financement spécifique

Les entreprises publiques à caractère commercial en raison de leur statut et leur mission disposent des modes de financement spécifiques (soutien de l'Etat), contrairement aux entreprises privées qui dépendent de leurs propres moyens, ou du financement externe (emprunt). Parmi ces modes de financement spécifiques :

- Le financement par subventions : Les entreprises publiques bénéficient des subventions de l'Etat, pour couvrir les investissements non rentables mais indispensables pour le développement économique et social du pays. D'après Bouvier Alain « Les subventions accordées aux entreprises publiques sont souvent justifiées par la mission d'intérêt général qui leur est confiée. »⁸¹
- L'autofinancement limité : Généralement la capacité d'autofinancement des entreprises publiques est limitée, en raison des rendements faibles liés à leur mission sociale (tarifs bas).
- Le financement par budget de l'Etat : dans certains pays comme l'Algérie, l'Etat intègre dans la planification de son budget les besoins des projets stratégiques des entreprises publiques
- L'accès facile aux crédits : Les entreprises publiques bénéficient de la garantie de l'Etat, ce qui assure les banques et les institutions financières, et facilite l'obtention des crédits. Selon René Coulomb la garantie de l'État permet aux entreprises publiques de bénéficier d'un coût d'emprunt plus faible, ce qui constitue un avantage notable en matière de financement.

3.2.4 Des contraintes bureaucratiques et organisationnelles

Les entreprises publiques à caractère commercial sont soumises à une gouvernance bureaucratique, ce qui freine leur réactivité et leur performance financière.

- La prise de décision est une démarche longue qui passe par des circuits hiérarchiques pour l'approbation.
- Les dirigeants ne disposent pas de liberté pour prendre des décisions ou modifier les stratégies.

⁸⁰ Jean-Marc Peyrical, Droit et gestion des entreprises publiques, LGDJ, 2015, p. 120.

⁸¹ Bouvier, Alain. Gestion publique : une approche stratégique, Éditions Economica, 2002, p. 109.

Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques

3.2.5 Un contrôle renforcé

Les entreprises publiques sont soumises à un contrôle étatique strict pour garantir la transparence et la conformité de leur gestion avec leur mission social. A travers une chaîne de contrôle, ce qui crée une lourdeur administrative, ralentit la prise de décision, et limite la flexibilité financière.

En somme, les entreprises publiques à caractère commercial se distinguent par la complexité de leur mission, ces entreprises doivent équilibrer en permanence entre performance financière et responsabilité sociale. Elles sont souvent soumises à la gouvernance de l'état, et font face à divers contraintes notamment, les contraintes bureaucratiques et organisationnelles, et le système de contrôle renforcé, ce qui impacte leur réactivité et leur performance financière.

Conclusion

L'étude de la performance financière menée dans ce chapitre met en évidence son rôle vitale dans la gestion stratégique des entreprises, elle est plus qu'une simple lecture de chiffres elle désigne la capacité d'une entreprise à créer de la valeur, à exploiter ses ressources de manière efficace, et à garantir sa pérennité dans un environnement incertain.

L'analyse de la performance financière repose sur un ensemble d'étapes qui s'enchaînent, elle commence par rassembler les informations financières nécessaires tel que les bilans financiers, les tableaux des comptes des résultats, ensuite calculer les ratios financiers tel que le ratio de solvabilité, le ratio de liquidité, après effectuer une analyse qualitative en étudiant la nature des dettes, le choix de financement, ensuite il faut effectuer une comparaison sectorielle et historique pour situer l'entreprise, enfin l'étape finale consiste à tirer des conclusions sur la santé financière dans un diagnostic globale, en donnant des recommandations d'amélioration. L'étude a également mis en lumière les spécificités des entreprises publiques où la recherche d'équilibre financier coexiste avec la mission de service public, de ce fait l'analyse de leur performance prend une autre dimension et nécessite une lecture plus nuancée, en prenant en compte leur rôle pour assurer la stabilité économique et sociale du territoire.



**Chapitre 03 : Extraction de l'impact du
système fiscal sur la performance
financière de la direction de distribution
du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou
(DDTO)**



Introduction

Les entreprises publiques visent à satisfaire les besoins d'intérêt général tout en maintenant un équilibre financier. Elles doivent gérer leurs ressources pour couvrir leurs dépenses, assurer la continuité de leurs activités, investir et rémunérer le personnel, tout en respectant les obligations fiscales de l'État. La fiscalité est à la fois un outil de régulation économique et une contrainte affectant la rentabilité et la performance de ces entreprises.

Ce chapitre analyse l'impact du système fiscal sur la performance financière de Sonelgaz, une entreprise publique algérienne du secteur de l'énergie. L'étude de cas vise à comprendre comment les obligations fiscales influencent les résultats économiques et financiers, notamment la rentabilité, le financement et l'investissement.

Dans notre étude empirique, nous allons présenter dans la première section l'organisme d'accueil qui est la Sonalgaz, plus précisément la direction de distribution de Tizi Ouzou. Ensuite dans la deuxième section nous allons présenter les états financiers de la direction de distribution de Tizi-Ouzou .Enfin, pour la troisième section, nous allons déterminer l'impact du système fiscal sur la performance financière de l'unité. Les données de ce chapitre sont accés des donnée internes de la sonalgaz .

Section 01 : Présentation de l'entreprise d'accueil

Cette première section a pour objet de présenter l'organisme d'accueil, plus précisément la présentation du groupe Sonelgaz, ainsi que la direction de distribution d'électricité et du gaz Sonelgaz Tizi-Ouzou.

1.1 Description et objectifs de Sonelgaz

Pour mieux comprendre le cadre opérationnel et stratégique de la société, il convient d'abord de la présenter et de mettre en lumière ses objectifs.

1.1.1 Description de Sonelgaz

La société nationale de l'électricité et du gaz Sonelgaz, est un groupe public algérien stratégique dans le secteur de l'énergie, elle a été créé en 1969, elle assure des missions vitales notamment la production le transport et la distribution du gaz et de l'électricité à travers tout le territoire algérien.

Sonelgaz fournit plus de 11,8 millions de clients en électricité, et plus de 7,7 millions de clients de gaz naturel, représentant ainsi le premier et l'unique fournisseur de gaz et d'électricité en Algérie.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Le groupe de Sonelgaz est structuré autour de plusieurs filiales spécialisées, couvrant l'ensemble du marché énergétique, avec un effectif de plus de 90 000 agents, elle permet la satisfaction des besoins croissants du pays à l'énergie.

1.1.2 Objectifs de Sonelgaz

En tant qu'acteur principal du secteur énergétique algérien, Sonelgaz s'est fixé une série d'objectifs stratégiques. Parmi ces objectifs :

- Assurer la production et la commercialisation du gaz et de l'électricité à l'échelle nationale et internationale.
- Garantir le transport du gaz naturel en développant les infrastructures destinées à la consommation nationale et internationale.
- Développer la distribution et la commercialisation de l'énergie, en élargissant continuellement les réseaux de canalisation.
- Proposer des services énergétiques performants incluant le conseil et la maintenance.
- Accompagner la transition énergétique du pays en faisant des études et des projets sur les énergies renouvelables.
- Accroître sa rentabilité économique tout en assurant ses obligations de service public.

1.2 Historique de Sonelgaz

L'histoire de Sonelgaz incarne l'évolution du secteur énergétique algérien depuis l'indépendance, son évolution au fil des années est marquée par des étapes.

1.2.1 Création de Sonelgaz 1969

Après l'indépendance, l'Etat algérien décide de fermer l'établissement d'électricité et gaz d'Algérie (EGA), qui a été créé en 1947 par la France pour servir leur intérêt, et de le remplacer par la société nationale d'électricité et du gaz (Sonelgaz) que nous connaissons aujourd'hui, créée par l'ordonnance n° 69-59 du 28 juillet 1969. Ainsi, elle a hérité les missions de l'EGA, et elle a obtenu le monopole de la production, le transport, et la distribution du gaz et de l'électricité sur tout le territoire national.

1.2.2 Création des filiales spécialisées années 1980

Durant les années 1980 l'Algérie a connu une forte croissance démographique, et une accélération de l'urbanisation et de l'industrialisation de l'économie. Ces conditions ont entraîné une augmentation significative de la consommation énergétique, et ont mis de la pression sur la capacité de Sonelgaz, ce qui a induit à la complexité de gestion.

Dans ce contexte Sonelgaz a entamé une restructuration interne complète, pour améliorer son efficacité opérationnelle, et renforcer ces capacités techniques.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Sonelgaz alors a adopté une stratégie de spécialisation fonctionnelle à travers la création des filiales spécialisées, tel que la filiale de génie électrique, la filiale de maintenance industrielle, la filiale des études et d'ingénierie, et encore la filiale de formation technique.

1.2.3 Passage au statut d'établissement public à caractère industriel et commercial

(EPIC) 1995

A partir des années 1990, l'Algérie a connu une série de réformes économiques profondes, suite à la crise économique majeure de la fin des années 1980, et l'augmentation de la dette extérieure. Alors l'Etat s'est engagé dans la politique de libéralisation pour rendre les entreprises publiques plus efficaces et proches de la logique du marché.

Dans ce cadre, Sonelgaz a adopté en 1995 le statut juridique d'entreprise publique à caractère industriel et commercial (EPIC), en devenant une EPIC elle garde son rôle stratégique dans le secteur de l'énergie tout en bénéficiant d'une autonomie de gestion sur le plan financier et organisationnel, ce qui lui permet de mieux mobiliser ses ressources et d'améliorer sa performance.

1.2.4 Transformation de Sonelgaz en société par action (SPA) 2002

Dans le cadre de prolonger les réformes engagées une décennie plus tôt, Sonelgaz passe à une phase majeure qui marque son histoire juridique et organisationnel, en adoptant le statut de société par actions (SPA), avec un capital globalement détenu par l'Etat.

Cette réforme vise à libéraliser le marché de l'énergie à la concurrence et traduit la volonté de l'Etat algérien d'instaurer des mécanismes de gouvernance plus transparents et conformes aux normes. En tant que SPA Sonelgaz est soumise aux exigences de la comptabilité commerciale, de rentabilité, et de performance, ce qui ouvre la voie à la séparation fonctionnelle de l'activité, entre production, transport, distribution, et commercialisation du gaz et de l'électricité.

1.2.5 Réorganisation en groupe industriel (Holding), 2011

Dans le cadre de la continuité du processus de modernisation, Sonelgaz opère en 2011 une réorganisation structurelle majeure, en se transformant en groupe d'holding. Cette transformation vise à coordonner efficacement la gestion entre ses filiales, qui sont devenues nombreuses suites aux réformes précédentes (la spécialisation).

La holding permet de regrouper des sociétés par métiers tels que la production, le transport, la distribution, la commercialisation, et l'ingénierie, en assurant la centralisation au niveau de la société mère.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Ce nouveau modèle de structure, permet de renforcer l'efficacité de la gouvernance, de clarifier les responsabilités, et d'optimiser les ressources, tout en gardant ses engagements de service public.

1.2.6 Modernisation, diversification énergétique, et relance industrielle local (Depuis 2015)

A partir de 2015, Sonelgaz entre dans une nouvelle phase stratégique concentrée sur la modernisation des infrastructures, la relance dès la production locale, la diversification des sources d'énergie. Cette orientation vise à satisfaire la demande énergétique en constante augmentation, tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles, dans le contexte de transition écologique.

Sonelgaz mis en place des projets pour exploiter les ressources naturelles renouvelables, tels que les projets de l'énergie solaire, le développement de l'énergie éolienne, ainsi que des études sur le stockage de l'énergie et l'intégration des smart grids.

De plus, Sonelgaz se focalise sur la fabrication locale des matériaux électriques, souvent en partenariat avec des entreprises étrangères, cette stratégie vise à stimuler l'économie, réduire les couts d'importation, et à développer les compétences nationales grâce aux partenariats étrangers.

Enfin, la digitalisation des services comme le paiement en ligne, et la formation des ressources humaines en continu, ainsi que l'amélioration de la qualité des services, pour améliorer la performance globale de l'entreprise.

1.3 Présentation de la holding

Suite à l'adoption de la loi relative à la distribution du gaz par canalisation, afin d'organiser le secteur de l'énergie, Sonelgaz a connu un changement structurel profond, elle est passée d'un modèle centralisé où tous les métiers se regroupent dans une seule entité, à un modèle qui repose sur la spécialisation par métier.

Aujourd'hui le groupe de Sonelgaz est structuré autour d'un modèle de holding qui chapeaute un ensemble d'entité spécialisées appelée filiales. Ce groupe est constitué de 11 sociétés filiales que la société mère contrôle entièrement, ces filiales couvrent toute de la chaîne de valeur, de la production à la distribution en passant par le transport, les travaux, les études et les recherches. Parmi ces filiales on trouve celles qui constituent le cœur de métier notamment, Sonelgaz production, Sonelgaz transport, Sonelgaz engineering, sonelgaz distribution, Sonelgaz formation, Sonelgaz service, et Sonelgaz énergies renouvelables. On trouve

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

également des filiales stratégiques de soutien tel que la société algérienne des industries électriques et gazières (SAIEG)

En parallèle, Sonelgaz détient des parts dans 10 sociétés sous forme de coopération avec des partenaires locaux ou étrangers, pour renforcer la capacité industrielle. Parmi ces sociétés :

- **GE Algeria Turbine (GEAT)** : Créée en partenariat avec général électrique, spécialisée dans la fabrication de turbines.
- **ALGESCO** : Cette société regroupe Sonelgaz, Sonatrach, et Général Electric, spécialisée dans les services de maintenance et de réparation des turbines à gaz utilisés dans les trois sociétés.
- **New Energy Alegria (NEA)** : Cette co-entreprise réunit Sonelgaz, Sonatrach, et SIM, dans le but de développer ensemble des projets d'énergies renouvelables.
- **Boilers Handasa Industrie Algérie (BHI Algérie)** : Cette société est fondée en collaboration algéro-coréenne, spécialisée dans la fabrication des matériaux électriques et gaziers.

Voici une présentation schématisée qui représente le groupe de Sonelgaz, la société mère et ses filiales.

Figure 4 Présentation du groupe SONELGAZ



Source : Documents internes de SONELGAZ.

1.4 Présentation de la filiale de distribution du gaz et de l'électricité de

Sonelgaz

Dans le cadre de la réforme de l'organisation du secteur énergétique décidée par les pouvoirs publics en 2017, une nouvelle structure dédiée à la distribution de l'électricité et du gaz a vu le jour : la **Société Algérienne de Distribution de l'Électricité et du Gaz (SADEG)**. Cette entité a été officiellement créée le 22 mai 2017, suite à une opération de fusion-absorption des sociétés SDC, SDE et SDO, avec le rattachement de la SDA en tant que filiale. En juin 2019, la réorganisation s'est poursuivie par l'intégration de la société de distribution d'Alger, désormais appelée Région de Distribution d'Alger.

Cette réorganisation a permis de centraliser l'ensemble des activités de distribution sous une seule entité, SADEG, qui assure désormais la gestion de 65 directions de distribution réparties sur l'ensemble du territoire national, couvrant 58 concessions en électricité et gaz. Pour mener à bien ses missions, la société s'appuie sur 201 services techniques dédiés à l'électricité, 200 pour le gaz, et un réseau de 405 agences commerciales. Elle veille à répondre aux besoins des clients en garantissant un service fiable, sécurisé et de qualité, tout en maîtrisant les coûts.

La centralisation de la distribution a également permis de mutualiser les expériences accumulées par les anciennes entités, d'harmoniser les méthodes de travail et d'améliorer l'efficacité globale du service, conformément aux orientations des pouvoirs publics.

Par ailleurs, dans une logique de modernisation et de diversification de ses activités, SADEG a élargi son champ d'intervention à partir de février 2020. Elle a ainsi intégré de nouvelles missions, telles que l'approvisionnement et la commercialisation de matériel électrique et gazier, la maintenance des équipements (y compris les systèmes de télésurveillance et de télé-conduite, SCADA, ainsi que la réparation de transformateurs), et le développement ainsi que la qualification des équipements destinés aux réseaux.

Enfin, en 2022, SADEG a été réintégrée au sein du Groupe Sonelgaz, retrouvant ainsi sa dénomination d'origine et son identité visuelle, pour devenir **Sonelgaz-Distribution**.

1.4.1 Missions principales de Sonelgaz-Distribution

La société algérienne de distribution du gaz et de l'électricité a comme objectif principal d'assurer la distribution du gaz et de l'électricité sur tout le territoire nationale. Parmi ses principales missions :

- Distribuer l'électricité et le gaz naturel à toute la population sur tout le territoire.
- Assurer la continuité et la qualité de l'énergie.
- Développer les réseaux de distribution dans les zones rurales.

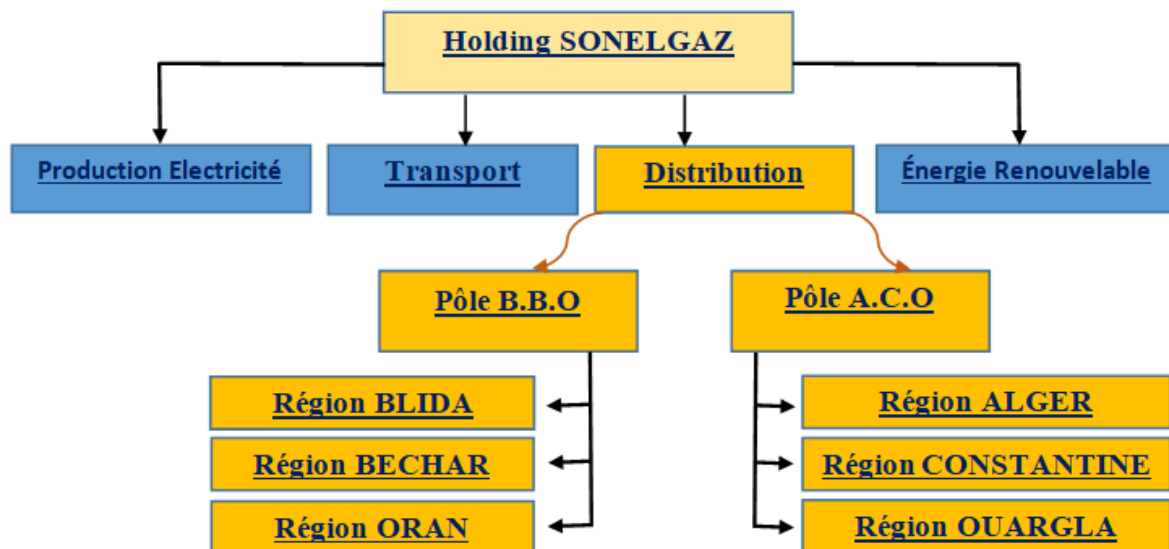
Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

- Entretien et moderniser les réseaux de distribution.
- Surveiller et intervenir en cas de panne de distribution.
- Assurer la facturation et ce qui s'en suit.
- Gérer la relation avec les clients en termes de réclamation et demande de branchement.
- Assurer l'application des normes réglementaires du secteur.

1.4.2 Structure de Sonelgaz-Distribution

La direction de distribution du groupe Sonelgaz a été pensée de manière à assurer une gestion efficace et organisée de la distribution de l'électricité et du gaz sur l'ensemble du territoire national. Elle s'appuie sur une structure régionale, composée de plusieurs entités réparties selon des zones géographiques bien définies. Chaque région englobe plusieurs wilayas, au sein desquelles les divisions de distribution sont chargées d'assurer l'alimentation en électricité et en gaz, tout en veillant à la continuité et à la qualité du service rendu aux usagers. Voici un schéma qui présente sa structure :

Figure 5 : Organisation Structurale de la Holding SONELGAZ : Répartition de l'activité de distribution selon les pôles et les régions.



Source : réalisé à travers les informations de la SONELGAZ.

1.4.2.1 Direction générale

Cette direction gère la filiale de distribution, fixe des stratégies, et supervise toute l'activité.

1.4.2.2 Directions centrales

Ce sont des services spécialisés situés au siège de la filiale de distribution. Elles se composent de :

- **Direction des affaires générales :** Cette direction a pour objet de gérer les ressources humaines, le budget, ainsi que les affaires juridiques et administratives de la filiale.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

- **Direction technique** : Cette direction a pour objet de superviser tout ce qui est technique en terme de travaux, de sécurité, de maintenance et d'innovation en ce qui concerne la distribution de l'électricité et du gaz.
- **Direction commerciale** : Cette direction a pour objet de s'occuper de la facturation, du recouvrement, et d'optimisation la relation avec les clients.

1.4.2.3 Directions régionales

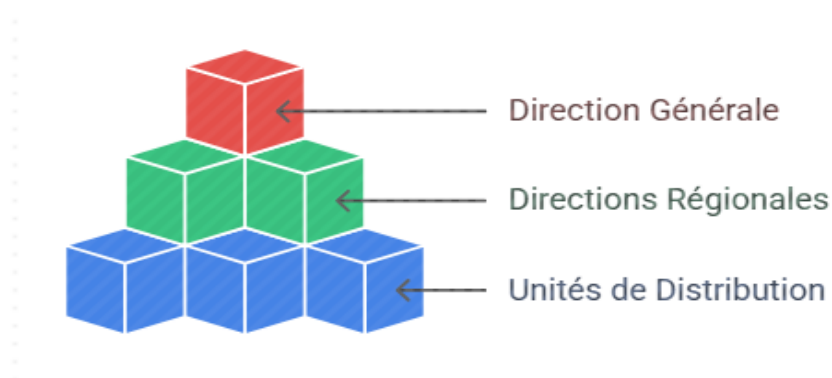
Les directions régionales appliquent les décisions du siège de la filiale de distribution, elles s'étalent sur le territoire national et couvrent des zones géographiques (Nord, Sud, Est, Ouest, Centre...), dont chaque direction régionale supervise plusieurs wilayas.

1.4.2.4 Unités de distribution

Les unités de distribution représentent le dernier maillon de la structure organisationnelle de la filiale de distribution du gaz et de l'électricité, elles sont implantées dans chaque wilaya, et parfois même au niveau de certaines daïras, elles sont les unités les plus proches des clients. Elles veillent à assurer les services techniques et commerciaux.

Voici la structure organisationnelle de la filiale de distribution du gaz et de l'électricité :

Figure 6 : Structure organisationnelle de la Sonelgaz-Distribution.



Source : Réalisé par nous même à travers les informations de la SONELGAZ.

La structure détaillée de la direction générale de la filiale Sonelgaz-Distribution se trouve au niveau de l'annexe n° 01.

La structure organisationnelle des directions régionales de la filiale de distribution se trouve au niveau de l'annexe n° 02.

1.5 Présentation de la direction de distribution de Tizi-Ouzou

La direction de distribution de Tizi-Ouzou, est une unité régionale qui dépend de la société Sonelgaz-Distribution, la filiale du groupe Sonelgaz. Cette direction à un rôle clé dans

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

l'organisation locale et la distribution de l'énergie, elle est responsable de la gestion de l'exploitation et du développement des réseaux de distribution du gaz et de l'électricité sur tout le territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou.

1.5.1 Les objectifs de la direction de distribution de Tizi-Ouzou (DDTO)

L'équipe de la direction de distribution de Tizi-Ouzou (DDTO) œuvre en permanence pour garantir un service énergétique de qualité, elle poursuit des objectifs importants qui répondent aux besoins tout en assurant le développement local. Parmi leurs objectifs :

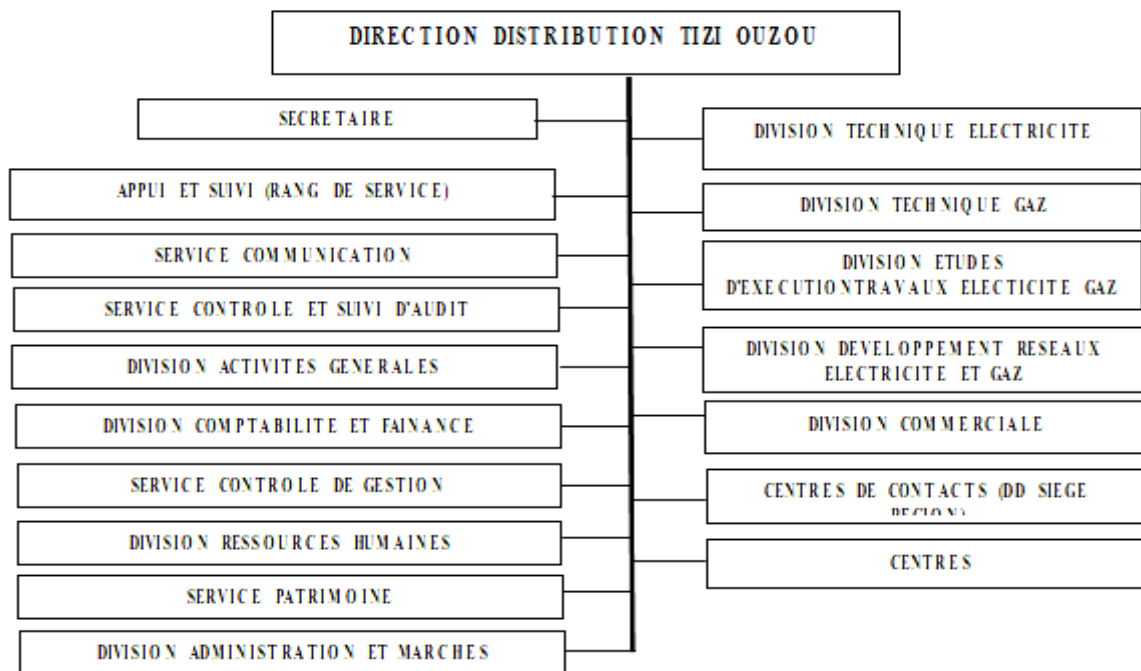
- Assurer la distribution du gaz et de l'électricité à tous les clients de la wilaya.
- Exploiter sécuriser et entretenir les réseaux de distribution pour assurer un service fiable et efficace.
- Réaliser les travaux de branchement pour les nouveaux clients de la wilaya.
- Répondre rapidement aux pannes de la wilaya grâce aux équipes d'intervention disponibles 24H/24 et 7j/7.
- Assurer le développement des infrastructures énergétiques de la wilaya.
- Réduire les pertes techniques et commerciales de la wilaya.

1.5.2 Organigramme et structure de la direction de distribution de Tizi-Ouzou (DDTO)

La direction de distribution de Tizi-Ouzou est organisée autour de plusieurs divisions et services de manière à assurer une gestion efficace de ces missions techniques, administratives, et commerciale. Son organigramme se présente comme suit :

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Figure 7 : Présentation de l'organigramme de la direction de distribution de Tizi Ouzou (DDTO)



Source : Documents internes de SONELGAZ.

1.6 Présentation de la division finance et comptabilité (DFC) de la (DDTO)

La division de finance et comptabilité constitue un pilier essentiel de la direction de distribution de Tizi-Ouzou, elle joue un rôle stratégique dans la gestion financière de l'activité de distribution du gaz et de l'électricité au niveau de la wilaya, elle veille à assurer une gestion transparente et rigoureuse, et conforme aux normes comptables.

1.6.1 Missions principales de la DFC

Parmi les missions de la division de finance et comptabilité de la direction de distribution de Tizi-Ouzou :

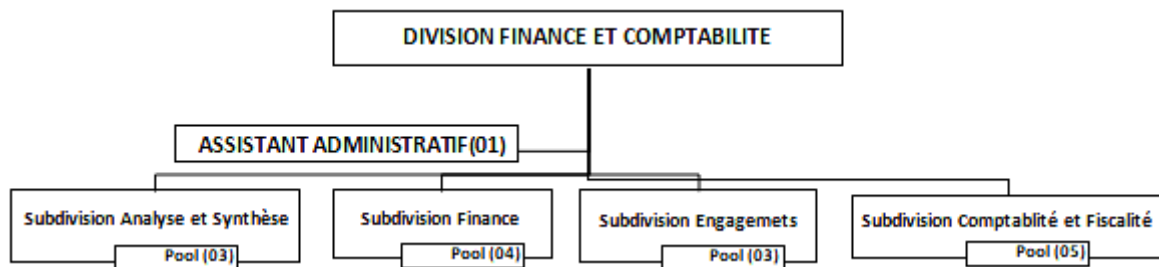
- Elaboration et suivi du budget annuel de la direction.
- Assurer la tenue d'une comptabilité conforme aux normes.
- Suivre les immobilisations, les stocks, et les charges.
- Gérer la trésorerie et la relations avec les institutions financières.
- Préparer les états financiers et les rapports de gestion.
- Participer aux audits internes et externes.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

1.6.2 Présentation de l'organigramme de la division finance et comptabilité (DFC)

L'organigramme de la DFC de la direction de distribution de Tizi-Ouzou, est l'image d'une organisation fonctionnelle qui permet une gestion efficace des ressources de la direction. Elle est organisée autour de plusieurs services, dont chacun est chargé d'une mission précise. Cette organisation assure une coordination entre les différents services et missions.

Figure 8 : Présentation de l'organigramme de la division finance et comptabilité



Source : Documents internes de SONELGAZ.

La présentation du groupe Sonelgaz et la direction de distribution de Tizi Ouzou prouve l'importance de cette société publique dans le secteur énergétique algérien. A travers des transformations marquées par des réformes juridiques, structurelles, et organisationnelles Sonelgaz a adapté son système de gouvernance pour répondre aux besoins croissants du secteur, tout en assurant sa mission de service public.

La filiale de distribution du gaz et de l'électricité est l'acteur principal qui achemine les réseaux de gaz et de l'électricité dans tout le territoire national, à travers ses directions qui s'étalent au niveau de toutes les wilayas, ces directions veillent à la qualité de leurs services, à assurer la distribution permanente, et à la gestion financière efficace.

Section 02 : Présentation et analyse des états financiers de la direction de distribution de Tizi-Ouzou DDTO.

Dans cette section, nous allons présenter la situation financière à travers l'étude et l'analyse des états financiers de la Direction de Distribution de Tizi-Ouzou entreprise publique, opérant dans le secteur de l'énergie. Cette analyse vise à évaluer sa performance financière et l'impact du système fiscal sur sa situation financière.

Pour cela, nous avons eu recours à la méthode de simulation fiscale, qui consiste à élaborer des scénarios d'analyse fondés sur les états financiers de l'entreprise, en simulant l'impact de la fiscalité.

Cette approche permettra ainsi de mieux comprendre les interactions entre la fiscalité et la performance financière dans le contexte d'une entreprise publique algérienne.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

2.1 Présentation des états financiers de la DDTO

Les états financiers désignent un outil de base qui sert à évaluer la santé et la performance financière d'une entreprise, en reflétant fidèlement ses résultats d'exploitation et sa structure financière. Dans le cadre de cette étude l'attention sera portée sur les états financiers de la direction de distribution de la wilaya de Tizi Ouzou, une entité qui dépend de la société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz, filiale du groupe Sonelgaz. Dans le cadre de cette étude la présentation servira à l'étude approfondie menée notamment pour analyser l'impact que peut exercer la fiscalité sur la performance financière de l'unité.

Voici l'actif du bilan de la DDTO des exercices 2023 et 2024.

Tableau 8 : Présentation de l'actif du bilan de la DDTO des deux derniers exercices 2023 et 2024

ACTIF	Note	brut 2024	amort 2024	2024	2023
ACTIF NON COURANT					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développements immobilisables					
Logiciels informatiques et assimilés		26 681 960,20	29 121 627,79	- 2 439 667,59	20 529,77
Immobilisations corporelles					
Terrains		14 737 000,40		14 737 000,40	14 737 000,40
Agencements et aménagements de terrains		22 632 418,86	21 969 516,32	662 902,54	1 935 226,54
Constructions (Batiments et ouvrages)		1 479 126 944,26	692 741 454,84	786 385 489,42	645 250 923,96
Installations techniques, matériel et outillage		51 431 601 792,50	23 430 755 434,16	28 000 846 358,34	27 633 280 634,52
Autres immobilisations corporelles		4 903 349 385,06	2 300 642 388,17	2 602 706 996,89	2 701 888 225,07
Immobilisations en cours		5 634 297 760,67		5 634 297 760,67	4 435 122 696,78
Immobilisations financières					
Titres mises en équivalence - entreprises associées					

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Titres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Comptes de liaison					
TOTAL ACTIF NON COURANT		63 512 427 261,95	26 475 230 421,28	37 037 196 840,67	35 432 235 237,04
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		2 930 578,02		2 930 578,02	3 156 690,72
Créances et emplois assimilés					
Clients		7 583 279 749,98	676 162 484,57	6 907 117 265,41	5 597 815 597,81
Créances sur sociétés du groupe et associés		0,00		0,00	0,00
Autres débiteurs		728 142 715,43	1 914 722,13	726 227 993,30	110 864 924,73
Impôts		383 356 351,13		383 356 351,13	326 621 718,65
Autres actifs courants		0,00		0,00	0,00
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		132 966 981,29	468 821,01	132 498 160,28	143 527 757,84
TOTAL ACTIF COURANT		8 830 676 375,85	678 546 027,71	8 152 130 348,14	6 181 986 689,75
TOTAL GENERAL ACTIF		72 343 103 637,80	27 153 776 448,99	45 189 327 188,81	41 614 221 926,79

Source : Documents internes de Sonelgaz.

L'actif du bilan représente les ressources que la direction de distribution de Tizi-Ouzou possède, il est structuré en deux grandes parties : l'actif non courant, et l'actif courant.

Voici le passif du bilan de la DDTO des exercices 2023 et 2024 :

Tableau 9 : Présentation du passif de bilan de la DDTO des deux derniers exercices 2023 et 2024

PASSIF	note	2024	2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital non appelé			
Primes et réserves (Réserves consolidées)			
Résultat net		- 3 047 130 005,10	0,00
compte de liaison**		31 762 701 760,62	26 553 232 392,74

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

TOTAL CAPITAUX PROPRES		28 715 571 755,52	26 553 232 392,74
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières		243 271 218,05	206 504 198,39
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits comptabilisés d'avance		8 121 330 775,73	7 302 167 809,72
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		8 364 601 993,78	7 508 672 008,11
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		2 808 889 700,13	2 435 205 731,15
Impôts		485 005 305,82	475 414 202,97
Dettes sur sociétés du Groupe et associés		0,00	0,00
Autres dettes		4 815 258 433,56	4 641 697 591,82
Trésorerie passif		0,00	0,00
TOTAL PASSIFS COURANTS		8 109 153 439,51	7 552 317 525,94
TOTAL GENERAL PASSIF		45 189 327 188,81	41 614 221 926,79

Source : Documents internes de Sonelgaz.

Le passif du bilan représente ce que l'entreprise doit, on y trouve deux grandes parties telles que les capitaux propres et les dettes. Sachant que dans ce cas la DDTO ne comprend pas de capitaux propres car ce n'est une entreprise autonome mais une structure dépendante de la maison mère, que nous allons interpréter en détails à la fin de cette présentation des états financiers de la DDTO.

Voici le TCR de la DDTO des deux exercices 2023 et 2024 :

Tableau 10 : Présentation du tableau des comptes de résultat des deux derniers exercices 2023 et 2024.

	note	2024	2023
Ventes et produits annexes		9 829 653 744,19	9 472 820 466,23
Production immobilisée		280 772 512,43	0,00
Subvention d'exploitation		0,00	
I - Production de l'exercice		10 110 426 256,62	9 472 820 466,23
Achats consommés		- 417 766 166,75	- 240 413 939,47
Services extérieures et autres consommations		- 1 071 746 144,95	- 578 236 899,13
II - Consommation de l'exercice		- 8 993 977 654,43	- 8 272 825 711,74
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		1 116 448 602,19	1 199 994 754,49
Charges de personnel		- 2 383 725 289,75	- 2 846 957 206,35
Impôts, taxes et versements assimilés		- 9 299 633,57	- 137 732 927,11
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		- 1 276 576 321,13	- 1 784 695 378,97

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Autres produits opérationnels		376 071 007,49	475 643 324,72
Autres charges opérationnelles		- 76 577 490,22	- 67 080 428,37
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur		- 2 474 888 623,56	- 2 987 895 620,53
Reprise sur pertes de valeur et provisions		404 841 613,06	749 463 174,99
V - RESULTAT OPERATIONNEL		- 3 047 129 814,36	- 3 614 564 928,16
Charges financières		- 190,74	- 21,07
VI - RESULTAT FINANCIER		- 190,74	- 21,07
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		- 3 047 130 005,10	- 3 614 564 949,23
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Autres impôts sur les résultats			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		10 891 719 895,45	10 701 964 404,91
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		- 13 938 849 900,55	- 14 316 529 354,14
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		- 3 047 130 005,10	- 3 614 564 949,23
Eléments extraordinaires (produits)		0,00	0,00
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0,00	0,00
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 3 047 130 005,10	- 3 614 564 949,23

Source : Documents internes de Sonelgaz.

Ce compte de résultat présente la performance de la DDTO sur une période donnée, il résume les produits et charges pour déterminer si l'entreprise a réalisé un bénéfice ou une perte.

L'extraction du lien entre la fiscalité et la performance financière repose sur l'analyse de ses états financiers qui doivent refléter sa situation financière et économique réelle. Cependant dans le cadre de notre étude qui porte sur la direction de distribution de la wilaya de Tizi Ouzou l'analyse de sa situation financière est confrontée à plusieurs limites remettant en question la fiabilité des résultats et des interprétations.

Observations :

En effet, les états financiers de cette unité ne disposent ni de capital social, ni de réserves, ni de dividendes, et ni même d'un résultat net soumis à l'impôt sur le bénéfice. Cela s'explique par sa nature en tant qu'entité opérationnelle qui dépend juridiquement et financièrement de la société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz, filiale du groupe Sonelgaz. Son activité est financée à travers un compte de liaison, un mécanisme de gestion intragroupe qui limite l'autonomie financière et décisionnelle de l'unité. Ce compte représente les fonds mis à sa disposition en fonction de ses besoins, en assurant la traçabilité et la transparence des mouvements financiers entre l'unité et le siège. Cette situation éloigne toute logique

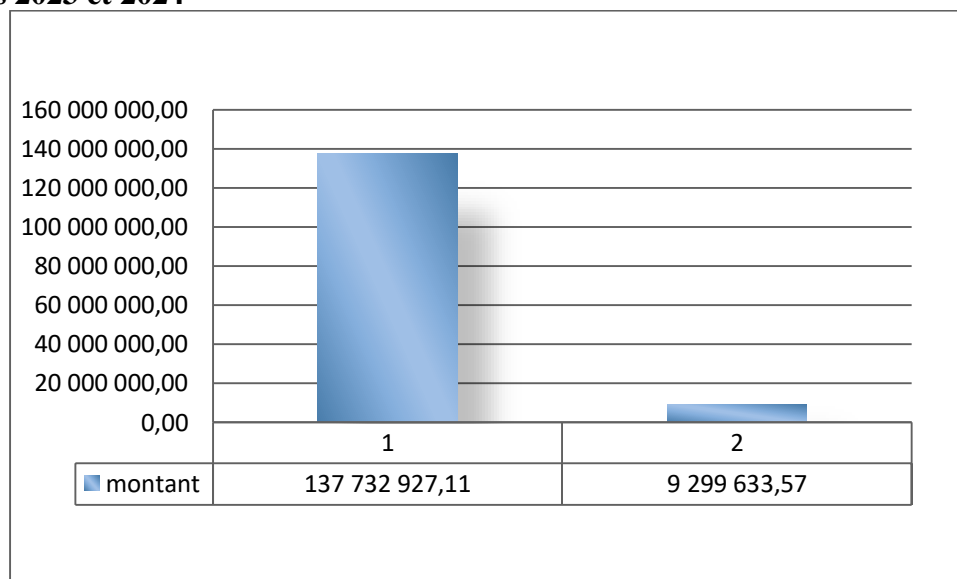
Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

d'investissement propre de constitution de réserve ou de distribution de dividendes, qui constituent des éléments importants dans l'analyse de la performance financière.

L'unité de distribution ne supporte que des impôts et taxes limités, elle n'est même pas assujettie à l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), car la filiale de distribution prend en charge le paiement de cet impôt. Ce mode de gestion centralisé réduit la pertinence de l'analyse financière. Ainsi cette situation nécessite d'adapter la méthode d'analyse aux spécificités de la direction de distribution de Tizi-Ouzou, en tant qu'unité dépendante de la filiale de distribution et de la société mère.

Une analyse approfondie des données comptables nous a révélé un élément particulièrement significatif. En effet un indicateur situé au niveau du tableau des comptes de résultat (TCR), précisément dans la rubrique (impôts, taxes et versements assimilés) a attiré notre attention, à cause d'une baisse significative entre les exercices 2023 et 2024 qui a passé de 137 732 927,11 DZD à 9 299 633,57 DZD respectivement. Cette évolution inhabituelle mérite une analyse plus poussée pour connaître les causes et les conséquences.

Figure 9 : Evolution de la rubrique impôts, taxes et versements assimilés entre les exercices 2023 et 2024



Source : Réalisé par nous-même.

La baisse dans la rubrique (impôts, taxes et versements assimilés) reflète une diminution de l'ordre de 128 433 293,54 de DZD qui est due principalement à l'exonération de la taxe sur activité professionnel (TAP) sur l'année 2024 conformément à la circulaire N°09/MF/DGI/LF2024 en date du 12/02/2024. En effet le montant TAP constaté sur l'exercice 2023 était de 135 959 381,00 DZD. Une augmentation sur d'autres impôts d'un montant de 7 526 087,46 DZD est due essentiellement aux frais afférents aux actes notariés (Frais

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

d'enregistrement) qui s'élève à 5 734 181,00 DZD suit aux acquisitions des locaux constaté sur l'exercice 2024.

Cette réforme constitue un élément clé dans l'étude de l'impact de la fiscalité sur la performance financière. Cette taxe représentait une charge importante et sa suppression modifie les couts fiscaux des entreprises. IL est donc indispensable de mesurer l'impact de cette suppression afin d'évaluer comment la fiscalité impacte la performance financière avant et après le changement.

2.2 Méthode de simulation fiscale

Dans le cadre de cette étude la méthode de simulation fiscale constitue un outil approprié pour mesurer l'incidence d'un changement fiscal, elle consiste à construire un scénario alternatif dans lequel les conditions fiscales initiales sont maintenues afin d'isoler l'effet direct d'une mesure fiscale.

Cette méthode analytique est particulièrement utilisée par des chercheurs, des analystes financiers, et des décideurs publiques afin d'évaluer l'effet d'une politique fiscale. L'intérêt de cette méthode réside dans sa capacité à évaluer de manière objective l'impact d'une politique fiscale sur la rentabilité et la structure financière d'une entreprise pour identifier avec précision l'ampleur des effets d'un changement de politique fiscale

Dans notre cas nous avons opté pour cette méthode afin d'évaluer l'impact de la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à partir de 2024. Pour ce faire, une simulation a été réalisée en intégrant la TAP dans les états financiers (bilan et tableau des comptes de résultat) de l'année 2024, comme si la TAP n'avait pas été supprimée.

Cette démarche comparative entre les données réelles et les données simulées permet de mesurer l'impact d'une charge fiscale sur la santé et la performance financière de l'unité.

Les étapes de la méthode de simulation fiscale :

- Collecte des données de l'entreprise (bilan, tableau des comptes de résultat) de 2024 (après la suppression).
- Création d'un scénario simulé pour l'année 2024 en réintégrant la TAP.
- Elaboration et présentation des documents financiers réels et simulés de 2024.
- Calcul des indicateurs financiers pour les états financiers réels de 2024 (sans la TAP) et les états financiers simulés de 2024 (avec la TAP).
- Comparaison des indicateurs financiers des deux versions.
- Analyse des écarts pour évaluer l'impact.

Le scénario de simulation fiscale et l'explication des changements des comptes :

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Le montant estimé pour la TAP de 2024 est de :

Tableau 11 : TAP estimée pour l'exercice 2024

Chiffre d'affaire EX 2024	9 829 653 744,19
Chiffre d'affaire exonéré EX 2024	1 087 063 939,41
Chiffre d'affaire imposable EX 2024	8 742 589 804,78
TAP estimée EX 2024	174 851 796,10

Source : Réalisé par nous-même.

Nous avons calculé le montant de la TAP estimée pour l'année 2024 comme si elle n'avait pas été supprimée, pour l'utiliser ensuite dans les états financiers simulées.

Tableau 12 : Présentation du Tableau des comptes de résultat (réel et simulé) de 2024

COMPTE DE RESULTAT PAR NATURE			
	Note	2024 (simulé)	2024
Ventes et produits annexes		9 829 653 744,19	9 829 653 744,19
Production immobilisée		280 772 512,43	280 772 512,43
Subvention d'exploitation			0,00
I - Production de l'exercice		10 110 426 256,62	10 110 426 256,62
Achats consommés		- 417 766 166,75	- 417 766 166,75
Services extérieures et autres consommations		- 1 071 746 144,95	- 1 071 746 144,95
II - Consommation de l'exercice		- 8 993 977 654,43	- 8 993 977 654,43
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		1 116 448 602,19	1 116 448 602,19
Charges de personnel		- 2 383 725 289,75	- 2 383 725 289,75
Impôts, taxes et versements assimilés		- 184 151 429,67	- 9 299 633,57
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		- 1 451 428 117,23	- 1 276 576 321,13
Autres produits opérationnels		376 071 007,49	376 071 007,49
Autres charges opérationnelles		- 76 577 490,22	- 76 577 490,22
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur		- 2 474 888 623,56	- 2 474 888 623,56
Reprise sur pertes de valeur et provisions		404 841 613,06	404 841 613,06
V - RESULTAT OPERATIONNEL		- 3 221 981 610,46	- 3 047 129 814,36
Charges financières		- 190,74	- 190,74
VI - RESULTAT FINANCIER		- 190,74	- 190,74
VII - RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		-3 221 981 801,20	- 3 047 130 005,10
Impôts exigibles sur résultats ordinaires			
Autres impôts sur les résultats			
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		10 891 719 895,45	10 891 719 895,45
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		- 14 113 701 696,65	- 13 938 849 900,55
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		- 3 221 981 801,20	- 3 047 130 005,10
Eléments extraordinaires (produits)			0,00

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE			0,00
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		- 3 221 981 801,20	- 3 047 130 005,10

Source : Réalisé par nous-même.

La simulation du tableau des comptes de résultat a été comme suit :

Nous avons augmenté la charge dans la rubrique des impôts, taxes et versement assimilés d'un montant de 174 851 796,10 DZD

La simulation du bilan a été comme suit :

Tableau 13 : Présentation de l'actif du bilan (réel et simulé) de 2024

ACTIF	note	BILAN ACTIF		Provisoire	
		brut 2024	amort 2024	2024 (simulé)	2024
ACTIF NON COURANT					
Ecart d'acquisition (ou goodwill)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développements immobilisables					
Logiciels informatiques et assimilés		26 681 960,20	29 121 627,79	- 2 439 667,59	- 2 439 667,59
Immobilisations corporelles					
Terrains		14 737 000,40		14 737 000,40	14 737 000,40
Agencements et aménagements de terrains		22 632 418,86	21 969 516,32	662 902,54	662 902,54
Constructions (Batiments et ouvrages)		1 479 126 944,26	692 741 454,84	786 385 489,42	786 385 489,42
Installations techniques, matériel et outillage		51 431 601 792,50	23 430 755 434,16	28 000 846 358,34	28 000 846 358,34
Autres immobilisations corporelles		4 903 349 385,06	2 300 642 388,17	2 602 706 996,89	2 602 706 996,89
Immobilisations en cours		5 634 297 760,67		5 634 297 760,67	5 634 297 760,67
Immobilisations financières					
Titres mises en équivalence - entreprises associées					
Titres participations et					

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Comptes de liaison					
TOTAL ACTIF NON COURANT		63 512 427 261,95	26 475 230421,28	37 037 196 840,67	37 037 196 840,67
ACTIF COURANT					
Stocks et encours		2 930 578,02		2 930 578,02	2 930 578,02
Créances et emplois assimilés					
Clients		7 583 279 749,98	676 162 484,57	6 907 117 265,41	6 907 117 265,41
Créances sur sociétés du groupe et associés					0,00
Autres débiteurs		728 142 715,43	1 914 722,13	726 227 993,30	726 227 993,30
Impôts		383 356 351,13		383 356 351,13	383 356 351,13
Autres actifs courants					0,00
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie		-	-	-	132 498 160,28
TOTAL ACTIF COURANT		8 697 709 394,56	678 077 206,70	8 019 632 187,86	8 152 130 348,14
TOTAL GENERAL ACTIF		72 210 136 656,51	27 153 307 627,98	45 056 829 028,53	45 189 327 188,81

Source : Réalisé par nous-même.

Actif du bilan :

Nous avons constaté le paiement (décaissement) de la TAP qui a été effectué au cours de l'exercice 2024, à savoir du mois de janvier au mois de novembre, ce qui engendre une trésorerie passive d'un montant de 27 782 652,81 DZD

Tableau 14 : Présentation du passif du bilan (réel et simulé) de 2024

BILAN PASSIF			Provisoire
PASSIF	note	2024(simulé)	2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital non appelé			

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Primes et réserves (Réserves consolidées)			
Résultat net		- 3 221 981 801,20	- 3 047 130 005,10
compte de liaison**		31 762 701 760,62	31 762 701 760,62
TOTAL CAPITAUX PROPRES		28 540 719 959,42	28 715 571 755,52
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières		243 271 218,05	243 271 218,05
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits comptabilisés d'avance		8 121 330 775,73	8 121 330 775,73
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		8 364 601 993,78	8 364 601 993,78
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés		2 808 889 700,13	2 808 889 700,13
Impôts		499 576 288,83	485 005 305,82
Dettes sur sociétés du Groupe et associés		-	0,00
Autres dettes		4 815 258 433,56	4 815 258 433,56
Trésorerie passif		27 782 652,81	0,00
TOTAL PASSIFS COURANTS		8 151 507 075,33	8 109 153 439,51
TOTAL GENERAL PASSIF		45 056 829 028,53	45 189 327 188,81

Source : Réalisé par nous-même.

Passif du bilan :

En premier lieu, nous avons constaté la charge annuelle de la TAP sur le résultat de l'exercice aux capitaux propres d'un montant de 174 851 796,10 DZD.

En deuxième lieu, au passif courant, nous avons constaté la TAP du mois de décembre 2024 (elle sera payée sur le mois de janvier 2025) d'un montant de (174 851 796,10/12) 14 570 983,01 DZD.

Bilan en grande masse de 2024 réel et de 2024 simulé : Les bilans en grande masse se présentent comme suit :

Tableau 15 : Présentation du bilan réel de 2024 en grande masse

Emplois	2024	%	Resources	2024	%
Valeurs immobilisées	37 037 196 840,67	81,96	Fonds propres	28 715 571 755,52	63,545
Valeurs d'exploitations	2 930 578,02	0,006	Dettes à long et moyen terme	8 364 601 993,78	18,510
Valeurs réalisables	8 016 701 609,84	17,740	Dettes à court terme	8 109 153 439,51	17,945
Valeurs disponibles	132 498 160,28	0,293			
Total	45 189 327 188,81	100	Total	45 189 327 188,81	100

Source : Réalisé par nous-même.

Tableau 16 : Présentation du bilan simulé de 2024 en grande masse

Emplois	2024 (simulé)	%	Ressources	2024 (simulé)	%
Valeurs immobilisées	37 037 196 840,67	82,201	Fonds propres	28 540 719 959,42	63,343

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Valeurs d'exploitations	2 930 578,02	0,006	Dettes à long et moyen terme	8 364 601 993,78	18,564
Valeurs réalisables	8 016 701 609,84	17,792	Dettes à court terme	8 151 507 075,33	18,091
Valeurs disponibles	0,00	0,000			
Total	45 056 829 028,53	100	Total	45 056 829 028,53	100

Source : Réalisé par nous-même.

Ces bilans en grande masse (simulé et réel) vont nous permettre de mesurer les équilibre financiers pour les deux scénarios.

Cette combinaison d'analyse descriptive et de simulation prospective constitue une méthode fiable et précieuse pour identifier les limites de la structure financière de Sonelgaz, ouvrant la voie à une analyse plus approfondie de l'impact du système fiscal dans la section suivante.

Section 03 : Calcul des indicateurs financiers, comparaison des deux versions et interprétation des écarts

L'analyse des indicateurs financiers est cruciale pour évaluer la performance de Sonelgaz. Cette section examine les indicateurs clés de résultat net, fonds de roulement, besoin de fonds de roulement, trésorerie net, rentabilité économique, rentabilité financière, ratio de solvabilité, de liquidité et d'autonomie financière, d'endettement, la capacité d'autofinancement et le taux de profitabilité.

Nous procéderons par la suite à une comparaison des écarts, qui nous permettra d'identifier les fluctuations des résultats financiers, qu'elles soient positives ou négatives, et de rechercher les causes.

Ainsi l'étude se concentrera sur l'impact du système fiscal sur les indicateurs financiers de Sonelgaz, en tenant compte de l'environnement réglementaire et des contraintes spécifiques à cette entreprise publique. De ce fait l'objectif de cette analyse est de quantifier l'influence de la fiscalité sur la performance financière de l'unité.

3.1 Calcul et interprétation des indicateurs de performance

3.1.1 Résultat net (RN)

$RN = \text{Produits totaux} - \text{Charges totales}$

- Pour 2024 :

$RN = 10\,891\,719\,895,45 - 13\,938\,849\,900,55$

$RN = -3\,047\,130\,005,10$

Interprétation : Le résultat net de l'unité est négatif, il s'élève à - 3 047 130 005,10 DZD à la clôture de l'exercice, cela traduit une situation de perte globale qui s'explique par une activité

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

commerciale déficitaire (les prix de vente sont inférieurs aux prix d'achat), ce qui génère une exploitation non rentable qui ne peut pas couvrir par la suite les charges opérationnelles et financières.

- **Pour 2024 simulé :**

$RN = 10\,891\,719\,895,45 - 14\,113\,701\,696,65$

$RN = -3\,221\,981\,801,20$

Interprétation : Le résultat net de l'unité est négatif, il s'élève à - 3 221 981 801,20 DZD à la clôture de l'exercice, cela traduit une situation de perte globale qui s'explique par une activité commerciale déficitaire (les prix de vente sont inférieurs aux prix d'achat), ce qui génère une exploitation non rentable ne peut pas couvrir par la suite les charges opérationnelles et financières.

3.1.2 Excédent brute de l'exploitation (EBE)

$EBE = \text{Production de l'exercice} - \text{consommation de l'exercice} - \text{impôts et taxes} - \text{coût de la masse salariale}$

- **Pour 2024 :**

$EBE = 10\,110\,426\,256,62 - 8\,993\,977\,654,43 - 2\,383\,725\,289,75 - 9\,299\,633,57$

$EBE = -1\,276\,576\,321,13$

Interprétation : L'excédent brut de l'exploitation est négatif principalement à cause de la politique de tarification où les prix de vente sont inférieurs aux prix d'achat, ce qui génère une marge commerciale négative et un chiffre d'affaire faible incapable de couvrir les charges d'exploitation tel que les salaires.

- **Pour 2024 simulé :**

$EBE = 10\,110\,426\,256,62 - 8\,993\,977\,654,43 - 2\,383\,725\,289,75 - 184\,151\,429,67$

$EBE = -1\,451\,428\,117,23$

Interprétation : L'excédent brut de l'exploitation est négatif principalement à cause de la politique de tarification où les prix de vente sont inférieurs aux prix d'achat, ce qui génère une marge commerciale négative et un chiffre d'affaire faible incapable de couvrir les charges d'exploitation tel que les salaires, les impôts et les taxes.

3.1.3 Fond de roulement (FR)

$FR = (\text{Fonds propres} + \text{dettes à long et moyen terme}) - \text{valeurs immobilisées.}$

- **Pour 2024 :**

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

$$FR = (28\,715\,571\,755,52 + 8\,364\,601\,993,78) - 37\,037\,196\,840,67$$

$$FR = 42\,976\,908,6$$

Interprétation : le fond de roulement (FR) est positif supérieur à 0, cela signifie que l'unité dispose d'un excédent de ressources stables (fonds propres et dettes à long et moyen terme) de 42 976 908,6 DA après avoir financé toutes les valeurs immobilisées. Donc l'unité est en équilibre financier à long terme.

- **Pour 2024 simulé :**

$$FR = (28\,540\,719\,959,42 + 8\,364\,601\,993,78) - 37\,037\,196\,840,67$$

$$FR = -131\,874\,887,47$$

Interprétation : Le fond de roulement est inférieur à 0, cela signifie que les ressources stables (fonds propres et dettes à long et moyen terme) ne suffisent pas à couvrir les valeurs immobilisées, ainsi l'unité doit utiliser ses ressources à court terme pour les couvrir, ce qui est risqué. Donc l'unité est en déséquilibre financier à long terme.

3.1.4 Besoin en fond de roulement (BFR)

$$BFR = (\text{valeurs d'exploitation} + \text{valeurs réalisables}) - \text{dettes à court terme.}$$

- **Pour 2024 :**

$$BFR = (2\,930\,578,02 + 8\,016\,701\,609,84) - 8\,109\,153\,439,51$$

$$BFR = -89\,521\,251,65$$

Interprétation : Le besoin en fond de roulement est négatif inférieur à 0, ce qui signifie que l'unité reçoit de l'argent avant d'en dépenser pour son activité, autrement dit, l'unité est capable de financer son activité à travers ses ressources à court terme et de dégager un excédent. Ainsi l'unité est en équilibre financier à court terme.

- **Pour 2024 simulé :**

$$BFR = (2\,930\,578,02 + 8\,016\,701\,609,84) - 8\,151\,507\,075,33$$

$$BFR = -131\,874\,887,47$$

Interprétation : Le besoin en fond de roulement est négatif inférieur à 0, ce qui signifie que l'unité reçoit de l'argent avant d'en dépenser pour son activité, autrement dit, l'unité est capable de financer son activité à travers ses ressources à court terme et de dégager un excédent. Ainsi l'unité est en équilibre financier à court terme.

3.1.5 Trésorerie nette (TN)

$$TN = \text{Fond de roulement} - \text{besoin en fond de roulement}$$

- **Pour 2024 :**

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

$$TN = 42\,976\,908,6 - (-89\,521\,251,65)$$

$$TN = 132\,498\,160,25$$

Interprétation : La trésorerie nette est positive ce qui signifie que l'unité dégage un excès de trésorerie pour faire face aux imprévus. C'est un signe de bonne santé financière et d'équilibre immédiat.

- **Pour 2024 simulé :**

$$TN = -131\,874\,887,47 - (-131\,874\,887,47)$$

$$TN = 0$$

Interprétation : Malgré le déséquilibre financier à long terme (FR négatif), l'unité s'en sort grâce au BFR négatif, et réalise un équilibre financier immédiat sans dégager d'excédent.

3.1.6 La rentabilité économique (ROA)

$$ROA = (\text{résultat net} / \text{total actif}) * 100$$

- **Pour 2024 :**

$$ROA = (-3\,047\,130\,005,10 / 45\,189\,327\,188,81) * 100$$

$$ROA = -6,74\%$$

Interprétation : La rentabilité économique est négative - 6,74% ce qui signifie que l'unité n'est pas rentable économiquement, et que son activité ne couvre même pas ses charges d'exploitation, signe d'inefficacité opérationnelle. En effet le prix d'achat de l'énergie est supérieur au prix de vente (le prix de vente est subventionné par l'Etat au niveau de la filiale de distribution).

- **Pour 2024 simulé :**

$$ROA = (-3\,221\,981\,801,20 / 45\,056\,829\,028,53) * 100$$

$$ROA = -7,15\%$$

Interprétation : La rentabilité économique est négative - 7,15% ce qui signifie que l'unité n'est pas rentable économiquement, et que son activité ne couvre même pas ses charges d'exploitation, signe d'inefficacité opérationnelle (parce que les prix d'achat sont supérieurs aux prix de vente).

3.1.7 La rentabilité financière (ROE)

$$ROE = (\text{résultat net} / \text{capitaux propres}) * 100$$

- **Pour 2024 :**

$$ROE = (-3\,047\,130\,005,10 / 28\,715\,571\,755,52) * 100$$

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

ROE = - 10,61%

Interprétation : La rentabilité financière de l'unité est négative (- 10,61%), ce résultat s'explique par l'ampleur de ses charges qui impactent le résultat net, accompagné par la mission de service public qui ignore parfois l'objectif de rentabilité.

- **Pour 2024 simulé :**

ROE = $(- 3\,221\,981\,801,20 / 28\,540\,719\,959,42) * 100$

ROE = - 11,28%

Interprétation : La rentabilité financière de l'unité est négative (- 11,28%), ce résultat s'explique par l'ampleur de ses charges qui impactent le résultat net, accompagné par la mission de service public qui ignore parfois l'objectif de rentabilité.

3.1.8 Ratio de liquidité

Ratio de liquidité = (Actif circulant / passif circulant)

- **Pour 2024 :**

Ratio de liquidité = $8\,152\,130\,348,14 / 8\,109\,153\,439,51$

Ratio de liquidité = 1,0052

Interprétation : Dans ce cas l'unité est presque juste en équilibre, les ressources à court terme couvrent juste les dettes, ainsi la moindre variation (voir diminution) peut créer une tension pour la trésorerie.

- **Pour 2024 simulé :**

Ratio de liquidité = $8\,019\,632\,187,86 / 8\,151\,507\,075,33$

Ratio de liquidité = 0,98

Interprétation : Dans ce cas le ratio est proche de 1 (situation d'équilibre) mais reste insuffisant, puisque l'unité légèrement d'actifs à court terme, elle peut couvrir que 98% des dettes à court terme. Cependant l'absence de trésorerie à l'actif aggrave la situation ce qui signifie que l'unité ne dispose d'aucune liquidité immédiate.

3.1.9 Ratio d'autonomie financière

Ratio d'autonomie financière = (capitaux propres / total actif)* 100

- **Pour 2024 :**

Ratio d'autonomie financière = $(28\,715\,571\,755,52 / 45\,189\,327\,188,81) * 100$

Ratio d'autonomie financière = 63,545%

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Interprétation : Un ratio d'autonomie financière de 63,545% indique globalement une situation saine pour l'unité, cela signifie qu'elle est majoritairement financée par ses fonds propres (autofinancée), et elle dépend peu des créanciers extérieurs.

- **Pour 2024 simulé :**

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = (28\,540\,719\,959,42 / 45\,056\,829\,028,53) * 100$$

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = 63,343\%$$

Interprétation : Un ratio d'autonomie financière de 63,343% indique globalement une situation saine pour l'unité, cela signifie qu'elle est majoritairement financée par ses fonds propres (autofinancée), et elle dépend peu des créanciers extérieurs.

3.1.10 Ratio de l'endettement global

$$\text{Ratio de l'endettement global} = (\text{total dettes} / \text{total passif}) * 100$$

- **Pour 2024 :**

$$\text{Ratio de l'endettement global} = ((8\,364\,601\,993,78 + 8\,109\,153\,439,51) / 45\,189\,327\,188,81) * 100$$

$$\text{Ratio de l'endettement global} = 36,454\%$$

Interprétation : Le ratio d'endettement global est de 36,454%, cela indique que l'unité se finance principalement par ses ressources internes avec un faible financement par dettes. Ce niveau d'endettement traduit une certaine stabilité et une faible exposition aux risques.

- **Pour 2024 simulé :**

$$\text{Ratio d'endettement global} = ((8\,364\,601\,993,78 + 8\,151\,507\,075,33) / 45\,056\,829\,028,53) * 100$$

$$\text{Ratio d'endettement global} = 36,656\%$$

Interprétation : Le ratio d'endettement global est de 36,656%, cela indique que l'unité se finance principalement par ses ressources internes avec un faible financement par dettes. Ce niveau d'endettement traduit une certaine stabilité et une faible exposition aux risques.

3.1.11 La capacité d'autofinancement (CAF)

CAF = Excédent brut d'exploitation – impôts sur le bénéfice – charges financières – produits financiers

- **Pour 2024 :**

$$\text{CAF} = -1\,276\,576\,321,13 - 0 - 190,74 + 0$$

$$\text{CAF} = -1\,276\,576\,511,87$$

Interprétation : La capacité d'autofinancement a abouti à un résultat négatif de -1 276 576 511,87, principalement en raison d'un excédent brut d'exploitation négatif. Cela

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

indique que l'unité n'a pas réussi à créer de la richesse à travers son activité, autrement dit les produits de l'exploitation n'ont pas suffi à couvrir les charges d'exploitation.

- **Pour 2024 simulé :**

$$\text{CAF} = -1\,451\,428\,117,23 - 0 - 190,74 + 0$$

$$\text{CAF} = -1\,451\,428\,307,97$$

Interprétation : La capacité d'autofinancement a abouti à un résultat négatif de - 1 451 428 307,97, principalement en raison d'un excédent brut d'exploitation négatif. Cela indique que l'unité n'a pas réussi à créer de la richesse à travers son activité, autrement dit les produits de l'exploitation n'ont pas suffi à couvrir les charges d'exploitation.

3.1.12 Taux de profitabilité

$$\text{Taux de profitabilité} = (\text{Résultat net} / \text{chiffre d'affaire}) * 100$$

- **Pour 2024 :**

$$\text{Taux de profitabilité} = (-3\,047\,130\,005,10 / 9\,829\,653\,744,19) * 100$$

$$\text{Taux de profitabilité} = -30,99\%$$

Interprétation : Dans ce cas le taux de profitabilité est négatif il s'élève à - 30,99%, cela signifie que pour chaque 100 DZD de chiffre d'affaire l'unité subit une perte de 30,99 DZD, ce qui reflète une inefficience économique et financière globale. Ainsi sa pérennité dépend essentiellement du soutien financier via un compte de liaison avec la société mère, en l'absence de capitaux propres et de réserves.

- **Pour 2024 simulé :**

$$\text{Taux de profitabilité} = (-3\,221\,981\,801,20 / 9\,829\,653\,744,19) * 100$$

$$\text{Taux de profitabilité} = -32,77\%$$

Interprétation : Dans ce cas le taux de profitabilité est négatif il s'élève à - 32,77%, cela signifie que pour chaque 100 DZD de chiffre d'affaire l'unité subit une perte de 32,77 DZD, ce qui reflète une inefficience économique et financière globale. Ainsi sa pérennité dépend essentiellement du soutien financier via un compte de liaison avec la société mère, en l'absence de capitaux propres et de réserves.

3.2 Comparaison des indicateurs des deux versions

Dans cette étape il s'agit de comparer minutieusement les indicateurs financiers calculés à partir des états financiers réels de l'exercice 2024 (sans TAP) avec ceux du scénario simulé (avec TAP). Cette étape vise à mettre en lumière les écarts entre les deux versions (réelle et simulée), afin d'évaluer de manière pertinente l'impact de la réforme fiscale (suppression de TAP) sur la performance financière de l'unité.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

Pour mesurer précisément les écarts entre les deux scénarios, ils seront mesurés à l'aide des formules suivantes :

- L'écart absolu = Indicateur réel (sans TAP) – indicateur simulé (avec TAP)
- L'écart en % = (écart absolu / indicateur réel)* 100

Tableau 17 : Présentation de l'analyse comparative des indicateurs de performance financière (scénario réel vs simulé) de 2024.

Indicateur	Simulé 2024 (avec TAP)	Réel 2024 (sans TAP)	Ecart absolu	Ecart en %
Résultat net	- 3 221 981 801,20	- 3 047 130 005,10	174 851 796,10	+ 5,738%
Excédent brut d'exploitation	- 1 451 428 117,23	- 1 276 576 321,13	174 851 796,10	+13,696%
Fond de roulement	-131 874 887,47	42 976 908,6	174 851 796,07	+ 4,068%
Besoin en fond de roulement	- 131 874 887,47	- 89 521 251,65	42 353 635,82	+ 0,473%
Trésorerie nette	0,00	132 498 160,25	132 498 160,25	+100%
Rentabilité économique ROA	- 7,15%	- 6,74%	0,41%	+ 6,08%
Rentabilité financière ROE	- 11,28%	- 10,61%	0,67%	+ 6,31%
Ratio de liquidité	0,98	1,0052	0,0252%	+ 2,506%
Ratio d'autonomie financière	63,343%	63,545%	0,202%	+ 0,317%
Ratio d'endettement global	36,656%	36,454%	- 0,202%	- 0,55%
Capacité d'auto financement	- 1 451 428 307,97	- 1 276 576 511,87	174 851 796,10	+13,696%
Taux de profitabilité	- 32,77%	- 30,99%	1,78%	+5,74%

Source : Réalisé par nous-même.

3.3 Les résultats de l'étude

L'analyse comparative précédente entre les indicateurs financiers réels (sans TAP) et simulés (avec TAP) met en lumière les conséquences bénéfiques de la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) sur les résultats de l'unité. Les écarts observés permettent d'identifier les points d'amélioration liés à l'allégement fiscal, tout en analysant leur impact sur la structure financière la rentabilité la trésorerie et la performance.

3.3.1 Amélioration du résultat net et de l'excédent brut d'exploitation

La suppression de la TAP a permis une réduction notable du déficit net de l'exercice 2024 de 174 851 796,10 DZD soit une amélioration de 5,74% du résultat net.

Bien que le résultat net reste négatif la réduction du déficit est significative surtout dans une situation où les prix de vente sont structurellement inférieurs aux prix d'achat. Cette

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

amélioration reflète la réduction directe de la charge fiscale sans changement dans l'activité de l'unité.

De plus l'excédent brut d'exploitation (EBE) s'améliore de 13,69% en raison de la diminution de la rubrique (impôts, taxes et versements assimilés), qui passe de 184 151 429,67 DZD (avec TAP) à seulement 9 299 633,57 DZD. Cette diminution allège significativement les charges d'exploitation et influence la capacité de l'unité à générer un résultat d'exploitation moins déficitaire.

3.3.2 Redressement de l'équilibre financier à long et à court terme

Sur le plan de la structure financière, la suppression de la TAP a permis de transformer le fond de roulement (FR) déficitaire de – 131 874 887,47 DZD en un excédent de 42 976 908,6 DZD, cette transition d'un déséquilibre structurel vers un équilibre financier constitue un signe de la stabilité à long terme de l'unité.

Le besoin en fond de roulement (BFR) est négatif dans les deux versions (avec TAP et sans TAP) se réduit encore de 42 353 635,82 DZD ce qui signifie que l'unité a besoin de moins de ressources pour financer son cycle d'exploitation.

En conséquence, la trésorerie nette (TN) est passée de 0 DZD (avec TAP) à 132 498 160,25 DZD, puisque la suppression de la TAP a permis d'éviter un décaissement mensuel de 14 570 983,01 DZD, ce qui entraîne un excédent de liquidité très favorable pour faire face aux imprévus, confirmant ainsi l'effet direct de la suppression de la TAP sur la disponibilité immédiate (Trésorerie).

3.3.3 Renforcement de la rentabilité économique et financière

Les indicateurs de rentabilité ont connu une amélioration légère mais significative :

- La rentabilité économique (ROA) passe de – 7,15% à – 6,74% (+ 6,08 %)
- La rentabilité financière (ROE) passe de – 11,28% à – 10,61% (+ 6,31 %)

Ces résultats révèlent que l'allègement fiscal permet de réduire l'intensité des pertes rapportées aux actifs investis (ROA), et aux capitaux propres (ROE). Ainsi avec une même structure d'exploitation la performance de l'unité s'est améliorée grâce à la suppression de la TAP.

3.3.4 Amélioration de la liquidité et de la structure financière

Le ratio de liquidité a franchi le seuil en passant de 0,98 (avec TAP), à 1,0052 (sans TAP), cette amélioration indique que l'unité est capable de couvrir l'intégralité de ces dettes à court terme sans recourir à des financements externes.

Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)

En parallèle, la présence d'une trésorerie de 132 498 160,25 DZD au lieu de 0 DZD dans la version avec TAP, améliore fortement la flexibilité financière à court terme, en réduisant la tension sur la trésorerie de l'unité.

3.3.5 Hausse de la capacité d'autofinancement et de la profitabilité

La capacité d'autofinancement s'améliore de 13,69 % suite à la réduction des charges fiscales qui pesaient lourd sur l'excédent brut d'exploitation (EBE), renforçant ainsi la solvabilité et la trésorerie.

De même le taux de profitabilité passe de - 32,77 % (avec TAP) à - 30,99 % (sans TAP), ce qui signifie que pour chaque 100 DZD de chiffre d'affaire l'unité réduit sa perte de 1,78 DZD, représentant ainsi une amélioration symbolique de la performance économique.

En résumé cette analyse a montré que la suppression d'une taxe peut avoir des effets directs sur l'équilibre financier, la trésorerie et la rentabilité d'une entreprise publique. Malgré que l'unité étudiée dépend juridiquement et financièrement de la filiale de distribution, qui dépend à son tour de la société mère, la politique d'allègement fiscal a permis de compenser partiellement le déséquilibre financier structurel. Ainsi cette observation confirme l'impact que peut exercer le système fiscal à travers ses politiques sur la performance financière des entreprises publiques algériennes.



Conclusion Générale



Ce mémoire vise à analyser l'impact du système fiscal sur la performance financière des entreprises publiques algériennes, à travers une étude de cas appliquée au niveau de la direction de distribution de Tizi Ouzou (DDTO), une entité du groupe Sonelgaz. L'objectif était de comprendre comment les mécanismes fiscaux peuvent affecter les équilibres financiers d'une entreprise publique.

Dans le premier chapitre, nous avons mis en lumière les bases théoriques et juridiques du système fiscal, en se basant sur la présentation de ses principes et objectifs fondamentaux, ainsi que son organisation et ses mécanismes en Algérie.

Nous avons souligné que la fiscalité n'est pas un simple mécanisme de prélèvement mais un dispositif économique et politique, en mesure de soutenir des projets, de piloter les comportements, ou peser sur les performances des entreprises.

Nos recherches ont révélé quelques limites structurelles du système fiscal algérien, telles que les changements fréquents des lois, faible présence dans l'économie informelle, ainsi que le manque d'équité entre les opérateurs économiques.

Toutefois, nous avons marqué la présence de certains points de force, telles que les dispositifs d'exonération et d'allégement fiscal, le système d'imposition progressif, ainsi qu'une évolution graduelle en continue de l'administration fiscale.

Ce cadre théorique nous a permis de mieux comprendre les bases fondamentales du système fiscal, et les spécificités du cas algérien, afin d'analyser ensuite son impact sur la performance financière des entreprises publiques algériennes.

Le deuxième chapitre nous a permis de consolider le cadre théorique en approfondissant dans la notion de performance financière qui constitue un indicateur de viabilité, à travers une définition claire, l'identification de ses dimensions, les sources documentaires utilisées, ainsi que les indicateurs et le processus d'évaluation. L'analyse a également insisté sur les facteurs internes et externes qui influencent les résultats financiers des entreprises, tout en accordant une attention particulière aux spécificités des entreprises publiques algériennes à caractère commercial dont leur mission sociale modifie les critères d'évaluation. Ainsi ce chapitre représente une base solide pour l'étude de cas, en fournissant un référentiel fiable pour analyser l'impact du système fiscal sur la performance financière des entreprises publiques algériennes.

Au sein du troisième chapitre et dans le cadre de notre cas pratique qui a eu lieu au niveau de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO), unité du groupe Sonelgaz, après une présentation détaillée de l'organisme d'accueil, nous avons réalisé une présentation de leurs états financiers notamment les bilans et les tableaux des comptes de

résultat de 2023 et 2024, qui a mis la lumière sur la rubrique (impôts, taxes et versements assimilés) qui a subi une forte diminution suite à la suppression de la TAP à partir de 2024. L'analyse a également révélé une situation financière déficitaire marquée par un résultat net négatif, un rendement insuffisant, et une dépendance quasi-totale de la société mère à travers le mécanisme de compte de liaison qui limite l'autonomie de l'unité.

Par la suite nous avons fait appel à la méthode de simulation fiscale en créant deux scénarios pour l'année de 2024, un réel sans la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), et l'autre simulé en faisant en sorte que la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) n'ait pas été supprimée. Ainsi cette méthode a permis de comparer de manière objective les indicateurs financiers des deux versions et d'extraire l'effet du système fiscal sur la performance financière de l'unité.

De ce fait, la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle a conduit à :

- Une amélioration du résultat net de 5,74 %.
- Une hausse de l'excédent brute de l'exploitation (EBE) de 13,69 %.
- Un excès de trésorerie nette (TN) de 132 DZD.
- Une amélioration symbolique des ratios de rentabilité économique et financière (ROA, ROE).
- Une hausse de la capacité d'autofinancement et de profitabilité.

Ces résultats ont montré que la charge fiscale représente un paramètre qui modifie les équilibres financiers des entreprises publiques.

Ainsi, à travers cette étude nous avons pu constater que lorsque la fiscalité s'applique de façon uniforme sans tenir en considération le statut et la mission sociale et économiques des entreprises publiques, elle peut fragiliser leurs structures financières, surtout pour les unités qui fonctionnent sans autonomie réelle et sans objectif de rentabilité. La fiscalité ne doit pas être considérée uniquement comme une source de revenu pour l'Etat, mais aussi comme un outil d'accompagnement économique.

Dans le cas spécifique de la Direction de distribution de Tizi-Ouzou (DDTO), l'allègement fiscal par la suppression de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), lui a permis un soulagement budgétaire appréciable, qui s'est traduit par une amélioration directe des indicateurs de performance, cela approuve que les changements des politiques fiscales impactent directement des résultats des entreprises publiques.

A l'issue de notre étude il en découle que les deux hypothèses posées au début sont valides et complémentaires, puisque le système fiscal algérien peut effectivement représenter une contrainte considérable lorsque la charge fiscale est élevée et uniforme pour toutes les entreprises sans distinction entre leurs tailles et leurs missions.

Toutefois notre analyse a démontré que le même système fiscal peut se transformer en un véritable levier de soutien. La suppression de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) à partir de 2024 constitue un exemple concret de mesure fiscale ayant permis l'amélioration de la rentabilité financière et économique.

Ainsi nous concluons que le système fiscal selon sa configuration et sa mise en application peut soit peser sur la performance financière des entreprises publiques, soit participer à leur redressement.



BIBLIOGRAPHIES



Bibliographies

Ouvrages et manuels académiques

- Ardant, Gabriel. Histoire de l'impôt, Tome I, Paris, Fayard, 1971.
- Barre, Raymond. Économie politique, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1959.
- Bodie, Zvi & Merton, Robert. Finance, Pearson Education, 2011.
- Briche, Gérard. Droit fiscal : Les principes et la pratique, Paris, Dalloz, 2012.
- Capron, Michel & Quairel-Lanoizelée, François. La responsabilité sociale d'entreprise, La Découverte.
- Colasse, Bernard. Analyse financière de l'entreprise, 9^e éd, La Découverte, 2011.
- Colasse, Bernard. Comptabilité générale, 12^e éd., Éditions Economica, 2015.
- Cozian, Maurice. Droit fiscal général, 21^e éd, Paris, Litec, 2021.
- Duverger, Maurice. Éléments de fiscalité, Paris, Presses Universitaires de France, 1976.
- Fournier, Jacques. L'État et les services publics, Presses de Sciences Po, 1996.
- Gervais, Michel. Analyse financière, 8^e éd. Vuibert, 2018.
- Gruson, Claude. L'entreprise publique, Paris, Éditions du Seuil, 1971.
- Hoarau, Christian. Introduction à l'analyse financière, Paris, Foucher, 2008.
- Hoarau, Christian. Analyse financière, Éditions Economica, 8^e éd. 2016.
- Huitain, Henri. Gestion financière, Paris, Éditions d'Organisation, 2000.
- Jacques, Adolphe. Droit fiscal, 5^e éd. Paris, LGDJ, 2011.
- Kaplan, Robert & Norton, David. The Balanced Scorecard: Translating Strategy into Action, Harvard Business Press, 1996.
- Lignereux, Bastien. Les impôts sur le patrimoine de 1789 à nos jours, Paris, LGDJ, 2022.
- Lorino, Philippe. Méthodes et pratiques de la performance, Paris, Éditions d'Organisation, 2002.
- Marchesnay, Michel. Économie d'entreprise, Paris, Éditions Eyrolles Université, 1991.
- Mercier, Jean-Yves. Droit fiscal général, Paris, Montchrestien, 2014.
- Musgrave, Richard A. & Musgrave, Peggy B. Public Finance in Theory and Practice, 5^e éd. McGraw-Hill, 1989.

- Serlooten, Patrick. Droit fiscal des affaires, 9^e éd. Paris, Dalloz, 2010.
- Schumpeter, Joseph. Capitalisme, socialisme et démocratie, Paris, Éditions Payot, 1995.
- Simon, Yves. Analyse financière, 9^e éd, Paris, Éditions Economica, 2017.
- Stiglitz, Joseph E. Économie du secteur public, Paris, De Boeck, 2000.
- Stiglitz, Joseph E. Le Prix de l'inégalité, Paris, Éditions Les Liens qui Libèrent, 2013.
- Stiglitz, Joseph E. Economics of the Public Sector, 3^e éd, W.W. Norton & Company, 2000.
- Vernimmen, Pierre. Finance d'entreprise, Paris, Dalloz, 19^e éd, 2021, avec Franck Bancel, Dalloz, 19^e éd, 2022.
- Waline, Marcel. Principes généraux du droit administratif français, Paris, Sirey, 1944.
- Walter, Christian. Introduction à la comptabilité financière, 4^e éd, Paris, Dunod, 2013.
- Walther, Michel & Aïm, Geneviève. Comptabilité et analyse financière, 2^e éd, Paris, Dunod, 2018.
- Wagner, Adolph. Lehrbuch der politischen Ökonomie, 3^e éd, Tome I, Leipzig, Winter'sche Verlagshandlung, 1892.

Articles et revues

- A. Bourguignon. « Peut-on définir la performance ? », *Revue Française de Comptabilité*, n°269, juillet-août 1995.
- Khemakhem, A. La dynamique du contrôle de gestion, 2^e éd. Paris, Dunod, 1976, p. 311.
- Maillot, Jean-Louis & Charles, Jean. L'essentiel du contrôle de gestion, Paris, Éditions d'Organisation, 1998, p. 46.
- Brilman, Jean. Les meilleures pratiques de management, 9^e éd. Paris, Éditions d'Organisation, 2011, p. 178.

Codes, lois et textes officiels algériens

- **Code des Impôts directs et taxes assimilées :**
 - Art. 104, p. 36-37.
 - Art. 136, éd. Droit Afrique, p. 47.
 - Art. 276, 2023, p. 118-119.
 - Art. 281, 2020, p. 118.
 - Art. 282, Journal Officiel n°33, 24 mars 2020, p. 118 ; JO n°84, 26 déc. 2024, p. 10 ; édition 2023, p. 122-123.

- **Code des Taxes sur le chiffre d'affaires :**
 - Art. 5, p. 7.
- **Code des Procédures Fiscales**, Direction Générale des Impôts, 2025, www.mfdgi.gov.dz (consulté le 26/04/2025).
- **Plan Comptable Général (PCG)**, art. 833-1

Rapports, documents officiels et sources institutionnelles et sites web

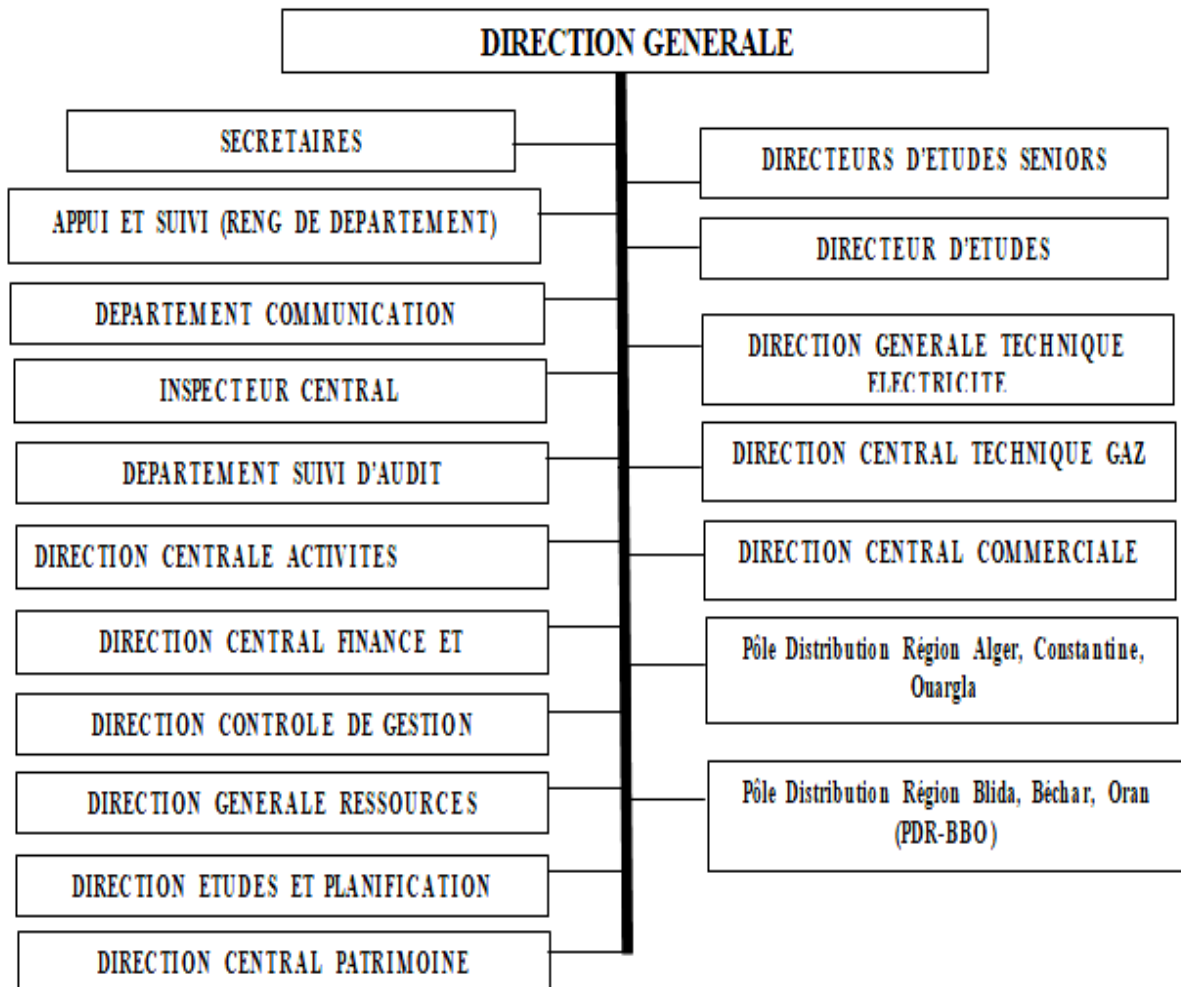
- **Agence Presse Service (APS)**. Article économique, 2023. <https://www.aps.dz/economie/153470> (consulté le 30/04/2025).
- **Banque mondiale**. Rapport de diagnostic sur la gouvernance fiscale - Algérie, 2021.
- **Direction Générale des Impôts (DGI)**. Code des Procédures Fiscales, 2025. <https://www.mfdgi.gov.dz> (consulté le 26/04/2025).
- **Direction Générale des Impôts (DGI)**. Guide fiscal 2023. <https://www.mfdgi.gov.dz> (consulté le 30/04/2025).
- **Journal Officiel de la République Algérienne**. Loi de Finances 2023, n°93. <https://www.joradp.dz/FTP/JO-FRANCAIS/2022/F2022093.pdf> (consulté le 30/04/2025).
- **Ministère des Finances (Algérie)**. Les avantages fiscaux accordés à l'investissement. <https://www.mf.gov.dz> (consulté le 30/04/2025).
- **OCDE**. Examen multidimensionnel de l'Algérie, 2022.
- **OCDE**. Études économiques de l'Algérie, 2022.
- **OCDE**. Études économiques de l'Algérie, <https://shs.cairn.info/revue-etudes-economiques-de-l-ocde-2012-16-page-51.htm> (consulté le 30/04/2025).
- **OCDE**. Rapport annuel sur la fiscalité, 2021. <https://www.oecd.org/fr/themes/politique-fiscale.html>
- **OCDE**. Tax and Development at the OECD, 2024. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2024/05/tax-and-development-at-the-oecd_45580ad4/c92a1248-fr.pdf (consulté le 25/04/2025).
- **Portail Algérie Invest**. Informations sur l'investissement en Algérie. <https://www.algeria-invest.com> (consulté le 30/04/2025)



ANNEXES



Annexe 01 : Présentation de la structure organisationnelle de la direction générale de Sonelgaz-Distribution.



Annexe 02 : Structure organisationnelle des directions régionales de distribution.

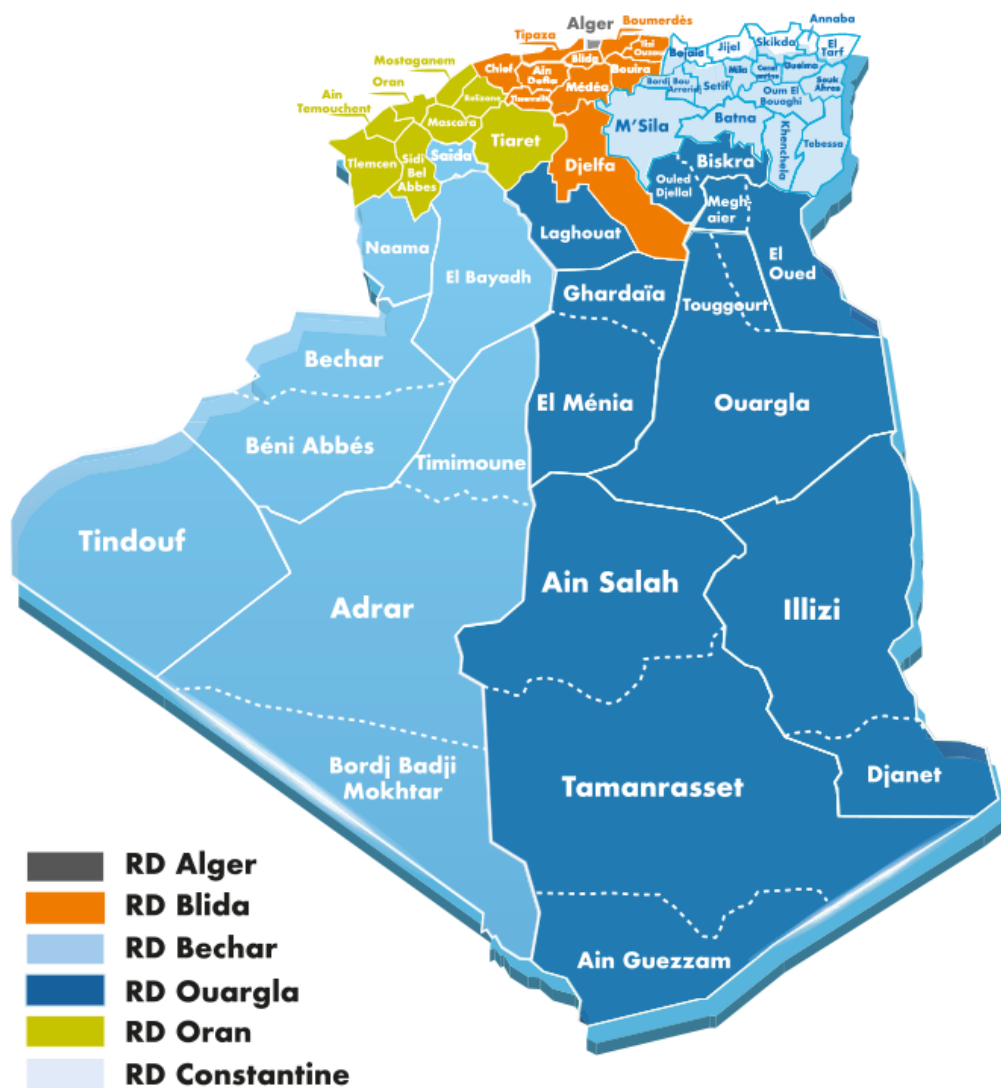




TABLE DES MATIERES



Remerciements	I
Dédicaces	II
Liste des abréviations	IV
Liste des tableaux	VI
Liste des figures	VII
Sommaire	IX

Introduction Générale	1
------------------------------------	---

CHAPITRE 01 : Les fondements de base du système fiscal Algérien	4
--	---

Introduction	5
--------------------	---

Section 1 : Fondements généraux de la discipline fiscale	6
--	---

1.1 Les différentes catégories de la fiscalité	6
--	---

1.1.1 Selon l'objet de l'imposition	6
---	---

1.1.2 Selon le niveau de prélèvement	7
--	---

1.1.3 Selon la base d'imposition.....	8
---------------------------------------	---

1.1.4 Selon la finalité	8
-------------------------------	---

1.2 Les caractéristiques de l'impôt.....	9
--	---

1.2.1 Le Caractère autoritaire	9
--------------------------------------	---

1.2.2 Le caractère général.....	10
---------------------------------	----

1.2.3 L'absence de contrepartie directe	10
---	----

1.2.4 Le caractère pécuniaire de l'impôt	10
--	----

1.2.5 Le caractère définitif	10
------------------------------------	----

1.2.6 La nature législative	10
-----------------------------------	----

1.2.7 La finalité	10
-------------------------	----

1.3 L'importance de la fiscalité	10
--	----

1.3.1 Pour les finances publiques.....	11
--	----

1.3.2 Pour les citoyens	11
-------------------------------	----

1.3.3 Pour les entreprises	12
----------------------------------	----

1.4 Les principes fondamentaux de la fiscalité	12
--	----

1.4.1 Équité fiscale.....	12
---------------------------	----

1.4.2 Efficience économique	13
-----------------------------------	----

1.4.3 Certitude fiscale	13
-------------------------------	----

1.4.4 Simplicité fiscale	13
--------------------------------	----

1.4.5 Élasticité et flexibilité fiscale.....	14
--	----

1.4.6 Rendement fiscal	14
------------------------------	----

1.5 Les déterminants d'un système fiscal	15
--	----

1.5.1	L'histoire du pays	15
1.5.2	La psychologie des contribuables et le tempérament national.....	15
1.5.3	L'efficacité de l'administration fiscale.....	15
1.5.4	L'ingénierie du système fiscal	16
1.5.5	Les structures économiques et politiques.....	16
1.6	Les sources du droit fiscal	16
1.6.1	La Constitution.....	16
1.6.2	Les conventions fiscales internationales.....	16
1.6.3	La loi et la loi des finances.....	16
1.6.4	Les règlements fiscaux	17
1.6.5	La doctrine administrative.....	17
1.6.6	La doctrine universitaire.....	17
Section 02 : Cadre juridique, régimes fiscaux et organisation administrative du système fiscal algérien.....		17
2.1	Les codes qui régissent le système fiscal algérien.....	18
2.1.1	Les codes principaux	18
2.1.1.1	Le code des impôts directs et taxes assimilées.....	18
2.1.1.2	Le code d'impôts indirects.....	19
2.1.1.3	Le code des taxes sur le chiffre d'affaires	19
2.1.1.4	Le code d'enregistrement.....	19
2.1.1.5	Le code des timbres fiscaux.....	20
2.1.1.6	Le code des procédures fiscales.....	20
2.1.2	Les codes complémentaires	20
2.1.2.1	Le Code de commerce	20
2.1.2.2	Le Code des douanes.....	20
2.1.2.3	Le Code des investissements	21
2.2	Les régimes fiscaux en Algérie	21
2.2.1	L'impôt Forfaitaire Unique (IFU).....	21
2.2.1.1	Conditions d'Éligibilité	22
2.2.1.2	Exclusions : les activités exclus du champ d'application de l'IFU sont :	22
2.2.1.3	Taux d'Impôt	22
2.2.2	Le régime fiscal réel :.....	23
2.2.2.1	Conditions d'éligibilité.....	23
2.2.2.2	L'application du régime réel	23
2.2.2.2.1	L'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).....	24
2.2.2.2.2	L'impôt sur le revenu global (IRG).....	24

2.2.3	Le régime simplifié.....	24
2.3	L'organisation de l'administration fiscale en Algérie.....	24
2.3.1	Avant la réforme.....	25
2.3.2	Réforme de 2006.....	25
2.3.2.1	Structure nationale : la DGE.....	25
2.3.2.2	Structures régionales.....	25
2.3.2.2.1	Centre des Impôts (CDI).....	25
2.3.2.2.2	Centre de Proximité des Impôts (CPI).....	25
Section 3 : Procédures fiscales, obligations déclaratives et évaluation du système fiscal algérien ..		26
3.1	La procédure d'établissement de l'impôt en Algérie.....	26
3.1.1	L'assiette de l'impôt.....	26
3.1.1.1	Détermination de la matière imposable :.....	26
3.1.1.2	Évaluation de la matière imposable :.....	27
3.1.2	La liquidation de l'impôt.....	27
3.1.2.1	Types de taux.....	27
3.1.2.2	Modes de calcul de l'impôt :.....	28
3.1.2.3	Taux discriminatoires :.....	28
3.1.3	Le Recouvrement de l'impôt.....	29
3.1.3.1	Versement direct.....	29
3.1.3.2	La retenue à la source.....	29
3.1.3.3	Le timbre fiscal.....	29
3.1.3.4	En cas de non-paiement : procédures de recouvrement forcé.....	29
3.2	Les obligations comptables et déclaratives en Algérie.....	30
3.3	Les différences entre la fiscalité des entreprises publiques et privées en Algérie.....	31
3.4	Evaluation du système fiscal algérien.....	32
3.4.1	Les faiblesses du système fiscal algérien :.....	32
3.4.2	Les points de force du système fiscal algérien.....	34
Conclusion.....		36
Chapitre 02 : Analyse approfondie de la performance financière et spécificités des entreprises publiques.		36
Introduction		37
Section 01 : Définition, importance et sources documentaires de l'évaluation de la performance financière.		38
1.1	Définition et dimensions de la performance financière.....	38
1.1.1	Définition de la performance financière :.....	38
1.1.1.1	Les trois critères clés de la performance (l'efficacité, l'efficience et la pertinence.)	

1.1.2	Les dimensions de la performance financière.....	40
1.1.2.1	La dimension de rentabilité	40
1.1.2.2	La dimension de liquidité.....	40
1.1.2.3	La dimension de solvabilité	40
1.1.2.4	La dimension de l'efficience financière	41
1.1.2.5	La dimension de croissance	41
1.1.2.6	La dimension de création de valeur	41
1.2	L'importance de l'évaluation de la performance financière	41
1.2.1	Pilotage stratégique et prise de décision.....	41
1.2.2	Attractivité pour les investisseurs	42
1.2.3	Amélioration continue et compétitivité	42
1.2.4	Respect des normes réglementaires et fiscales	42
1.2.5	Communication et image de marque	43
1.3	Les sources comptables et documentaires utilisées dans l'analyse de la performance financière.....	43
1.3.1	Le bilan comptable BC.....	43
1.3.2	Le bilan financier BF	44
1.3.3	Le compte de résultat CR	44
1.3.4	Le tableau des flux de trésorerie TFT	45
1.3.5	Le bilan en grande masse BGM.....	45
1.3.6	Le tableau des soldes intermédiaires de gestion SIG.....	46
1.3.7	Les annexes	47
1.3.8	Les sources externes	47
Section 02 : Indicateurs, facteurs, et processus d'évaluation de la performance financière.		48
2.1	Les indicateurs de la performance financière	48
2.1.1	Le résultat net RN	48
2.1.2	Le fond de roulement net global FRNG.....	49
2.1.3	Le besoin en fond de roulement BFR.....	49
2.1.4	La trésorerie nette TN	50
2.1.5	La rentabilité économique ROA.....	51
2.1.6	La rentabilité financière ROE	51
2.1.7	Le seuil de rentabilité SR	51
2.1.8	Ratio de liquidité.....	52
2.1.9	Ratio de solvabilité.....	53
2.1.10	L'excédent brut d'exploitation EBE	53
2.1.11	La capacité d'autofinancement CAF :	53

2.1.12	Le taux de profitabilité	54
2.2	Les facteurs qui impactent la performance financière	54
2.2.1	Les facteurs internes	54
2.2.2	Les facteurs externes	56
2.3	Le processus de l'analyse de la structure financière	57
2.3.1	Collecte des données financières	57
2.3.2	Calcul des indicateurs financiers.....	58
2.3.3	Analyse qualitative.....	58
2.3.4	Comparaison sectorielle, historique et par rapport aux objectifs	59
2.3.5	Diagnostic global	59
3.1	Les objectifs et les missions des entreprises publiques.....	60
3.1.1	Les objectifs	60
3.1.1.1	Servir l'intérêt général.....	60
3.1.1.2	Assurer la continuité des services publics	61
3.1.1.3	Soutenir l'économie nationale	61
3.1.1.4	Réaliser un équilibre social.....	62
3.1.1.5	Rentabilité et performance.....	62
3.1.2	Les missions	63
3.1.2.1	Produire et commercialiser des biens et des services	63
3.1.2.2	Contribuer à l'aménagement du territoire.....	63
3.1.2.3	Promouvoir l'innovation.....	63
3.1.2.4	Respecter les normes sociales et environnementales	64
3.2	Les spécificités des entreprises publiques à caractère commercial qui impactent leur performance financière.....	64
3.2.1	Double mission	64
3.2.2	L'influence de l'Etat.....	65
3.2.3	Un mode de financement spécifique	66
3.2.4	Des contraintes bureaucratiques et organisationnelles	66
3.2.5	Un contrôle renforcé.....	67
	Conclusion.....	67
	Chapitre 03 : Extraction de l'impact du système fiscal sur la performance financière de la direction de distribution du gaz et de l'électricité de Tizi-Ouzou (DDTO)	67
	Introduction	68
	Section 01 : Présentation de l'entreprise d'accueil	68
1.1	Description et objectifs de Sonelgaz.....	68
1.1.1	Description de Sonelgaz	68

1.1.2	Objectifs de Sonelgaz	69
1.2	Historique de Sonelgaz	69
1.2.1	Création de Sonelgaz 1969	69
1.2.2	Création des filiales spécialisées années 1980	69
1.2.3	Passage au statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) 1995	70
1.2.4	Transformation de Sonelgaz en société par action (SPA) 2002	70
1.2.5	Réorganisation en groupe industriel (Holding), 2011	70
1.2.6	Modernisation, diversification énergétique, et relance industrielle local (Depuis 2015)	71
1.3	Présentation de la holding	71
1.4	Présentation de la filiale de distribution du gaz et de l'électricité de Sonelgaz.....	73
1.4.1	Missions principales de Sonelgaz-Distribution	73
1.4.2	Structure de Sonelgaz-Distribution.....	74
1.4.2.1	Direction générale.....	74
1.4.2.2	Directions centrales.....	74
1.4.2.3	Directions régionales.....	75
1.4.2.4	Unités de distribution.....	75
1.5	Présentation de la direction de distribution de Tizi-Ouzou	75
1.5.1	Les objectifs de la direction de distribution de Tizi-Ouzou (DDTO)	76
1.5.2	Organigramme et structure de la direction de distribution de Tizi-Ouzou (DDTO)...	76
1.6	Présentation de la division finance et comptabilité (DFC) de la (DDTO)	77
1.6.1	Missions principales de la DFC.....	77
1.6.2	Présentation de l'organigramme de la division finance et comptabilité (DFC)	78
Section 02 : Présentation et analyse des états financiers de la direction de distribution de Tizi-Ouzou DDTO.		78
2.1	Présentation des états financiers de la DDTO.....	79
2.2	Méthode de simulation fiscale	84
Section 03 : Calcul des indicateurs financiers, comparaison des deux versions et interprétation des écarts.....		89
3.1	Calcul et interprétation des indicateurs de performance	89
3.1.1	Résultat net (RN).....	89
3.1.2	Excédent brute de l'exploitation (EBE).....	90
3.1.3	Fond de roulement (FR)	90
3.1.4	Besoin en fond de roulement (BFR)	91
3.1.5	Trésorerie nette (TN).....	91
3.1.6	La rentabilité économique (ROA).....	92

3.1.7	La rentabilité financière (ROE).....	92
3.1.8	Ratio de liquidité.....	93
3.1.9	Ratio d'autonomie financière.....	93
3.1.10	Ratio de l'endettement global.....	94
3.1.11	La capacité d'autofinancement (CAF).....	94
3.1.12	Taux de profitabilité.....	95
3.2	Comparaison des indicateurs des deux versions.....	95
3.3	Les résultats de l'étude.....	96
3.3.1	Amélioration du résultat net et de l'excédent brut d'exploitation.....	96
3.3.2	Redressement de l'équilibre financier à long et à court terme.....	97
3.3.3	Renforcement de la rentabilité économique et financière.....	97
3.3.4	Amélioration de la liquidité et de la structure financière.....	97
3.3.5	Hausse de la capacité d'autofinancement et de la profitabilité.....	98
	Conclusion Générale.....	98
	BIBLIOGRAPHIES	
	ANNEXES	
	TABLE DES MATIERES	

Résumé :

Dans ce mémoire, nous avons étudié le lien entre le système fiscal et la performance financière des entreprises publiques en Algérie. Pour cela, nous avons choisi comme cas pratique la direction de distribution de l'électricité et du gaz de Sonelgaz à Tizi-Ouzou. L'objectif était de voir si les impôts et les taxes influencent les résultats financiers de cette entreprise.

Après avoir présenté les bases de la fiscalité en Algérie et les différents indicateurs de performance financière, nous avons analysé les états financiers de la direction de distribution pour l'année 2024, avec et sans la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), qui a été supprimée récemment. Grâce à cette comparaison, nous avons pu constater que la suppression de la TAP a amélioré certains indicateurs comme la rentabilité et l'autofinancement.

Ce travail montre donc que le système fiscal a un impact réel sur les finances des entreprises publiques. Il est important de penser à un équilibre entre les besoins de l'État et la santé financière des entreprises qui jouent un rôle essentiel dans l'économie.

Mots-clés : Impôts, entreprise publique, système fiscal, Sonelgaz, performance financière, santé financière, TAP.

Abstract :

In this thesis, we studied the link between the tax system and the financial performance of public enterprises in Algeria. To do so, we chose as a case study the electricity and gas distribution department of Sonelgaz in Tizi-Ouzou. The objective was to see whether taxes and duties influence the financial results of this company.

After presenting the fundamentals of taxation in Algeria and the different financial performance indicators, we analyzed the financial statements of the distribution department for the year 2024, with and without the professional activity tax (TAP), which was recently abolished. Through this comparison, we found that the removal of the TAP improved certain indicators such as profitability and self-financing.

This work therefore shows that the tax system has a real impact on the finances of public enterprises. It is important to consider a balance between the needs of the State and the financial health of companies that play an essential role in the economy.

Keywords: Taxes, public enterprise, tax system, Sonelgaz, financial performance, financial health, TAP.